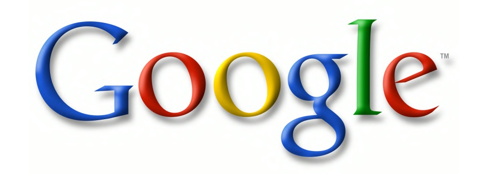
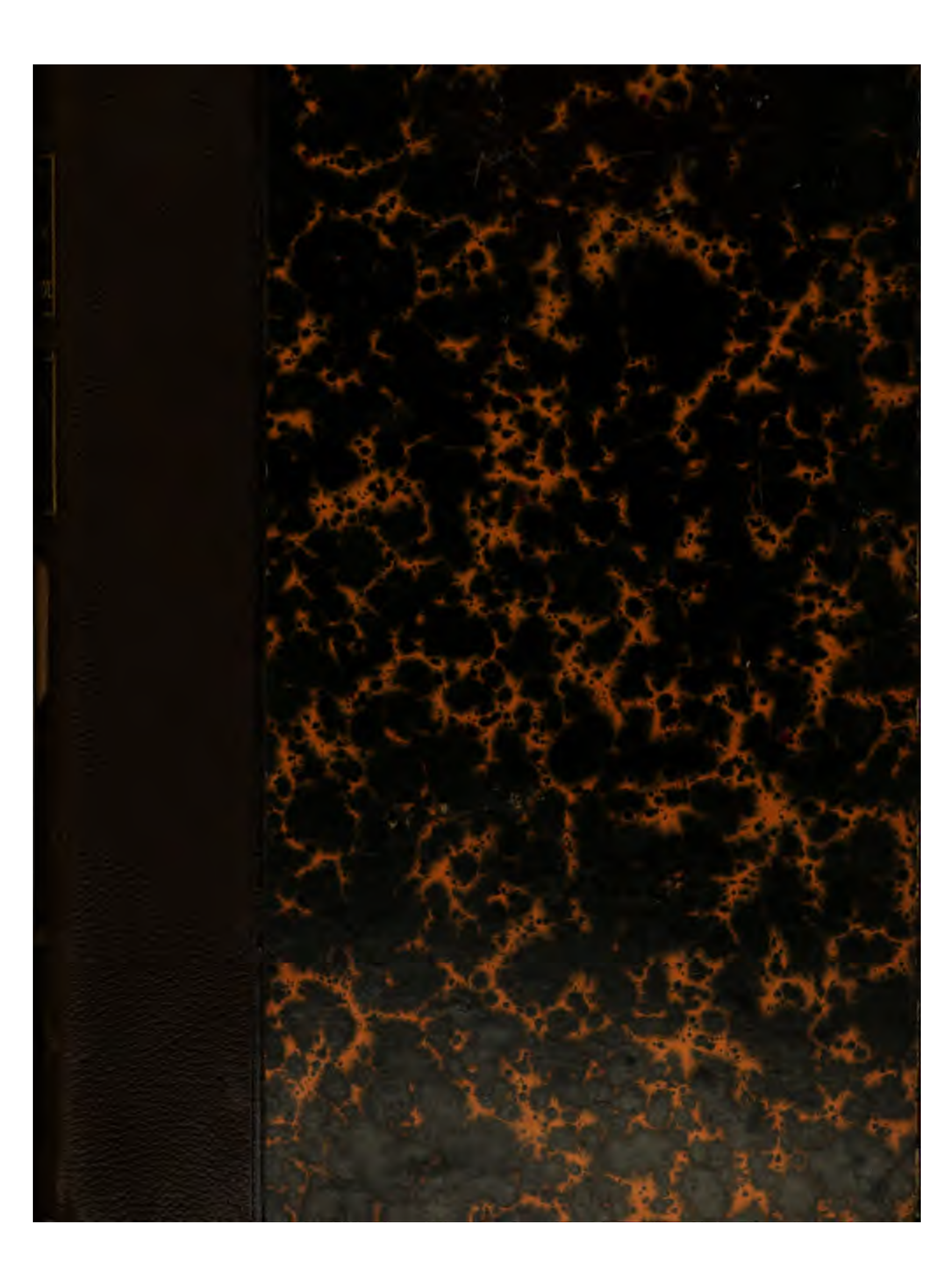
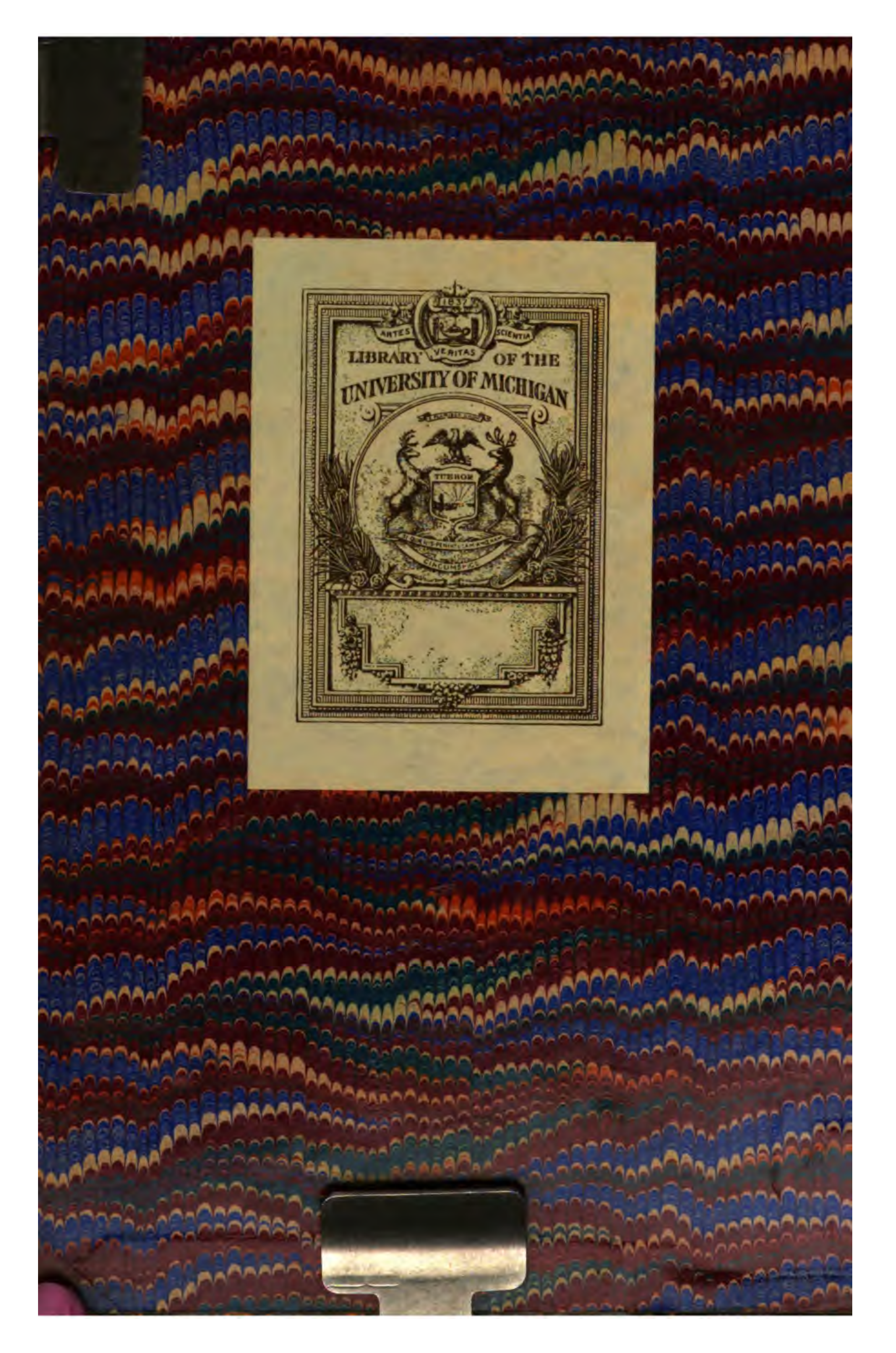
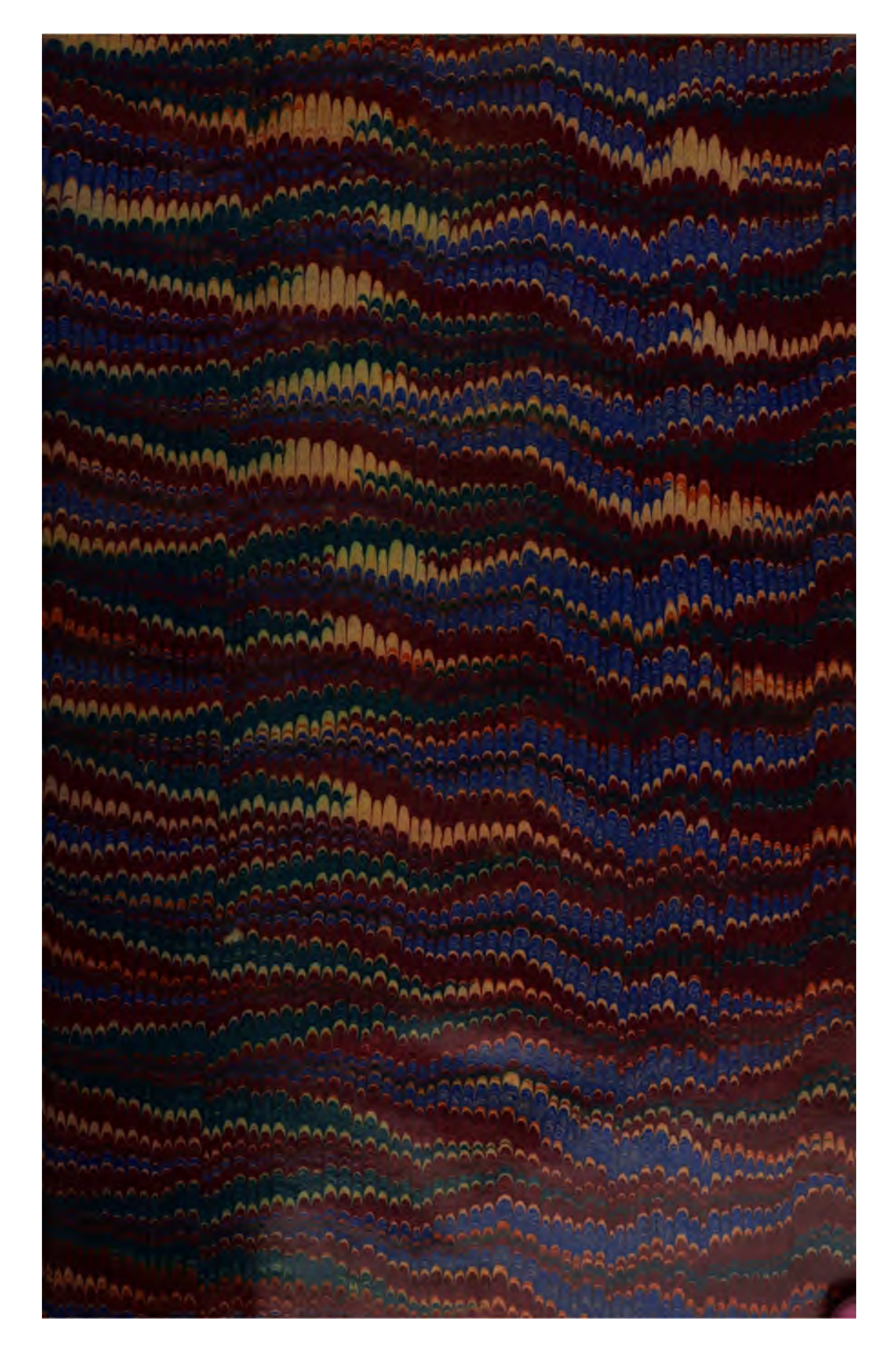





1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NORMANDE

D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES



TOME XV. — ANNÉE 1907

LOUVIERS

IMPRIMERIE EUG. IZAMBERT, RUE DU MATREY

1908

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE TENUE A LONGUEVILLE (Seine-Inférieure)

LE 5 MAI 1907

Présidence de M. A. DESLOGES, président

La séance a lieu à l'*Hôtel de la Gare*, sous la présidence de M. Desloges, président.

Sont présents : MM. J. Bachelay, Ch. Boniface, A. Brasseur, le comte O. Costa de Beauregard, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Desloges, A. Dubus, R. Fortin, G. Fouju, Harel, A. Laville, R. Loisel, Martin, Gaston Morel, J.-B. Mulot, Victor Quesné, G. Romain et Roussel.

Sont excusés : MM. E. Amaury, E. Angérard, Apel, comte Ch. de Boury, Alb. Cahen, P. Chédeville, Mme P. Chédeville, MM. Delieuvin, C. Fouquet, J. Lacroix, J. Leroy et L. de Vesly.

M. le Secrétaire donne lecture des procès-verbaux des séances tenues à Rouen, par la Commission, le Bureau et la Société. Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. le Président annonce qu'une subvention de cent francs nous a été accordée par le Conseil général du département de l'Eure.

M. le Président met aux voix la proposition suivante :

« La Société normande d'Etudes préhistoriques, réunie ce jour à Longueville, considérant que le premier août prochain M. Alphonse Chassant, conservateur du Musée d'Evreux, notre collègue, entrera dans sa centième année, décide d'organiser, à cette occasion, une manifestation en l'honneur de son vénéré doyen et de tenir à pareille date une réunion à Evreux. Elle priera MM. Oursel et Védie, sociétaires, de faire les démarches nécessaires auprès de la *Société libre d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de l'Eure*, de la *Société des Amis des Arts* et de la

Société d'Etudes diverses de Louviers, pour qu'elles s'associent à nous dans l'organisation en commun de la manifestation projetée.

Il demeure toutefois entendu que, dans le cas où ces trois Sociétés déclineraient l'invitation, la *Société normande d'Etudes préhistoriques* poursuivrait quand même la réalisation du projet de manifestation ».

La proposition est adoptée à l'unanimité et MM. les Président, Secrétaire et Trésorier, ainsi que M. Gaston Morel, promoteur du projet, sont chargés d'étudier les moyens de sa réalisation.

M. le Secrétaire rappelle que, sur la proposition de M. L. de Vesly, il avait été décidé en principe qu'une réunion de la Société pourrait avoir lieu, dans le courant de l'été, à Lillebonne, où devait être donnée une représentation dans les ruines du théâtre romain. Mais, d'après une lettre de M. L. de Vesly, il paraît que la représentation projetée n'aura pas lieu.

En conséquence, le projet de réunion à Lillebonne, est écarté. Cette réunion sera tenue, dans le courant du mois d'août, à Evreux, dans les circonstances dont il vient d'être parlé.

M. le Secrétaire présente une note qui lui a été envoyée par M. J. Leroy, ayant pour titre : *A propos de l'homme tertiaire*; *note sur la soi-disant rétractation de M. l'abbé Bourgeois.*

M. L. Coutil remet également une note intitulée : *Rectification aux Bulletins de 1904 et de 1905.*

Ces deux mémoires sont proposés pour le Bulletin de cette année et seront soumis, en temps et lieu, à la Commission de publicité, lors de sa réunion pour l'examen des travaux de l'année.

Sont proposés pour faire partie de la Société et sont admis à l'unanimité :

M. Brochard, vétérinaire, à Laigle (Orne), présenté par MM. A. Desloges et R. Fortin.

M. Fréchon, artiste-peintre, au Mont-aux-Malades, près Rouen, présenté par MM. Deglatigny et Morel.

M. Fusier, instituteur, à Harquency, présenté par MM. L. Coutil et Dobigny.

M. Edmond Harel, horloger, à Longueville, présenté par MM. le comte Ol. Costa de Beauregard et R. Fortin.

M. Pierre Le Verdier, avocat, conseiller général, à Rouen, présenté par MM. le comte Ol. Costa de Beauregard et R. Fortin.

M. Loiziel, avocat, à Evreux, présenté par MM. A. Desloges, et R. Fortin.

M. C. Martel, directeur d'école, aux Grandes-Ventes, présenté par MM. Roussel et J. Bachelay.

M. Joseph Martin, à Londinières, présenté par MM. A. Brasseur et Dubus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION DU BUREAU

ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, A ROUEN

Le Dimanche 15 Décembre 1907

Présidence de M. A. DESLOGES, président

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

Sont présents : MM. A. Desloges, président ; P. Chédeville, L. Deglatigny, A. Dubus, R. Fortin, A Le Marchand, G. Morel, G. Poulain et G. Romain.

Sont excusés : MM. L. Coutil, l'abbé J. Philippe et L. de Vesly.

M. L. Deglatigny, trésorier, donne communication de l'état des dépenses pour 1907 et du projet de budget pour 1908.

Les comptes du Trésorier sont approuvés, ainsi que la motion qu'il émet de retirer à MM. Schleicher, libraires-éditeurs à Paris, le dépôt de nos Bulletins. Ce retrait est motivé par la mévente de nos publications.

Sont considérés comme démissionnaires : MM. Lainé, à Pont-Audemer, et Sasle, à Neufchâtel-en-Bray.

Le Conseil passe ensuite à l'examen des revendications présentées par M. L. Coutil et dont celui-ci a demandé l'insertion dans notre Bulletin. Lecture est donnée de la note remise par M. Coutil.

A ce sujet, M. le Président rappelle que la Société a décidé antérieurement qu'aucune affaire ayant un caractère purement personnel ne serait portée devant la Société réunie en séance générale, et qu'en conséquence la question qui se présente aujourd'hui devra être tranchée par le Bureau et le Conseil d'administration seuls.

En présence de la forme donnée à cette note par son auteur, note qui renferme une attaque contre la Commission de publicité tout entière, l'Assemblée décide d'ajourner toute décision jusqu'à la prochaine réunion qui sera tenue, au commencement de l'année 1908, par le Bureau, le Conseil d'administration et la Commission

de publicité. Il sera alors statué sur la suite à donner à la demande de M. Coutil.

Le Conseil procède à la rédaction de l'ordre du jour de la séance générale qui aura lieu cette après-midi, puis la séance est levée à 10 heures un quart.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

RÉUNION GÉNÉRALE

A ROUEN

LE DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 1907

Présidence de M. A. DESLOGES, président

La séance est ouverte à 2 heures 20 et se tient à l'Hôtel des Sociétés savantes.

Sont présents : MM. A. Desloges, président, Barbier, Ch. Boniface, Brasseur, Mme P. Chédeville, MM. P. Chédeville, Alb. Cahen, L. Coutil, L. Deglatigny, A. Dubus, R. Fortin, Fréchon, H. Gadeau de Kerville, A. Le Marchand, R. Loisel, G. Morel, l'abbé J. Philippe, G. Poulain, V. Quesné, G. Romain, Touflet et L. de Vesly.

Sont excusés : MM. E. Angérard, Apel, A. Bigot, Ch. de Boury, Dr Charvilhat, O. Costa de Beauregard, Harel, Loiziel et G. Rouxel.

M. le Président adresse tout d'abord un souvenir à ceux de nos collègues que la mort a frappés durant l'année : MM. l'abbé Lecoq, Damiens et Chassant, et retrace en quelques mots la place que chacun d'eux a occupée dans l'étude de la préhistoire.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance qui a été tenue lors de l'excursion à Longueville, le dimanche 5 mai 1907.

La relation de l'excursion de Longueville et des réunions d'Evreux, le 4 août, et de Falaise, le 20 octobre, sera respectivement faite par MM. le comte Olivier Costa de Beauregard, Gaston Morel et A. Bigot, qui ont bien voulu se charger de ce soin, et elle sera présentée à l'Administration de la Société, lors de la réunion qui sera tenue au commencement de l'année 1908.

La correspondance manuscrite ne comprend que des lettres renfermant soit des bulletins de vote pour l'élection du président, soit des excuses de ne pouvoir assister à la séance et dont il a été fait mention ci-dessus.

M. L. Coutil dépose sur le bureau les ouvrages suivants, offerts pour la bibliothèque par M. A. Thieullen :

1° *Etudes préhistoriques. Le critérium. Présentation et controverses. Dernier chapitre*, par A. Thieullen.

2° *Les ancêtres d'Adam. Histoire de l'homme fossile*, par Victor Meunier (Edition A. Thieullen).

Sont élus membres de la Société :

M. Lefebvre, instituteur, au Plessis-Hébert, par Pacy-sur-Eure, présenté par MM. l'abbé J. Philippe et Barbier.

M. Mouchel, manufacturier, au château de Bois-Thorel, présenté par MM. A. Desloges et Touflet.

M. Yon, professeur au Lycée d'Evreux, présenté par MM. A. Desloges et Roussel.

M. R. Fortin propose, qu'en raison de la multiplicité des fonctions incombant au Secrétaire, qui doit s'occuper de la préparation des réunions et des excursions, ainsi que des convocations, rédiger les procès-verbaux des séances et certains comptes rendus, et enfin mener à bien la composition et l'exécution du Bulletin annuel, propose, dis-je, que tout ce qui a trait à la publication du Bulletin soit distrait des attributions du Secrétaire et confié à un Secrétaire-adjoint qui ferait partie du Bureau et aurait les mêmes prérogatives que ses Membres.

Cette proposition, ne paraissant pas en contradiction avec le règlement, qui a même prévu un Secrétaire-adjoint, celui actuellement chargé de la Bibliothèque, obtient l'assentiment général, et il est décidé qu'il va y être fait droit dans les élections qui vont avoir lieu.

Avant qu'il soit procédé à l'élection du Président, M. le Secrétaire tient à déclarer que si, sur la lettre de convocation, il a noté que le Président sortant n'était pas rééligible ce n'était que pour se conformer à un usage antérieur, établi contrairement aux dispositions du règlement, mais qu'aux termes de ce règlement, il est parfaitement bien entendu que le Président, élu pour une période de deux années, est rééligible pour une seconde période de même durée. Il demande, en conséquence, que, pour reconnaître les services rendus à la Société par M. A. Desloges, l'Assemblée veuille bien reporter l'unanimité de ses suffrages sur le Président sortant.

L'Assemblée, consultée par le Secrétaire, reconnaît, à la presque unanimité, à mains levées, la justesse de l'observation qui vient de lui être présentée et se rallie à la proposition de son Secrétaire.

M. Desloges remercie l'Assemblée du nouveau témoignage de sympathie que, sur l'initiative de M. Fortin, elle veut bien lui donner ; mais il déclare ne pouvoir accepter (et [1] avec la conviction de se faire l'interprète des sentiments de ses Collègues, il ajoute que s'il est, dans la Société, un homme qui lui a rendu les plus grands services et dont l'extrême modestie l'a toujours tenu à la peine, en tant que Secrétaire, c'est M. Fortin ; il est bien juste, enfin, qu'aujourd'hui il soit à l'honneur. Dans cette pensée, M. Desloges invite tous ses Collègues à porter le nom de M. Fortin sur les bulletins pour le scrutin à la présidence).

M. Fortin proteste contre les paroles de M. Desloges et dit qu'il n'a d'autre mérite que de s'être efforcé de remplir de son mieux les fonctions qui lui ont été confiées. Il pense que l'Assemblée ne se déjugera pas et qu'elle maintiendra M. Desloges à son poste.

La séance est alors suspendue pendant quelques instants, puis reprise pour procéder à l'élection du Président, des Membres du Bureau et de la Commission de publicité et de deux Membres du Conseil d'administration, en remplacement des Membres sortants non rééligibles.

Le nombre des votants est de 22 par correspondance (pour l'élection du Président seul) et de 21 présents.

Sont nommés pour deux ans :

Président : M. R. FORTIN, par 32 voix.

Vice-Présidents : MM. P. CHÉDEVILLE, par 19 voix, et G. ROMAIN, par 19 voix.

Secrétaire : M. G. MOREL, par 20 voix.

Secrétaire-Adjoint : M. Ch. BONIFACE, par 19 voix.

Archiviste-Bibliothécaire : M. A. LAMBERT, par 21 voix.

Trésorier : M. L. DEGLATIGNY, par 20 voix.

Membres du Conseil d'administration : MM. Alb. CAHEN, par 20 voix, et Victor QUESNÉ, par 19 voix.

Membres de la Commission de publicité : MM. A. LE MARCHAND et L. DE VESLY, par 20 voix ; A. DESLOGES, par 19 voix, et N. BRASSEUR, par 15 voix.

M. R. Fortin adresse à l'Assemblée ses remerciements pour

(1) L'insertion de cette partie du procès-verbal, comprise entre les parenthèses, a été requise, sur la demande de M. Desloges, par le Conseil d'administration.

la nouvelle preuve de sympathie que viennent de lui témoigner ses Collègues en l'élevant à la présidence de la Société. Il regrette que les vues de la Société n'aient pas cadré avec les siennes pour maintenir à son poste, pendant une nouvelle période, notre dévoué président, M. A. Desloges, malgré l'intention que celui-ci avait manifestée.

Chacun des nouveaux élus adresse également des remerciements à la Société.

M. le Secrétaire présente un travail de M. J. Leroy, intitulé : *A propos de l'homme tertiaire. Note sur la soi-disant rétractation de M. l'abbé Bourgeois.* Il ajoute que notre collègue, M. Apel, l'a avisé qu'il enverrait prochainement les deux notes suivantes : *Découvertes de sépultures gallo-romaines et franques à Notre-Dame-de-Gravenchon et Petiville (Seine-Inférieure)* et *Hypocauste et aqueducs des thermes gallo-romains du quartier d'Alincourt, à Lillebonne (Seine-Inférieure).* Il a, en outre, reçu de M. L. Coutil une note ayant pour titre : *Rectifications aux Bulletins de 1904 et 1905.*

M. l'abbé Philippe rend compte des fouilles intéressantes qu'il a exécutées au Camp-Harrouard et présente un lot d'objets qu'il a recueillis au cours de ses recherches. Il se propose d'en faire le sujet d'un travail qu'il présentera pour le Bulletin de cette année.

M. P. Chédeville propose également pour le Bulletin les mémoires suivants, dont le dernier est fait en collaboration avec M[me] P. Chédeville :

Note explicative pour faciliter la reproduction des cartes palethnologiques.

La nature géologique des silex et la patine du silex.

Nature géologique des monuments mégalithiques.

Villa gallo-romaine d'Orgeville, canton de Pacy-sur-Eure.

M. L. Coutil donne communication des notes ci-après dont il propose l'impression dans le Bulletin de cette année :

Cachette de l'âge du bronze de Saint-Cyr-du-Vaudreuil.

Epée de l'âge du bronze de Saint-Aubin-sur-Gaillon (Eure).

La grande pierre de Maupertus (Manche), menhir.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Lecoq.

Le même membre annonce, en outre, la rédaction, pour le même Bulletin, d'une *Notice nécrologique sur M. Damiens* et donne lecture de la note suivante :

Les Monuments mégalithiques de la Normandie et le Touring-Club

« L'an dernier, j'entretenais la Société des démarches que j'avais faites auprès du Conseil d'administration de la Société du Touring-Club de France, et la promesse d'offrir pour tous les monuments classés de la Normandie, des plaques indicatrices; c'est chose faite aujourd'hui, toutes sont placées.

« Un seul Maire qui avait promis, comme tous ses collègues, de faire prendre en gare la plus voisine les plaques et poteaux, fit des objections pour s'en livrer, mais ses objections ont fait place ensuite à une vive satisfaction.

« Six monuments cependant ne sont pas encore pourvus de leurs plaques, parce que les plans topographiques sont arrivés un peu tard pour être placés cet été.

« Le Comité du Touring-Club a dépensé cette année pour nos monuments de Normandie au moins 600 francs de plaques; je crois avoir été l'interprète de tous les préhistoriens de Normandie en témoignant à plusieurs reprises au Conseil d'administration du Touring, l'expression de nos sentiments profondément reconnaissants.

« L. Coutil ».

M. G. Morel donnera aussi pour le Bulletin, les travaux suivants :

1° *Note sur quelques pointes de flèches trouvées aux environs de Rouen.*

2° *Note sur quelques outils à formes très particulières.*

3° *Notice nécrologique sur M. Chassant* (avec portrait).

M. le Trésorier expose le résultat de sa gestion financière pendant l'année qui vient de s'écouler et présente un projet de budget pour l'année 1908.

Le compte rendu financier présenté par le Trésorier, ainsi que son projet de budget, sont approuvés et des remerciements lui sont adressés pour le zèle et la régularité qu'il a apportés dans l'exercice de ses fonctions.

M. Fréchon propose qu'une Commission soit constituée pour examiner un projet d'excursion à Bruxelles, dans le but d'étudier les collections rassemblées par M. Rutot.

M. G. Poulain donne lecture de la note suivante :

« Messieurs,

« Comme complément à la carte palethnologique que notre distingué collègue, M. P. Chédeville, a eu la bonne idée de dresser, j'ai l'honneur de vous soumettre une proposition qui pourra rendre de grands services à l'étude de notre Normandie préhistorique et anthropologique.

« Ce serait de relever, à la Mairie de chaque Commune, sur le cadastre, les noms de *lieux-dits* qui pourraient avoir une signification quelconque au point de vue de nos études.

« Vous savez que de nombreux noms de trièges, datant, sinon de l'époque préhistorique, du moins de l'époque gauloise, rappellent souvent un évènement de ces âges anciens ou l'emplacement de quelque monument mégalithique détruit ou celui d'habitations antiques.

« Ainsi, dans le canton de Vernon, nous avons, à Mercey, dont l'étymologie est Mercure, le triège du « Champ-de-la-Pierre ». Près de Vernon, au hameau du Soucy, un triège portait le nom de « Pierre-Percée ». Ces noms évoquent fort probablement le souvenir de quelques mégalithes disparus. Une rue du faubourg de Bizy, à Vernon, est désignée sous le nom de « Marzelles » (mardelles, fonds de cabanes). Dans un talus de cette voie, on peut voir un fond de hutte dans lequel j'ai recueilli un tesson de poterie faite au tour, qui m'a paru être gaulois.

« Que chacun de nos Collègues, dans sa sphère, fasse une enquête minutieuse, recueillant aussi les légendes, les traditions du culte des rivières, des sources, des saints, qui sont la survivance de croyances anciennes.

« On pourrait ainsi publier dans notre Bulletin la nomenclature de ces divers noms, en y ajoutant quelques notes touchant la présence en ces lieux soit d'ateliers de silex, soit les explorations ayant amené la découverte de vestiges anciens.

« Ce sera, Messieurs, une œuvre de longue haleine qui, certes, demandera plusieurs années, mais qui sera de la plus grande utilité pour les recherches futures.

« Je laisse à la Société le soin de choisir le mode de publication qu'il lui plaira.

« Rappelons cette phrase de Baudelaire, qui a dit quelque part : « La légende, le mythe, la fable, sont comme la concen-
« tration de la vie nationale ; ce sont des réservoirs profonds où
« dorment le sang et les larmes du peuple ».

M. le Président engage ses Collègues à prendre en considération les vues qui viennent d'être émises par M. Poulain.

M. A. Desloges présente un lot d'objets qui ont été trouvés dans des fouilles exécutées à Ambenay et donne quelques détails sur ces objets se rattachant à l'époque gallo-romaine. Ce sont : une clef en fer, des bracelets en fer, un vase lacrymatoire, etc. Il a en outre recueilli une meule en grès et des tuiles à rebords.

M. L. de Vesly expose le résultat des fouilles qu'il a exécutées sur le plateau de Boos et fait passer sous les yeux de l'Assemblée quelques-unes des pièces intéressantes qu'il a eu ainsi l'occasion de recueillir.

M. Alb. Cahen présente des silex taillés qu'il a recueillis à Yport.

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre suivante, adressée au Président de la Société par un de nos collègues, M. Delcroix, ancien entrepreneur de travaux publics. Bien que cette lettre ne soit pas destinée à être publiée dans notre Bulletin, il a paru bon de la comprendre dans le compte rendu de notre réunion, parce qu'elle est de nature à ouvrir des horizons aux travailleurs de la Société et à nous amener des travaux intéressants.

« Coquainvilliers, le 29 Juin 1907.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous informer que mon désir est de ne plus faire partie de la Société normande d'Etudes préhistoriques.

« Je ne fais plus de travaux et suis maintenant cultivateur. A ce titre, je ne puis espérer les belles trouvailles que je pouvais faire auparavant.

« Je continuerai cependant, mais seul, ainsi que je le faisais avant mon entrée dans la Société normande, de m'occuper d'augmenter ma collection, tant en pierres taillées, qu'en fossiles susceptibles d'être gardés.

« Je vous aurais bien signalé quelques belles trouvailles que j'ai faites depuis trois ans, une hache taillée à grands éclats en silex couleur acajou et une belle hache polie en diorite, trouvées au Vieux-Bourg, une belle lame en silex noir, deux vrilles bien taillées, un biseau à bec, d'autres pierres signalées dans les ouvrages de M. Thieullen ; mais les Bulletins mentionnent également pareilles découvertes ; il aurait été oiseux de les y faire inscrire. Ils attestent que dans nombre d'endroits pareilles trouvailles se

produisent. Ce que les Bulletins ne disent pas, et leur mutisme est prudent, c'est l'âge véritable de ces objets. Sont-ils les représentants d'une époque reculée à un nombre prodigieux de siècles, comme nous le dit M. Thieullen, ou leur fabrication représente-t-elle un âge plus rapproché de nous. Nous avons trouvé des haches taillées à grands éclats, à dix mètres de profondeur, à Amiens, et nous avons rencontré les mêmes à fleur du sol près de Compiègne et près de Deauville ; toutes représentent un même âge. J'aurais voulu voir notre Bulletin traiter sérieusement ces choses qui sont, pour la plupart, de fantaisistes hypothèses. Si, pour d'autres, le premier homme créé est un mythe, d'où sont venues les races qui peuplent la terre; quand et à quel âge remontent les travaux faits par elles, notamment sur les pierres taillées ? Le saura-t-on jamais et aussi la véritable utilité de ces pierres.

« Veuillez accepter, etc.

« V. DELCROIX. »

M. le Secrétaire ajoute que l'auteur pourrait se documenter dans les ouvrages spéciaux où il trouverait la solution ou tout au moins l'éclaircissement de plusieurs des questions qu'il pose.

M. Barbier présente quelques observations au sujet de l'attribution du Bulletin aux Membres de la Société. Il pense que l'on pourrait sans inconvénient apporter à la façon d'opérer actuelle une modification qui serait de nature à donner satisfaction aux nouveaux Membres de la Société.

Actuellement, les Membres nouvellement élus n'ont droit qu'au Bulletin de l'année au cours de laquelle ils entrent dans la Société ; mais ce Bulletin ne paraissant que dans le cours de l'année suivante, il s'ensuit qu'ils doivent attendre souvent fort longtemps et parfois pendant plus d'une année, s'ils sont élus au commencement de l'année et si le Bulletin, comme cela se présente, ne paraît qu'à la fin de l'année suivante. Il arrive alors ce fait, paraissant anormal, que chacun des Membres de la Société aura droit, après sa mort, au Bulletin de l'année où se sera produit cet événement. Ne serait-il pas plus rationnel d'attribuer à chacun des Membres le Bulletin de l'année précédente, paraissant dans le cours de l'année de l'admission au sein de la Société ?

Un certain nombre des Membres de la Société partagent l'avis de M. Barbier, présentent à ce sujet de nouvelles observations

et demandent même que la Société émette un vote en faveur de l'adoption de cette proposition.

M. le Trésorier demande, pour la régularité de sa comptabilité, qu'aucune modification ne soit, pour le moment, apportée au mode d'attribution en vigueur, mais, sur les instances de plusieurs des Sociétaires, il ne s'oppose pas à ce que la question soit mise à l'étude; il ajoute qu'il ne croit pas qu'il soit opportun d'adopter la solution dans le sens indiqué.

Il est alors décidé que la question sera soumise à l'examen du Bureau, du Conseil d'administration et de la Commission de publicité, dans la réunion qui sera tenue au commencement de l'année 1908.

M. le Président, sur l'invitation d'un des Sociétaires, propose que la Société adresse au Touring-Club de France des remerciements pour le service rendu à la science de la préhistoire par l'apposition sur les voies publiques de plaques indicatrices permettant de trouver aisément les monuments mégalithiques.

Il reste enfin un dernier article de l'ordre du jour à examiner. C'est la fixation et le choix des lieux d'excursion pour l'année 1908.

M. Fréchon propose une excursion en Belgique.

M. Chédeville pense qu'une excursion dans la région de Saint-Clair-sur-Epte, vers Ecos, pour la visite des monuments, autrefois signalés par M. de Pulligny, présenterait un certain intérêt.

Une excursion à Conches et à Beaumont-le-Roger est proposée par M. G. Morel, et enfin une course dans la Hague et aux environs de Cherbourg est préconisée par M. A. Le Marchand.

La Société décide que ces diverses propositions seront soumises à l'Administration de la Société dans la réunion du commencement de 1908, laquelle se prononcera sur les localités et sur les dates à arrêter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,

R. FORTIN.

COMPTES RENDUS DES EXCURSIONS

EXCURSION

DU 5 MAI 1907

A LONGUEVILLE, LES GRANDES-VENTES ET SAINTE-FOY

Par le Comte Olivier COSTA DE BEAUREGARD

Il ne fallait pas moins d'une longue journée de printemps, favorisée constamment d'un temps à souhait, et de tout le courage de fervents confrères, pour réaliser sans défaillance le programme de cette excursion un peu imprudemment surchargé par son organisateur.

Quand à 9 heures 20 le train stoppe en gare de Longueville, Mmes Loisel et Romain, Mlle Fortin, MM. Desloges, Romain, Dubus, Deglatigny, Fortin, Cahen, Coutil, Loisel, Quesné, M. A. Laville, préparateur de paléontologie à l'Ecole nationale supérieure des Mines, et savant géologue, MM. Fouju et Rochet, membres de la Société d'Excursions scientifiques, qui en descendent, retrouvent sur le quai MM. Roussel, Bachelay, Brasseur, O. Costa de Beauregard; c'est avec grand plaisir que, par l'intermédiaire de ce dernier, les excursionnistes font la connaissance de M. Pierre Le Verdier, le très érudit historien, qui tient fort aimablement à faire en ce jour à la Société les honneurs du canton qu'il représente au Conseil général, et celle de M. Edmond Harel, dont chacun sait déjà, par le programme de la réunion, qu'il est en préhistorique un zélé confrère (1).

C'est en effet à son châlet-musée, situé à l'extrémité nord du bourg, que nous nous rendons tout d'abord.

Dans ce logis pittoresquement décoré au dehors par la main même de M. Harel, nous attend une véritable surprise : les trop

(1) M. P. Le Verdier et M. E. Harel sont devenus depuis nos confrères par le vote du 5 mai 1907.

rares loisirs que laissent au sympathique horloger de Longueville les exigences de sa profession et les fonctions qu'y ajoute chaque jour le dévouement le plus désintéressé, il les a su employer depuis bien des années à rassembler une intéressante collection d'antiquités absolument locales et de fossiles du département.

Tandis que ces derniers reçoivent des spécialistes un regard bienveillant, tous, nous remarquons les intéressantes séries de silex soigneusement présentés dans des vitrines construites par le maître du logis lui-même et qui n'ont pas refusé leur abri à quelques objets de l'époque du bronze (belle hache à ailerons notamment, forme très rare en Normandie, trouvée à Longueville même), des époques romaine, franque (cimetière franc du Bois-Robert) et médiévale.

Ce sont les pièces paléolithiques et néolithiques qui attirent naturellement le plus notre attention et donnent lieu à d'intéressants échanges d'observations. Notons quelques belles amandes acheuléennes, accompagnées de pointes et de racloirs à facies moustérien et toute la série bien complète de l'outillage néolithique parmi laquelle M. Harel nous fait plus spécialement observer l'analogie de quelques formes avec certains outils des ivoiriers et des graveurs (1).

Le Bulletin de notre Société pourrait utilement reproduire avec les commentaires de l'inventeur une partie de ces pièces dont l'ensemble, sauf quelques objets de comparaison, est exclusivement local.

C'est le vœu que nous formons tous en nous associant aux félicitations si méritées adressées par notre Président au créateur de ce petit musée cantonal, lorsque vient l'heure de le quitter à regret, car il n'est malheureusement pas au pouvoir de M. Harel, qui excelle à stimuler l'horloge paresseuse, d'arrêter comme Josué la marche du soleil !

Il est en effet déjà 11 heures, et malgré leur curiosité scientifique, nos confrères, tous partis de bonne heure, protesteraient assurément si le menu de l'*Hôtel de la Gare* ne comportait autre chose que des silex, même ayant encore leur eau de carrière ! Aucun plat aussi résistant n'y figure heureusement, on s'accorde

---

(1) Très particulièrement explorées pour la formation de cette collection, outre Longueville, les localités suivantes : Saint-Crespin, Criquetot, Ecorchebeuf (commune d'Anneville-sur-Scie), La Chapelle du Bourguet, Le Bois-Hulin (commune de La Chaussée), Montigny (commune de Cent-Acres), Pelletot et Muchedent.

à le trouver honnête, et tandis qu'on lui fait promptement honneur, les conversations s'égaient; quelques communications du Secrétaire, quelques mots du soussigné sur le glorieux passé du comté, puis duché de Longueville; au dessert, une plaisante *Visite de Musée provincial*, monologuée comiquement par M. Rochet... et de nouveau l'heure impérieuse nous force à déménager.

Tandis que la longue théorie des voitures disparates gravit lentement, quoiqu'à vide, la côte au haut de laquelle nous les devons rejoindre, c'est par un véritable sentier de chèvres que l'autre file, celle des excursionnistes, atteint le point culminant des terrassements du vieux château féodal de Longueville; de là le regard embrasse le périmètre sensiblement hexagonal de ses murailles effondrées, avec tours angulaires dont les deux de l'Est, presque contiguës, défendant jadis l'entrée principale, ont seules encore quelque élévation ; ce contour des murailles en silex lépreux où rougeoie de place en place un revêtement de briques, est souligné par d'énormes fossés dont une végétation envahissante n'arrive pas à cacher la profondeur.

Un castel moderne, aux tourelles prétentieuses, s'appuyant à quelques pans de muraille du côté nord, est venu malencontreusement jeter une note discordante sur cette ruine pittoresque qui mourait en beauté !

Avant cet anachronisme, pour le simple touriste même, auquel rien ne rappelait qu'Enguerrand de Marigny, le navarrais Charles le Mauvais, Duguesclin, La Hire, Dunois et les comtes, puis ducs de Longueville, ses descendants, furent — pour ne nommer que les plus illustres — seigneurs successifs de l'antique forteresse, ce lieu n'était pas sans charme, car le souvenir de la dernière duchesse, l'illustre Frondeuse, sœur du grand Condé, s'offrait ici spontanément à la mémoire des moins érudits et son image flottait sur ces ruines (1).

Mais pour attachants qu'ils soient, nous ne devons pas donner aujourd'hui trop de temps à ces souvenirs. D'ailleurs la vue de

---

(1) A tort d'ailleurs, pour l'historien renseigné qui tantôt réveille les souvenirs endormis, tantôt détruit, comme ici, les poétiques légendes : si au XVII° siècle le riche duché de Longueville était un des plus beaux fiefs de la maison de ce nom, le château était alors déjà dans un état voisin de l'abandon et ne recevait jamais la visite de ses maîtres. V. *Procès-verbal de prise de possession du duché de L. au nom de la Couronne, en 1694*, à la Bibliothèque municipale de Dieppe (Copie mss aux archives du château des Guerrots).

nos véhicules, maintenant tout proches, qui, comme les jours de notre vie se suivent sans se ressembler, nous rappelle vite au sentiment de la préhistoire; les chars se remplissent et s'ébranlent pour gagner Torcy-le-Grand et les Grandes-Ventes.

Au bout de quelques instants, un coup d'œil est donné au passage au beau clocher roman de Sainte-Foy, classé comme monument historique; puis nous saluons un peu plus loin, sans l'explorer, malgré sa proximité, faute de temps, la petite station néolithique de Saint-Honoré où le guide de l'excursion a recueilli dans ces dernières années de jolies pièces néolithiques et surtout un curieux bloc de grès dont la face supérieure montre une cuvette très régulièrement incurvée et polie, permettant de lui attribuer la destination soit d'un polissoir, soit d'une meule dormante. Les pièces polies sont cependant très rares dans cette petite station de plateau [1].

De ce point sis à la limite de partage des eaux des vallées de la Scie et de la Varenne, 1500 mètres encore d'une descente à travers un joli vallon boisé et nous voici au gai village de Torcy-le-Grand. Toujours en courant, nous remarquons derrière l'église du XVIe siècle au clocher de grès, dans une île verdoyante, quelques pans de murailles chargés de lierres séculaires émergeant des eaux limpides de la Varenne : c'est là tout ce qui demeure d'une vieille forteresse dont nous ne pouvons ici ni évoquer les illustres possesseurs ni redire le rôle important durant la Guerre de Cent ans ; furieux de l'obstacle qu'il leur avait vaillamment opposé, les Anglais rasèrent le château de Torcy quand il fut retombé en leurs mains.

La rivière franchie, c'est par une série de pentes très accentuées que nous gagnons, entre la forêt du Croc et celle d'Eawy qui s'étend jusqu'à Saint-Saëns, le haut plateau au centre duquel est assis l'important et pittoresque village des Grandes-Ventes.

Nous traversons la rue centrale pour arriver à la coquette demeure où nous accueillent le plus aimablement du monde notre collègue Roussel et Mme Roussel, lesquels nous invitent, après les meilleurs souhaits de bienvenue, à passer dans la salle où nos regards sont attirés par les richesses d'une collection, elle

---

(1) Ce grès, un autre analogue apporté à Sainte-Foy de Saint-Germain-sur-Cailly (Seine-Inferieure), et de curieuses molettes à main de la briqueterie de Pelletot, feront l'objet d'une note spéciale destinée au Bulletin de la Société.

aussi, tout à fait locale et très exactement étiquetée et agréablement présentée.

Les récoltes des deux âges de la pierre faites par notre confrère depuis dix ans dans un rayon restreint autour de sa résidence, sont importantes et de provenances si nettement établies, qu'elles constituent un appoint très utile à l'inventaire d'ensemble qui pourra bientôt être entrepris des stations des deux phases lithiques dans notre département ; nous souhaitons vivement leur description, avec figures des principales pièces, dans notre Bulletin. Chacun pour aujourd'hui étudie de son mieux les récoltes de notre aimable confrère, qui proviennent en majeure partie, pour le néolithique, de La Valouine, du Mesnil-Follemprise et de cette station de la Boissette que nous allons rencontrer et explorer sur notre chemin de retour.

On comprendra que nous n'entrions pas dans le détail d'une description qui devrait, pour avoir quelque utilité, dépasser les limites d'une aride nomenclature, puisqu'il nous est permis d'espérer mieux que cela.

Un souvenir doit être ici donné à la mémoire de notre défunt confrère Maréchal qui, aux Grandes-Ventes où il résidait, avait réuni d'intéressantes pièces malheureusement très dispersées aujourd'hui ; c'est à lui que M. Roussel dut l'initiation aux recherches préhistoriques, mais à son tour il a suscité un imitateur dans la personne de M. Martel, instituteur. En quittant à grand regret et, comme toujours, trop tôt à notre gré, l'hospitalière maison de M. et Mme Roussel, les excursionnistes tiennent à marquer à M. Martel leur sympathie en donnant à ses premières récoltes un coup d'œil, trop sommaire malheureusement, car le programme de la journée est loin d'être épuisé.

En quelques minutes, n'ayant qu'à descendre cette fois, nos véhicules nous amènent à la Boissette, station néolithique située au bord même de la route nationale parcourue, entre la ferme de ce nom et le cours de la Varenne. Bien téméraireinent alléchant, le programme porte : *Recherches sur le terrain ; outils nombreux à récolter !* Le sol labouré il y a quelques semaines et lavé par une pluie récente, est dans cet état propice aux récoltes que tous nos confrères connaissent et nos recherches personnelles n'ont en ce lieu jamais été infructueuses, mais la Fortune, si capricieuse, nous favorisera-t-elle aujourd'hui ?

A peine descendus et renseignés à peu près sur les limites de

la station, chercheurs... et chercheuses — l'une d'elles est d'un zèle admirable — se dispersent et se penchent avec sollicitude vers les sillons humides aux silex luisants ; tandis que nos cochers regardent stupéfaits les chercheurs (que pouvons-nous être pour eux ?) le guide de la réunion voit avec joie les poches s'emplir et les sacs se gonfler assez rapidement et quand l'heure vient encore du rassemblement aux voitures, nos confrères veulent bien se montrer satisfaits ; pas de pièce merveilleuse assurément, mais tout le monde a pu trouver quelques échantillons ***bons à prendre.***

Cette station est un bon exemple, d'une richesse d'ailleurs supérieure à la moyenne, des stations de plein air de la zone où nous évoluons dans cette excursion. S'il n'est pas un hectare du canton de Longueville et des cantons limitrophes où la recherche attentive ne fasse découvrir quelques éclats utilisés ou quelque outil isolé, l'on y observe, assez inégalement réparties, tant sur les plateaux qu'aux rives des cours d'eau, des stations certainement habitées à cette époque d'une manière plus ou moins suivie où *nuclei*, percuteurs, grattoirs, tranchets, lames retouchées de toutes formes et de toutes dimensions sont assez abondants. Les pièces polies y sont généralement fort rares et tel est le cas à la Boissette qui m'a donné seulement deux fragments de haches en silex et deux de petites haches en fibrolithe (?) de Bretagne (?) à notre confrère Roussel. D'ailleurs les pièces finement retouchées et à contours réguliers ou symétriques sont toujours aussi le très petit nombre.

Remontés en voitures, nous voici promptement arrivés à travers le village de Torcy-le-Grand, au pied de la pente boisée à mi-côte de laquelle, *au pied d'un vieux chêne*, se cache dans la frondaison renaissante des taillis et *auprès d'une source*, le très primitif oratoire consacré à saint Ribert. On y accède de Torcy par un sentier dont la pente très rapide, charitablement signalée à la descente de voiture aux dames et aux confrères qui seraient obligés de se ménager, n'effraie cependant personne dans la vaillante phalange et c'est à tous les excursionnistes ayant repris haleine et groupés autour de la modeste statue de l'antique abbé du VII[e] siècle, que M. Costa de Beauregard explique pourquoi il a ajouté cette visite fatigante à une journée déjà bien remplie.

C'est que nous avons ici un exemple intéressant de superpositions de cultes.

L'oratoire, avec statue de saint Ribert du xve siècle, entouré de bouquets et de cierges, voilà les manifestations du culte adressé depuis le viie siècle au saint abbé qui évangélisa à cette époque la vallée de la Varenne (1).

Ce moine, patron de Torcy-le-Grand et de Quièvrecourt, près Neuchâtel, baptisa, suivant la tradition, de l'eau de notre source les néophytes de la région, ces Neustriens dont les tombes se sont révélées au Bois-Robert et à Martigny près de nous. Il convient d'observer qu'à notre époque cette source se réduit à un suintement d'eau sans écoulement sensible.

Les vertus miraculeuses attribuées à cette eau, suivant une croyance très fortement enracinée dans l'esprit des pauvres gens d'alentour, les baguettes ligneuses tordues en cercles et les rubans liés, comme nous le voyons, tant au chêne qu'à l'oratoire tout proche, voilà qui nous semble au contraire se rattacher, pour partie au moins, aux vieux fonds des superstitions préromaines, culte des arbres et des sources (2).

A quelques mètres de la source, nos confrères peuvent apercevoir de nombreux débris de tuiles à rebords, témoins d'un édifice sans doute très modeste existant en ce lieu aux premiers siècles de notre ère et dont des fouilles qui seront entreprises aussitôt le taillis exploité, permettront, je l'espère, de retrouver la place exacte.

On est donc porté à croire qu'antérieurement au passage de Ribert, la source, alors peut-être plus abondante, était l'objet d'un culte où se mêlaient toutes les superstitions du paganisme gaulois. Les lectures de nos confrères leur ont à tous fait connaître les efforts de l'Eglise dans ses conciles pour déraciner aux siècles mérovingiens les traditions très vivaces encore du culte des pierres, des arbres et des sources ; ces faits et des textes précis ont été maintes fois rapportés à propos des dolmens christianisés.

Un fait local de dendrolâtrie moins connu et bien typique, a trouvé place dans la vie de saint Valery, abbé comme Ribert et

---

(1) Tout ce que l'on sait de précis sur saint Ribert, a été donné sous le contrôle de la critique la plus moderne, par deux savants hagiographes. Voir chanoine Tougard : *Les saints du diocèse de Rouen*, 5e éd., Paris, Dumont, 1897, p. 10, et abbé Legris : *Saint Saëns et saint Ribert, abbés au diocèse de Rouen, VIIe siècle.* Extrait des *Auclecta Bollandiana*, t. x, Bruxelles, 1891, p. 440-452.

(2) Voir le chapitre afférent à ces cultes dans le livre bien connu d'Alex. Bertrand : *La religion des Gaulois. Le culte des eaux*, p. 190-212 et Annexe D, p. 400-406.

son contemporain beaucoup plus connu, l'apôtre du pays de Caux : Valery « abattit à Eu *un arbre que l'on vénérait comme une idole* (1) ».

Mais la mentalité d'un peuple sans instruction évolue très lentement : dans le désir de ne pas troubler la foi des simples, un culte toléré ou reconnu par l'Eglise dut bien souvent se superposer aux legs superstitieux des âges précédents ; c'est un exemple de ce fait que nous avons, pensons-nous, ici sous les yeux.

Plusieurs communes peu éloignées offrent également des sources, heureusement plus abondantes et plus pures que la nôtre, objets de pélerinages où des traces de paganisme transparaissent sous les pratiques chrétiennes.

Mme Loisel, présente à l'excursion, n'a pas oublié ce qu'elle a vu dans son enfance à la claire fontaine de Saint-Hellier, dans la commune de ce nom ; aujourd'hui comme alors on y baigne des malades. Même *baignerie* à Charlemesnil, commune d'Anneville-sur-Scie, où une abondante source attire encore sous le patronage de saint Ribert de nombreux malades à ses eaux limpides (2).

Il ne serait pas sans intérêt de dresser avec méthode la liste de ces sources vénérées, nombreuses dans notre département, avec l'indication bien contrôlée de ce que le culte moderne contient de secret alliage païen.

De la fontaine si avare d'eau qui a donné lieu en revanche à des commentaires trop copieux peut-être, un dernier quart d'heure de marche nous amène à travers bois au château de Sainte-Foy, caché dans une ceinture de vieux arbres.

Là le comte et la comtesse de Valanglart, ainsi que la comtesse Costa, leur fille, sont heureux de souhaiter la plus aimable bienvenue à leurs visiteurs et de leur offrir, après une journée réellement fatigante, le réconfort bien mérité de quelques rafraîchissements et d'une légère collation.

En quelques paroles très aimablement inspirées, le président de la Société, M. A. Desloges, leur exprime les remerciements des excursionnistes. L'auteur de ces lignes dit à son tour combien

(1) Chanoine Tougard, ouvr. cité p. 12, d'après les Bollandistes.

(2) J. Reiset, de l'Académie des Sciences, qui habitait Anneville, assurait avoir vu honorer, à Charlemesnil, une statue dans laquelle on ne pouvait méconnaître une divinité gallo-romaine.

Je ne sais si des rites païens peuvent encore s'observer à la fontaine du Câtelier de Saint-Saëns, où l'on se rend pour demander la cessation de la sécheresse.

il lui est agréable de recevoir la visite de ses excellents confrères, mais le jour commençant à baisser, il ne veut pas oublier le but principal de leur venue et les invite à passer dans la bibliothèque où ils doivent voir ses collections.

Les séries nombreuses de pièces paléolithiques et néolithiques ont été disposées sur des tables pour en rendre la vue plus facile.

Parmi les premières, il faut noter spécialement la série de pièces acheuléennes et moustériennes de la *briqueterie de Mainnemare* (commune de Sainte-Geneviève-en-Bray) : *coups de poing* du travail le plus parfait, s'échelonnant depuis 0^m20 de grand axe jusqu'à des amandes minuscules de 0^m05 de longueur, grattoirs, racloirs, rares pointes à main. De *Saint-Saëns,* deux coups de poing, l'un de près de 0^m25 de longueur, l'autre remarquable par la minceur de la partie supérieure arrondie, épaisse seulement de quelques millimètres. De la *briqueterie de Pelletot,* jolie série d'amandes acheuléennes. De la *briqueterie de Grigneuseville*, coup de poing triangulaire à bords très tranchants et du travail le plus délicat.

Série de *pointes à main* de 0^m10 à 0^m03 de longueur, d'une grande perfection de travail.

Pièces paléolithiques remarquables du *Périgord* et des provinces voisines.

D'un fond de cabane du *Campigny*, à Blangy-sur-Bresle, série de silex et de débris céramiques généralement attribués au plus ancien néolithique.

Séries néolithiques des stations de surface, spécialement de Saint-Honoré ; de la Boissette (la station visitée il y a quelques instants par l'excursion) ; de Saint-Hellier, près Bellencombre ; des assises supérieures de la briqueterie de Mainnemare ; de Beautot, près Bacqueville ; chaque type d'outil étant représenté par de nombreux exemplaires.

Belle suite de haches soigneusement ébauchées à éclats (principalement environs d'Eu), de haches partiellement et entièrement polies, de la Seine-Inférieure, de la Somme et de l'Eure, pour la plupart en silex, quelques-unes en roches d'importation. Très grande hache polie de Pacy-sur-Eure ; autre légèrement moindre de Bois-Dimont ; hache en silex gris de 0^m18 de longueur, admirablement polie, ayant à peine 0^m01 d'épaisseur, du type des haches de dolmens bretons, trouvée *auprès d'un squelette,* en 1900, à Saint-Germain-Etables (carrière Bouteiller) ; cette hache si

remarquable a donc vraisemblablement fait partie d'un mobilier funéraire néolithique, le squelette et les autres objets qui pouvaient se trouver en plus, ont été détruits. (Ces trois dernières haches sont à faces latérales équarries).

Grande hache triangulaire plate en jadéïte pailletée, de Villy-le-Bas (Seine-Inférieure) ; autre même roche non pailletée, de Longpré-les-Corps-Saints (Somme). Hache de jadéïte de dimensions exceptionnelles, triangulaire, très peu épaisse, admirablement polie, trouvée à Provins (Seine-et-Marne) précédemment dans la collection de Damour, l'éminent minéralogiste (longueur $0^{m}28$).

Série nombreuse d'objets en bois (archet, manches de haches et de pioches) ; en corne de cerf (palmures travaillées, manches d'outils taillés et polis, marteaux et pioches diversement perforés, gaînes de haches polies) ; en silex (poignards, pointes de flèches, etc.) ; en roches alpines (haches, ciseaux, etc.) ; en os et dents de sangliers, provenant des palafittes néolithiques récemment explorées dans les lacs de Clairvaux et de Chalain (Jura).

Age du bronze. – Série nombreuse d'armes, outils, ornements personnels, provenant des dragages de la Seine, près Corbeil. Objets isolés de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de la Somme. Cachette de Condé (Calvados), et autres objets de ce département. Cachette de Pantin, près Paris. Objets du bassin du Rhône, assez nombreux.

Epoque hallstattienne ou fin de l'époque du bronze. — Casque en bronze intégralement conservé, attribuable au VIIIe siècle a. C., à crête triangulaire et appendices latéraux en ailes, provenant de la trouvaille de Sainte-Anne-d'Entremont (Calvados), ayant appartenu à M. E. d'Acy.

Epoque gauloise. — Epées et lances, applique temporale de casque avec coraux, bracelets de la région rémoise. Bracelets et fibules de la Savoie et du Dauphiné. Curieux ornement de chevelure sinusoïdal, en argent, provenant d'une tombe gauloise de Jarrier (Savoie). Important fragment de casque gaulois trouvé à Cailly (Seine-Inférieure). Série de monnaies gauloises.

Epoque romaine. — Petit buste de Diane couronnement de trépied (Gannat, Allier). Buste de Silène. Masque de Satyre et tête féminine dont la chevelure se termine en col de cygne,

bronzes remarquables trouvés à Saint-Jean-de-la-Porte (Savoie), publiés dans le *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1906.

Statuette de Jupiter lançant la foudre, trouvée à Grangemenant (Seine-et-Marne), ayant conservé partiellement sa dorure antique.

Fragment de trépied en bronze (le Rhône, à Lyon, la Guillotière) orné d'un mufle de panthère, lampes, miroirs, série de monnaies, etc.

Epoque mérovingienne. — Bijoux d'or et d'argent (Somme et cimetières francs de Seine-et-Oise). Séries d'armes, boucles, plaques, fibules du ve au ixe siècles, provenant principalement des cimetières francs de Bois-Robert et de Criel (Seine-Inférieure). Remarquable plaque-boucle avec sa contre-plaque en bronze étamé, avec ornementation zoomorphique très compliquée et tête barbare incisées, trouvée dans le département de la Somme. Balance minuscule (de monétaire ou d'orfèvre ?) en bronze, trouvée avec une coupe de verre hémisphérique, une épée à entrée de fourreau en cuivre niellé dans un sarcophage du cimetière franc de Criel (fouilles Cottel).

Séries de fibules classées chronologiquement du viiie siècle a. C. (origine, fibule à arc simple) jusqu'à l'aurore du Moyen Age.

Céramique. — Vase néolithique de Mainnemare ; vases des palafittes, du bronze (lac du Bourget), de l'époque gauloise (Marne) et âges suivants jusqu'au Moyen Age. Remarquer deux vases contremarqués sous la base et un troisième à panse carénée ornée de chevaux et personnages, provenant du cimetière franc de Cormeilles (Seine-et-Oise).

Quand l'heure inexorable vient mettre un terme aux amicales causeries qui s'engagent entre nos confrères autour des vitrines, ceux-ci veulent bien encore donner un coup d'œil aux portraits anciens des Longueville, depuis Dunois jusqu'aux deux fils de la célèbre Frondeuse, derniers de leur lignée, rassemblés dans sa bibliothèque par M. Costa de Beauregard ; ils y voisinent avec un certain nombre d'ouvrages devenus rares, concernant la Normandie, ou avec d'autres aujourd'hui recherchés pour l'ornementation de leurs reliures.

Tandis que s'avancent les voitures qui déposeront dans quelques instants les excursionnistes à la gare de Longueville, il ne

restait plus au signataire de ces lignes qu'à s'excuser d'avoir peut-être chargé à l'excès le programme de cette journée du 5 mai dont il conservera pour sa part le meilleur souvenir, et à assurer ses collègues qu'il sera toujours heureux de les revoir isolément à Sainte-Foy et de les aider, avec MM. Roussel et Harel, à explorer les gisements tant paléolithiques que néolithiques dont notre canton et ses abords sont, comme ils l'ont pu constater, assez richement dotés.

P.-S. — Sur les survivances du culte des arbres et des fontaines, on lira avec la plus grande utilité : *L'Idolâtrie en Gaule au VIe et au VIIe siècle*, extr. *Rev. des Questions historiques*, avril 1899, p. 440-454, par M. l'abbé Vacandard. Voir du même savant auteur : *Vie de Saint Ouen*, p. 131 et suivantes.

COMPTE RENDU

DE LA RÉUNION

DE LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ÉTUDES PRÉHISTORIQUES

A EVREUX, LE 4 AOUT 1907

Par Gaston MOREL

Dans une précédente réunion de notre Société, on avait décidé de tenir une séance, au mois d'août, à Evreux, afin d'en profiter pour présenter de respectueux hommages au doyen de nos membres, M. Chassant, conservateur du Musée de cette ville, à l'occasion de son entrée dans sa centième année.

Cette démarche qui, dans l'esprit de celui qui en fit la proposition, ne devait avoir qu'un caractère tout officieux, prit une autre tournure lorsque notre Président en eut fait part à notre excellent collègue, M. Oursel, maire d'Evreux. Celui-ci manifesta le bien légitime désir que la Municipalité ébroïcienne se joignit à nous. La Société des Amis des Arts d'Evreux, la Société libre de l'Eure et la Société d'Etudes diverses de Louviers ne voulurent point rester en arrière : elle s'empressèrent de participer à cette sympathique manifestation.

Aussi, le dimanche 4 août, de très nombreux amis de M. Chassant se trouvèrent-ils assemblés dans la Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville où, avec une grande amabilité, M. Oursel les recevait avant qu'ils ne se rendissent près du vénérable savant, qui, entouré de sa famille, les attendait au Musée.

Citer les noms de toutes les personnes ainsi réunies, serait donner la liste presque complète des notabilités administratives, littéraires ou artistiques du département de l'Eure.

Je me contenterai de citer — commettant certainement bien des oublis que me pardonneront, j'en suis certain, ceux dont les noms se seront effacés en ma mémoire — les membres présents appartenant à notre Compagnie.

En dehors de M. Desloges, notre président, et de M. Oursel, qui jouèrent des rôles très actifs en la circonstance, c'étaient :

M. Angérard, de Louviers; Mme et M. P. Chédeville, de Gisors; MM. F. Damiens, A. Lambert, C. Lecœur, Loiziel, L. Régnier et Yon, d'Evreux ; M. Harel, de Longueville ; MM. R. Loisel, G. Morel et V. Quesné, de Rouen ; M. Plaisance, de Saint-André ; M. G. Poulain, de Saint-Pierre-d'Autils, et M. Roussel, des Grandes-Ventes.

MM. Boniface, Deglatigny, Fortin, Le Marchand, de Rouen, empêchés, s'étaient fait excuser.

C'est au milieu d'une foule assez nombreuse que, vers 11 heures 1/2, descendant le monumental perron de la Mairie, nous traversons la jolie place, qu'illustre le modèle des beffrois, pour nous rendre au Musée près duquel, à l'apparition du cortège, la musique municipale joue un de ses meilleurs morceaux.

En ayant franchi le seuil, nous nous trouvons en présence de M. Chassant auquel successivement nous présentons nos vœux les plus respectueux et nos meilleurs souhaits.

Puis M. Desloges prononce l'allocution suivante :

« Monsieur Chassant,

« Appelé par mes collègues des diverses Sociétés savantes, « dont le siège est établi dans le département de l'Eure, à l'hon- « neur d'interpréter auprès de vous l'esprit et la pensée qui ont « inspiré cette manifestation, je n'aurais osé assumer cette délicate « mission (tant d'autres que moi étaient mieux qualifiés) si des rela- « tions constantes, déjà longues de vingt-cinq années, ne m'avaient « appris qu'en toutes circonstances je pourrais compter sur votre « grande indulgence. Jeudi dernier, 1er août, vous êtes entré « dans votre centième année. En mémoire de ce quatre-vingt- « dix-neuvième anniversaire, que d'autres anniversaires suivront « longtemps, nous le souhaitons vivement, vos nombreux amis « se sont souvenu que toujours pour eux vous fûtes un guide « bienveillant, un inspirateur généreux, et, par une manifes- « tation en votre honneur, il ont voulu buriner cette date dans « leurs annales.

« Accourus de tous les points du département, de Paris, de « la Normandie, vous nous voyez, en ce moment, groupés et « confondus, comme une autre famille autour de l'ancêtre, vous « apporter, en fils reconnaissants, avec le témoignage de nos « profonds respects en votre personne, l'expression bien sincère « de notre admiration.

« Désireux de perpétuer le souvenir de cette sympathique « manifestation, que nous serons heureux de renouveler l'an « prochain, vos amis, vos collègues, vos admirateurs ont fait « frapper une médaille commémorative.

« Permettez-moi donc, Monsieur, au nom de la Société « normande d'Etudes préhistoriques, initiatrice de la présente « solennité, au nom de la Société libre d'Agriculture, Sciences, « Arts et Belles-Lettres de l'Eure, au nom de la Société des « Amis des Arts, au nom de la Société d'Etudes diverses de « l'arrondissement de Louviers, qui toutes se sont spontanément « associées à notre pensée et sont représentées ici par de nom- « breux sociétaires, au nom, enfin, de tous vos amis réunis ici, « permettez-moi, dis-je, de vous offrir cette médaille.

« Recevez-la, cher maître ; qu'elle soit pour vous le symbole « de nos plus affectueuses sympathies, qu'elle rappelle sans cesse « à votre pensée l'hommage respectueux que, du fond du cœur, « nous apportons tous au doyen vénéré, dont la longue et belle « carrière a tant fait pour l'histoire des monuments de notre « beau département. ».

C'est le maire d'Evreux, M. Oursel, qui prend ensuite la parole. En remettant à M. Chassant une plaquette de vermeil symbolisant l'archéologie, il dit : « Ce n'est pas seulement au « nom de l'Administration municipale actuelle que je vous « remets ce témoignage d'estime et de vénération, mais en sou- « venir aussi des municipalités antérieures dont vous avez « toujours été, comme de la nôtre, le fidèle et savant collabo- « rateur. »

En quelques mots émus, le vénérable Conservateur du Musée remercie ceux qui viennent de lui témoigner des sentiments qui l'ont profondément touché. Il adresse aussi l'expression de ses plus affectueux sentiments à tous ses vieux ou jeunes amis qui ont bien voulu prendre part à cette manifestation qu'il lui semble, en raison de son grand âge, avoir presque le droit de qualifier de filiale.

M. Chassant étant monté dans un landau avec sa petite-fille, M. Oursel, maire d'Evreux et M. Bartoli, secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, pendant que la musique municipale joue l'air national, les notabilités de la ville et les membres des diverses Sociétés se dirigent vers l'hôtel Peschet où a lieu le

banquet par souscription offert en l'honneur du doyen de la ville.

Là, en dehors des membres de la famille de M. Chassant et de quelques personnalités officielles dont les places étaient réservées à la table d'honneur, les quelque soixante autres convives s'asseyent, en groupes amicaux, autour des deux tables qui lui font suite.

Est-il besoin d'ajouter que tous font grand cas du repas fort bien servi et que celui dont on glorifie en ce jour la longue et belle carrière ne cède nullement sa place à un autre ?

Après que le champagne a rempli les verres, l'instant des toasts d'usage en pareille circonstance, est arrivé.

M. le Maire d'Evreux, prenant le premier la parole, prononce un véritable discours que je me reprocherais vraiment de ne pas donner in-extenso, puisqu'il émane d'un de nos excellents collègues et doit, conséquemment, intéresser tous les membres de la Société normande d'Etudes préhistoriques

M. Oursel s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Bien qu'appartenant à des Sociétés diverses, bien que suivant des voies différentes, un même sentiment nous réunit « aujourd'hui autour de cette modeste table : le désir de fêter « un homme qui a su se faire aimer et estimer de vous tous, « Messieurs, qui avez eu quelques rapports avec lui, d'honorer « un savant modeste, si modeste qu'il a su se faire oublier et « dépasser les limites ordinaires de la vie humaine.

« Né à Paris, en 1808, Alphonse Chassant quitta la capitale « à la veille de la Révolution de Juillet et vint se fixer à Evreux « pour se créer une situation. Il se mit immédiatement à l'œuvre.

« Historien, archéologue, paléographe, il sut, avec cet esprit « d'ordre et de méthode que vous lui connaissez, utiliser tous « les matériaux mis à sa disposition et se créer par un travail « acharné et une volonté tenace une place dans le monde savant.

« Il commença en 1835 ses publications en faisant imprimer « son *Essai sur la paléographie française* ou introduction à la « lecture des écritures usitées dans les chartes et autres titres « du XI[e] au XVII[e] siècles.

« Je n'ai pas l'intention, Messieurs, de vous énumérer toutes « les autres publications de M. Chassant, car, si nombreux sont

« ses écrits publiés, plus nombreux peut-être sont ses manuscrits « inédits, ses notes sans cesse augmentées. Travailleur infa- « tigable, toujours il compulse, toujours il écrit. Et les années « ont passé, momifiant l'enveloppe, mais laissant intacte cette « belle intelligence toujours en éveil.

« Qu'il me suffise de vous dire que s'il touche un peu à tous « les sujets, l'archéologie et l'histoire — principalement l'histoire « de la Normandie — retiennent surtout son attention.

« Entre temps, pour se délasser de ses travaux sérieux, « patient déchiffreur de rébus littéraires et d'anagrammes com- « pliqués, il livrait au monde savant émerveillé les noms de « deux auteurs de romans du XIVe siècle, Jacques Sacquepée de « Picardie et Henry de Ferrière, originaires du département de « l'Eure, noms qui s'étaient jusqu'alors dérobés à la sagacité des « chercheurs.

« En 1838, M. Chassant fut nommé bibliothécaire de la ville. « Il remplir, pendant vingt-trois ans, ces fonctions avec le zèle « et la conscience qu'il mettait dans tous ses travaux.

« Mais, esprit généreux, ouvert aux idées de liberté et « d'émancipation humaine, ses idées libérales le rendirent suspect « à l'empire naissant et il fut suspendu de ses fonctions en 1851. « Il accepta, avec la sereine philosophie qui le caractérise, le « coup qui le frappait et n'en continua pas moins son labeur « quotidien.

« En 1874, la ville décide la création d'un Musée. Elle appelle « aux fonctions de conservateur, M. Chassant, en lui adjoignant « le titre d'archiviste de la ville. Il est toujours en fonctions.

« En 1880, lors de l'inauguration de ce Musée, il reçut des « mains du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, M. Turquet, « la croix de la Légion d'honneur et, en 1889, la Société des « Archéologues français, réunis en congrès à Evreux, lui décerna « pour ses publications sur la Normandie et ses recherches paléo- « graphiques une médaille de vermeil.

« Il devait également recevoir une pension de 1200 francs « comme victime du 2 Décembre. Mais, comme il le dit lui- « même en riant, le premier chiffre a dû certainement s'égarer « dans les couloirs du Ministère, car jamais il ne toucha plus de « 200 francs.

« Tel est l'homme, Messieurs, que nous honorons aujour- « d'hui. Savant aussi aimable que désintéressé, toujours prêt à

« mettre à la disposition de ceux qui font appel à son obligeance « sa merveilleuse érudition. Il n'est pas seulement une gloire « locale, son nom est connu de toutes les Sociétés savantes. Sa « renommée a même franchi nos frontières et des Sociétés étran- « gères font appel à sa compétence.

« Si un léger écho de cette petite manifestation se fait jour « au dehors, nul doute que cette nouvelle ne vienne frapper de « stupéfaction nombre de savants étonnés que M. Chassant soit « encore vivant et bien vivant et qu'un intellectuel abuse de telle « sorte de la permission de vivre.

« Amis, si nous célébrons modestement, en petit comité, le « 99e anniversaire de M. Chassant, j'espère que nous fêterons « avec plus d'éclat, le siècle révolu. Ne s'est-il pas promis de « vivre jusqu'à 110 ans ? Il ne pourra donc plus se soustraire à « cette nouvelle et plus éclatante manifestation de sympathie. « C'est la grâce que je lui souhaite en notre nom à tous, « Messieurs, et je lève mon verre aux 100 ans de M. Chassant. »

M. Hérissay, président de la Société des Amis des Arts de l'Eure, rappelle ensuite, en une courte improvisation, les longs services que M. Chassant, président d'honneur de la Compagnie qu'il représente, avait rendus à cette artistique collectivité. Il souhaite de le voir continuer longtemps encore. « L'excellent « conservateur du Musée de la ville, dit-il en terminant, est trop « connu de tous et trop apprécié pour qu'il soit besoin de tracer « longuement ses mérites. »

M. Bartoli, secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, déclare, au nom de l'Administration départementale et en son nom personnel, s'associer, de tout cœur, aux orateurs qui l'ont précédé. Il joint ses témoignages de haute sympathie et ses souhaits de santé à ceux qui viennent d'être adressés au vénérable M. Chassant.

Enfin, M. Desloges, prenant en dernier la parole, croit devoir rassurer tout d'abord l'assistance de la crainte qu'elle peut avoir d'entendre un long discours. « J'ai dit au Musée ce que j'avais à « dire, mais je ne voudrais pas que cette fête se terminât sans « que j'aie chaleureusement remercié la Municipalité ébroïcienne « du large concours qu'elle a bien voulu apporter à cette belle « manifestation. »

Se levant alors, M. Chassant adresse ses bien sincères remer-

ciements à tous ceux qui viennent de le complimenter avec tant de largesse, et à ceux aussi qui ont si vivement applaudi le discours vraiment trop bienveillant de M. le Maire d'Evreux. « Ai-je besoin d'ajouter que je réunis dans mes sentiments de « gratitude les autres personnes qui viennent de s'occuper si « aimablement de ma trop modeste personnalité. »

Puis, pendant plus de vingt minutes, debout, sans marques de fatigue et sans nulle hésitation, le bon vieillard raconte divers faits de son existence semblant prouver qu'en maintes circonstances la mort dédaigna le sacrifice de sa vie. Puisse-t-il en être ainsi longtemps encore !

Se rasseyant, il allume la petite pipe de bois que chaque fin de repas ramène à ses lèvres. « C'est, dit-il dans l'intimité, le baromètre de ma santé ».

Pendant que le noir moka refroidit quelque peu dans les tasses, les spirales bleuâtres montent des cigarettes au plafond. Les idées s'échangent entre amis ou voisins de table qu'une commune sympathie pour une longue existence, honnêtement et noblement remplie, réunit en ce jour.

Pendant ce temps, l'orphéon que dirige M. Fouasse, fait entendre deux des vieilles chansons de Béranger qui ont dû rappeler à celui que nous fêtons cette époque — si lointaine mais cependant si présente en la mémoire des vieillards — que nous nous plaisons tous à qualifier, quelle qu'elle ait été d'ailleurs, le beau temps de la jeunesse.

Vers trois heures on se sépare, espérant, selon la promesse de M. Oursel, qu'on ferait mieux encore l'an prochain.

Etant allés au Musée où M. Chassant avait été reconduit, lui serrer la main, hélas, pour la dernière fois, les membres de la Société normande présents à Evreux, durent se séparer, sans accomplir le reste du programme projeté : les uns profitant de la circonstance pour passer quelques instants avec les amis qu'ils ont en la cité ébroïcienne, les autres pour prendre des trains les ramenant plus promptement vers leurs lieux d'origine.

LE

MENHIR DE LA GRANDE-PIERRE

A MAUPERTUS (MANCHE)

Par L. COUTIL

Le *Réveil du département de la Manche* ayant annoncé dans son numéro du 30 octobre dernier que le menhir de Maupertus était menacé d'une destruction prochaine, par suite du passage de la nouvelle ligne de chemin de fer de Cherbourg à Barfleur, et comme ce menhir est classé comme monument historique, nous avons fait de pressantes démarches auprès de MM. le Directeur de l'exploitation, du Président du Conseil d'administration, de M. Doniol, administrateur et inspecteur général des Ponts et Chaussées, puis de M. le Sous-Préfet de Cherbourg.

Des réponses très rassurantes nous sont parvenues ces jours-ci, le menhir ne sera pas touché par le tracé.

Si donc, depuis un siècle, nous avons à déplorer dans ce département la disparition de 10 menhirs : la *Pierre butée de Tollevast*, en 1784 ; du *menhir de Breuville*, vers 1840 ; de la *Longue-Pierre* de Carneville, vers 1850 ; de celui du Mesnil-Auval ; de la *Pierre Tournante* et des *Pierres grises* de Montaigu-la-Brisette ; de celui de Montgothier ? des *Pierres levées* de Nacqueville, de la *Pierre de la Percaillerie*, près des Pieux et de Flamanville ; il est encore plus regrettable d'ajouter des allées couvertes et des dolmens à cette liste : la *Pierre lée* d'Appeville, la *Pierre de la Guérinière* au Grand-Celland ? l'allée couverte des Forges et la *Table des Fées* à Rocheville ; les *Pierres couplées* de Tourlaville, la *Pierre du Blanc-Rocher* de Varenguebec ?

Ces destructions nous avaient ému ; c'est pourquoi nous avons fait classer dernièrement, en 1905 et 1906, les allées couvertes de Vauville, de Rocheville et des Moitiers-d'Allonne.

LE

DOLMEN DE " L'HOTEL-DIEU "

COMMUNE DES VENTES, PRÈS EVREUX

Par Georges POULAIN

Ce dolmen est situé entre la ferme du même nom et la route de Breteuil-sur-Iton à Evreux, ancienne voie romaine de Condé-sur-Iton à Dreux, dont on retrouve les traces non loin de là, au hameau de la *Trigale*.

C'est une belle table qui était supportée par sept pierres fichées dans le sol; elle ne repose plus que sur trois, les autres étant écartées ou couchées. La table du dolmen est fortement inclinée de l'est à l'ouest, par suite du dérangement des supports, dérangement intentionnel, je crois, car il existe une cavité sous le monument, qui fait penser que l'on y a pratiqué des fouilles. C'est sans doute le méfait d'un chercheur de trésors quelconque, car il n'existe aucune relation — du moins à ma connaissance — d'exploration archéologique sous le dolmen de l'Hôtel-Dieu.



La longueur de la table est de 3 mètres et sa plus grande largeur de 2m80. La hauteur du monument, à son point le plus élevé, c'est-à-dire le côté Est, est de 1m50.

Chose étrange, M. Léon Coutil, correspondant du Comité des monuments historiques, dans son *Inventaire des menhirs et dolmens de France*, Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, tome IV, année 1896, page 65, mentionne ce mégalithe comme étant disparu. Je cite textuellement : « A peu « de distance de ce dolmen (la pierre Courcoulée, le second « dolmen de la commune), *s'en trouvait* un autre nommé " la « pierre de l'Hôtel-Dieu " ; la table ne posait que sur deux

« supports et se trouvait inclinée par suite de l'enlèvement de « deux autres supports ».

Le dolmen existe bel et bien et il possède sept supports dont *trois* soutiennent la table de pierre !

Je suis certain de ce que j'avance, car j'ai pris, il y a peu de mois, le croquis du dolmen figuré ici et je connais d'autant mieux le pays, que mes aïeux y ont habité pendant fort longtemps.

M. Papon a fait don au musée d'Evreux d'un tableau à l'huile, représentant cette *pierre de l'Hôtel-Dieu* et non la *pierre Courcoulée*, comme le dit M. Coutil (p. 66) dans son article sur le dolmen des Ventes.

M. de Pulligny, dans son *Préhistorique en Haute Normandie*, cite le dolmen de l'*Hôtel-Dieu*.

Ce monument, tel qu'il est encore, est fort intéressant, et il serait désirable, dans l'intérêt de l'étude des premiers temps de notre histoire, qu'il fût classé parmi les monuments historiques.

Saint-Pierre-d'Autils, Décembre 1907.

SUR QUELQUES SILEX

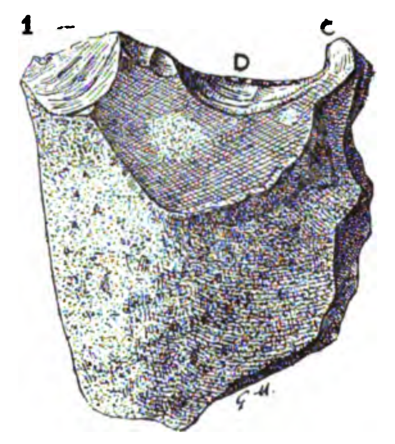
A FORMES NON CLASSIQUES

CISEAUX, RABOTS, GOUGE, PERÇOIR

Par G. MOREL

Bien que je m'expose encore à passer pour un « observateur minutieux de quantité d'objets ne méritant peut-être pas tous ces frais » malgré moi je reviens, non pas à mes moutons, mais à ces cailloux que ne taillèrent pas les néolithiques selon les faciès chers à ceux qui aiment les choses tout à fait régulières.

C'est sur un genre d'outils qui me semble d'autant plus intéressant que j'en trouve de plus nombreux échantillons que va, de nouveau, s'exercer ma désolante prolixité.



Les ciseaux, dont j'ai déjà si longuement parlé dans mon travail sur la *Préhension des silex néolithiques*, vont me fournir encore des variations sur un thème qui me paraît — quoi qu'en puissent penser de très savants confrères — loin d'être épuisé.

Je me rappelle avoir formulé, non comme règle générale, ce qui serait de la dernière imprudence, mais comme résultat d'assez nombreuses observations : que les ciseaux (courts ou longs, peu importe), ayant leur lame tranchante sur une des extrémités du bord supérieur, avaient dû servir de l'une ou l'autre main selon que cette arête coupante était à gauche ou à droite. Dans la plupart des cas, la main prenante est inverse du côté acéré.

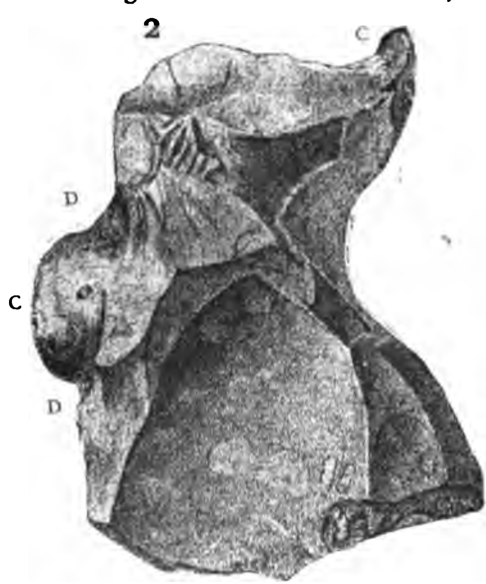
Ainsi, dans le silex n° I dont je vais m'occuper, le ciseau étant à droite, c'est la main gauche de l'ouvrier qui devait tenir l'outil taillant la matière à dégrossir.

Il suffit, d'ailleurs, de le saisir de cette main pour s'assurer qu'elle ne rencontre, en se fermant, aucun contact gênant, que les doigts ne viennent glisser, en se pliant, sur nulle arête coupante. Sa lame, qu'une large échancrure dégage, saillit bien en dehors des doigts. Très coupante encore, il semble qu'elle soit taillée d'hier. Un habile gaucher en tirerait certainement un excellent parti.

En est-il de même avec celle portant le n° 2 ?

Elle aussi contient à droite de son bord supérieur, une lame coupante qui rappellerait celle du précédent silex, si son épaisseur n'était beaucoup plus grande.

Du reste, si l'outil n° 1 semble avoir été fabriqué en vue de délicats travaux, celui-ci paraît, au contraire, ouvré pour de plus rudes besognes. Comme dans l'autre, une échancrure isole la lame, un grand bord oblique en avant, permet à celui qui s'en sert de mieux surveiller l'incision qu'elle peut produire, mais lorsqu'on veut saisir l'instrument de la main gauche on s'aperçoit aisément combien il serait malaisé d'en tirer un bon parti.



La puissante poignée, si largement échancrée en son bord droit par une encoche naturelle recouverte encore de cortex, semble plutôt une gêne qu'un secours. Il n'est pas jusqu'à cette dépression occupant la plus grande partie du bas de la face antérieure qui ne paraisse absolument sans objet.

Mais si le changeant de main on l'empoigne obliquement, on s'aperçoit que l'index se repliant dans l'encoche du bord droit pendant que la face interne de la phalange unguéale du pouce se

porte en dessous, on peut très énergiquement manœuvrer cet outil dont la lame coupante agit alors de haut en bas, contrairement à ce qui se produirait si la main gauche était motrice.

Mais ce qui différencie tout particulièrement cet instrument du premier, c'est qu'une seconde lame de ciseau, beaucoup plus forte que celle dont on vient de s'occuper saillit sur le bord gauche avec une extraordinaire régularité.

Il suffit de regarder cette nouvelle lame tranchante avec quelque attention, aussi bien en arrière qu'en avant, pour avoir la conviction que le hasard n'entra pour rien dans son façonnage. Dégagée, de chaque côté du bord qu'elle dépasse, par deux échancrures produites par des tailles assez puissantes, son arête coupante devait être garnie de fines retouches dont quelques-unes subsistent, alors que les autres ont disparu par suite du travail qu'elle dut fournir.

Dans le maniement de ce nouvel outil se révèle l'utilité de la grande dépression dont j'ai déjà parlé. Comme l'autre petit ciseau, celui-ci ne peut donner un résultat vraiment pratique qu'en agissant de haut en bas.

C'est une sorte de courte plane mue à la fois par les deux mains, la main gauche saisissant la partie représentée en haut sur le dessin, le petit ciseau venant en cette situation, se placer tout naturellement entre l'index et le médius, alors que le pouce de la main droite prend un solide appui dans la grande cavité du dessus, que le bas du silex vient se poser dans la paume contre le métacarpien de l'index dont les phalanges traversent la partie supérieure du bord droit, l'extrémité de ce doigt allant reposer dans le fond de l'échancrure naturelle et buter, au besoin, contre le bord supérieur de cette large encoche. La lame tranchante est alors entre les deux mains en très bonne position pour agir énergiquement.

Bien que la préhension dont je viens de parler m'ait paru, après de nombreux essais, certainement la plus pratique, l'outil en question, pris de la main droite seule peut donner d'appréciables résultats. Dans ce cas, l'éminence thénar ou gras du pouce est placée dans la concavité de sa face antérieure, l'index et l'annulaire replient leurs phalanges, le premier, sur le bord de la grande échancrure, le second sur la fin du bord droit.

Cette seconde préhension répondrait le mieux au pourquoi de la grandeur considérable de l'incurvation de la face antérieure.

Si l'on me demandait quel travail cette lame pouvait exécuter, il me semble que je n'aurais que l'embarras du choix, mais pour n'en citer qu'un seul je dirais : elle put servir à creuser, calibrer, régulariser dans le bois ou une autre matière, une cannelure dont sa forme si régulière déterminait peut-être le profil définitif.

J'eus la chance de trouver les deux silex que je viens de décrire, le même jour, dans un même champ, à Bihorel, près Rouen, à la fin d'août 1903, alors que bien peu de terres labourées sollicitaient mes recherches. Car, j'accordais une attention plutôt distraite à quelques sillons semblant plutôt avoir égratigné que creusé le sol. La sécheresse de la saison avait rendu poussérieux les quelques rares cailloux ayant surgi de l'humus. On ne pouvait que très difficilement distinguer, en la station verticale, ceux de ces silex ayant été taillés de ceux simplement brisés par des chocs accidentels. J'avais tout lieu de penser que ma récolte ne serait pas abondante. Je me demandai même s'il était vraiment utile de jeter les yeux sur la terre fendillée. Maigre, fut en effet ma moisson, mais la découverte de ces deux pierres me récompensa largement de n'avoir pas obéi à l'impulsion me poussant à ne rien chercher.

Je m'en voudrais de ne pas dire, en terminant, pour la satisfaction de ceux qui accordent une grande importance à ces sortes de choses, que ces deux pierres ont de superbes conchoïdes avec traces d'esquilles, ainsi que des surfaces de frappe bien caractérisées.

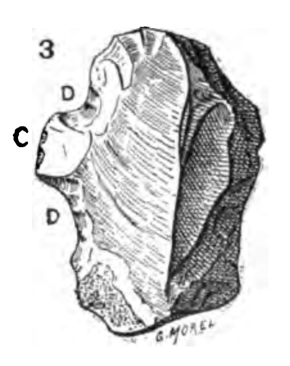
Le ciseau n° 3, car je ne puis vraiment donner un autre nom à cette forme d'outil, est un joli petit silex, d'un beau jaune d'ambre, entièrement taillé par facettes sur sa face antérieure alors que l'autre côté est une simple surface d'éclatement très lisse ayant tout naturellement son petit conchoïde.

C'est à peu près vers le milieu d'un de ses longs côtés qu'existe la lame caractéristique. Très nettement découpée entre deux échancrures de dégagement elle n'est pas arrondie comme celle du silex n° 2, mais rectiligne de direction. Le bord coupant de la lame contient une suite de petites écaillures pouvant tout aussi bien être accidentelles qu'intentionnelles.

Lorsqu'il s'agit de déterminer comment on se servait de ce

ciseau, on est assez embarrassé pour fixer de quelle main il fallait le tenir afin qu'il put fonctionner en fournissant un travail acceptable, car les marques de préhension qu'il peut contenir ne sautent pas précisément aux yeux.

Cependant, en l'examinant avec quelque soin, on s'aperçoit que le haut du bord droit, ayant une direction oblique de gauche à droite, est comme mâchuré dans son épaisseur ainsi qu'en arrière de la continuation de ce même bord. Dans sa plus longue direction d'obliquité inverse à la précédente, on peut constater que le silex est également taillé, mais vraiment avec bien peu de soin. Je suis même obligé d'ajouter qu'il n'est pas inutile d'être doué d'une excellente bonne volonté pour voir en cette taille si rudimentaire le résultat d'une volonté nettement exprimée.

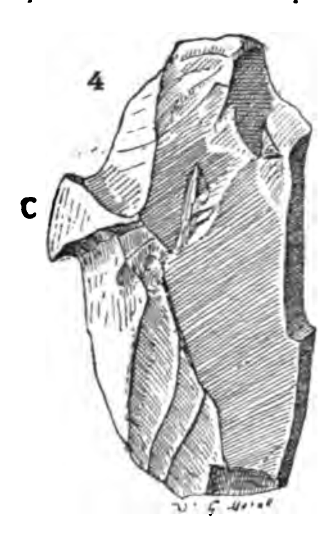


Mais lorsqu'on accepte ces marques comme voulues, et qu'on prend le silex de la main droite entre le pouce, en avant, et l'extrémité du médius, en arrière, on s'aperçoit que les retouches paraissant si maladroitement faites qu'on peut douter de leur facture intentionnelle, empêchent le majeur de glisser et de se couper peut-être sur l'arête quelque peu tranchante, alors que la face interne de la phalangette de l'index se fixe, avec la même solidité, sur le bord mâchuré dont il a été question. La lame alors fonctionne réellement bien. En un court espace de temps et en agissant avec quelque délicatesse pour ne point abîmer ce petit outil, j'ai pu presque polir un bout de bois plat dont la surface était primitivement assez rugueuse.

Cette pierre provient du Valême, près Evreux.

Le n° 4 est un outil du même genre, et probablement de même usage, qu'a bien voulu me prêter notre collègue, M. Mulot, qui l'a recueilli sur la commune de Saint-Aubin-Celloville (Seine-Inférieure). Il est, comme on peut s'en rendre compte, plus grand que le précédent. Il contient, dépassant son périmètre, une arête saillante, très coupante, habilement bien que très rudimentairement taillée. Tout le côté gauche, le bord supérieur et le haut du bord droit sont également tranchants. Le complé-

ment de ce dernier bord, assez épais, forme un dos qu'on devait, quand on voulait tirer parti de l'instrument, appuyer en travers contre la phalange de l'index de la main droite alors que le reste de ce doigt plié prenait contact en arrière. Le pouce s'opposait, en avant, dans une sorte de cupule dont le fond est garni de rugosités non coupantes contre lesquelles il adhérait solidement.



Il pouvait produire, avec plus de force, un travail semblable à celui auquel me paraît avoir été destiné le silex n° 3.

Les lames coupantes des bords étaient probablement autant de couteaux bien en main, quand la pierre évoluait sans qu'on la retournât.

Avec le n° 5, nous avons affaire à un outil qui, bien que présentant une certaine analogie de position de lame avec le précédent, devait, cependant, différer de lui, et comme préhension, et comme résultat de travail.

Dans celui-ci, le ciseau est plus saillant encore, et son très large biseau, qu'on obtint adroitement par l'enlèvement d'un seul éclat, est extrêmement tranchant. Il est si mince qu'en le mettant dans une boîte avec les autres outils dont je devais m'occuper en même temps, un léger choc en fit sauter la parcelle manquant du côté droit : ce qui prouve qu'on ne saurait prendre trop de précautions pour conserver intacts les échantillons qu'on a quelque raison de considérer comme intéressants.

Deux échancrures dégagent largement la lame de ce ciseau qu'elles mettent ainsi plus fortement en saillie. L'une, à gauche, est retouchée sur toute son épaisseur ; l'autre, à droite, est simplement naturelle puisque le cortex la recouvre encore.

A la suite de cette dernière encoche, il en existe une autre, beaucoup plus grande, façonnée de main humaine parce que son bord, en arrière, est entièrement retaillé.

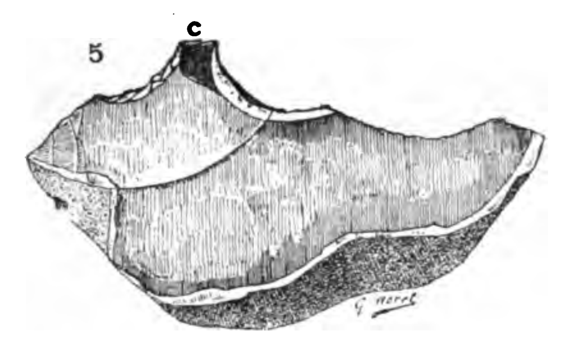
Les facettes superficielles de la face antérieure de ce silex

furent produites par l'enlèvement de trois éclats contigus : un petit, triangulaire, à gauche ; un moyen, ayant creusé une assez vaste cavité sous le ciseau ; enfin, un long, en bas et à droite.

Tout le bord inférieur, formant un arc plus ou moins régulier, est recouvert de la croûte du nodule primitif dont cet outil fut tiré.

La face postérieure est une simple surface d'éclatement. Elle est conchoïdale sous la lame du ciseau.

C'est, comme pour le précédent outil, la main droite qui devait être motrice de ce ciseau. Il rentre ainsi dans la catégorie de ceux que je décrivis, puisqu'il devait tailler de bas en haut, dans un mouvement d'abduction.



L'index et le médius se repliaient en arrière, en passant dans la large encoche du bord supérieur, pendant que le pouce épousait toute la courbure encortiquée du bord opposé : la face interne de sa phalange unguéale venant serrer fortement l'extrémité gauche de l'arc inférieur.

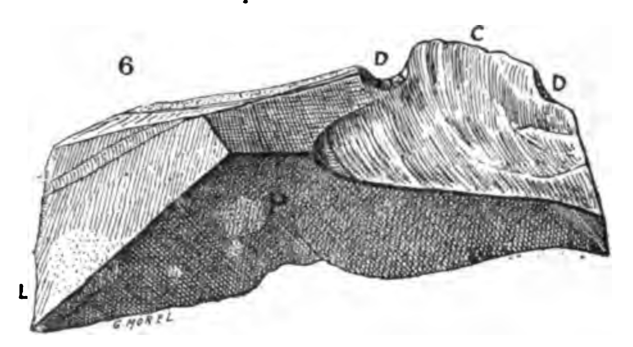
Si les deux précédents ciseaux semblent surtout favorables à l'action de gratter, de polir, en réduisant presque en poussières les parcelles qu'ils peuvent enlever, celui-ci devait plutôt avoir pour destination d'amenuiser certaines matières ligneuses en enlevant d'assez forts copeaux.

Ce silex qui me semble très curieux, vient de la station de Bihorel, près Rouen.

Le dernier outil du genre ciseau dont je donne l'image sous le n° 6, possède une lame coupante, large et mince, bien dégagée de chaque côté, mais dont le bord est légèrement détérioré soit par le travail, soit par les chocs qu'il a reçus. Ce large tranchant de ciseau est situé à droite du bord qu'on peut considérer comme supérieur.

Il ne peut être commodément utilisé qu'au moyen de la main gauche : l'index au-dessus du côté gauche du bord supérieur qui, ayant une certaine épaisseur, forme une sorte de dos ; le bord gauche dans le fond de la main, le pouce venant très favorablement buter contre toute la partie inférieure formant un large talus descendant vers le bas.

Comme un pli de ruban, la portion supérieure du petit côté gauche est arrondie alors que le bas du même côté est très acéré.



Lorsqu'on tient le silex dans la préhension que je viens d'indiquer, c'est seulement la partie rubanée qui touche la main pendant que celle coupante s'éloigne de la paume.

Si la portion aiguë de ce bord servit comme un autre ciseau, ce qui a, pour moi, beaucoup de probabilité, c'était, dans ce cas, la main droite qui tenait le silex.

C'est parmi les déblais retirés de la villa gallo-romaine que M. de Vesly a découverte à Boos que j'ai trouvé cette pierre. Il serait assez curieux qu'elle servit à l'époque où cette habitation fut peut-être occupée par un des conquérants de la Gaule. Cela serait une indication qu'en ce temps où l'âge du fer avait déjà succédé à celui du bronze, les silex taillés trouvaient encore leur utilisation.

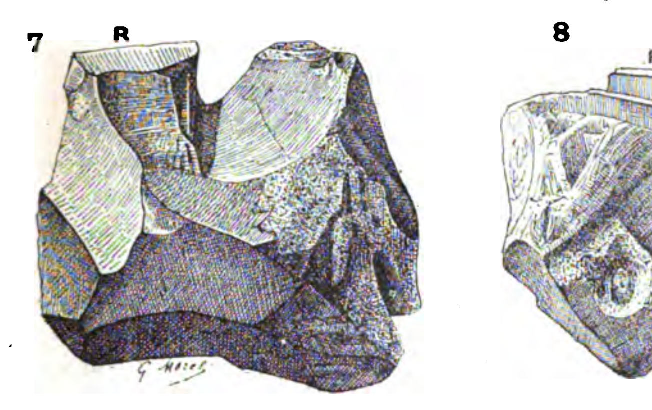
Les deux outils 7 et 8, que j'ai placés l'un près de l'autre, afin qu'on puisse juger de leurs grandeurs relatives et de la parenté existant entre leurs fortes lames tranchantes, sont des instruments beaucoup plus robustes que les précédents.

On pourrait plutôt les classer dans la catégorie des rabots que dans celle des ciseaux proprement dits.

Si je disais que le n° 7 fut taillé pour la main gauche alors

que le n° 8 appartenait à la main droite, on me croirait sans peine, car, à part des dimensions et des proportions sensiblement différentes, ils ont leurs lames, dont la puissance est augmentée par un biseau de peu d'obliquité, placées en des positions inverses. L'une, celle du n° 7 est à la droite du bord supérieur alors que celle du n° 8 est à l'extrémité opposée.

Si l'on essaie de se servir du premier on voit qu'il se prend très bien de la main droite : le bord droit contre la face interne des phalanges des trois premiers doigts qui se replient en arrière, le pouce venant s'opposer, selon la force et la précision que l'on veut donner à l'action de l'outil, soit sur une grande surface



polygonale située au-dessous de la lame, soit dans la cavité formée par l'enlèvement d'un grand éclat qui dégagea la droite du ciseau, soit même, enfin, sous le bord inférieur formant un large versant. Dans ce dernier cas, la phalange unguéale de l'index semble accrocher, dans son opposition à l'action du pouce le petit bord supérieur faisant suite à l'échancrure de dégagement de la lame.

Avec un tel outil, je ne doute pas qu'un néolithique habile, aux mains fortement musclées, ne soit arrivé à produire une besogne que ne sauraient accomplir nos doigts d'autant plus faibles qu'ils ont gagné en toucher une délicatesse plus grande.

Si muni d'une pierre semblable nous pouvons, après quelque exercice, aplanir une planchette de petite dimension, nous serions probablement très étonnés s'il nous était donné de voir avec quelle rapidité et quelle précision, armé du même caillou, un homme ayant vécu à l'âge de la pierre polie arriverait au même but.

Quant au silex n° 8 on pourrait peut-être arriver à produire un

travail semblable à celui qui nous semble appartenir au premier dont je viens de parler, en le tenant de la main gauche, le médius plié soutenant la partie de la face postérieure située sous le bord gauche, l'extrémité de l'index s'appuyant dans une sorte de cupule rugueuse existant derrière et sous l'extrémité du bord supérieur, le pouce s'opposant sur la portion médiane et à gauche de la lame qui paraît avoir été comme mâchurée à cet effet.

Bien que la préhension que je viens de décrire paraisse la plus rationnelle, puisqu'elle est à peu près inverse à celle de la pierre symétrique précédente, je n'obtins pas, à beaucoup près, en tenant ainsi le silex dans mes expériences pratiques, un résultat comparable à celui que m'avait donné l'autre rabot. Dois-je en rendre responsable la gauchère maladresse d'un invétéré droitier ?

Cependant, la mauvaise réussite de mes infructueux essais m'incitèrent à chercher s'il n'existait pas un autre moyen de prendre en main l'instrument incommode. Ayant voulu, sans beaucoup de succès, le faire couper en dehors, c'est-à-dire de bas en haut, de la main gauche, je le passai dans la main droite, afin qu'il agît, au contraire, de haut en bas. Le résultat que j'obtins fut infiniment meilleur. Je ne doute pas qu'il m'aurait donné plus de satisfaction encore si je n'avais pas voulu ménager la lame de l'outil qui, patinée, légèrement arrondie en son arête vive par l'effet du temps, est loin de couper comme lorsqu'elle sortit, complètement taillée, des mains de son fabricateur.

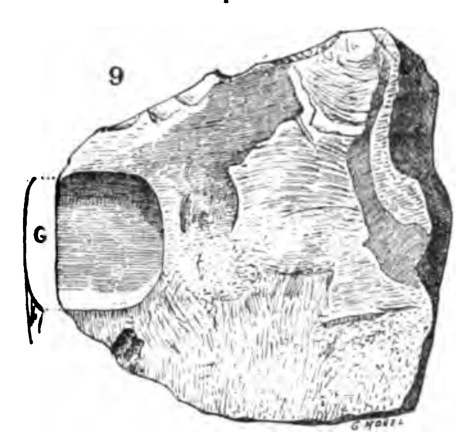
Dans la nouvelle préhension, déterminée par mon second essai, le silex est tourné la lame en bas, le bord inférieur devenant ainsi bord supérieur. Le médius est plié sous la pierre, et son extrémité rencontre la cavité rugueuse dont j'ai parlé, l'index épouse l'angle inférieur, maintenant en haut, et le pouce s'oppose non-seulement contre la surface rabotteuse dont il fut question, mais son extrémité peut aussi se fixer dans la cupule naturelle, encore recouverte de cortex, qu'on peut remarquer dans le milieu de la partie inférieure du dessin.

C'est sur des hauteurs dominant le cours de la rivière d'Eure que j'ai trouvé ces deux pierres, à peu de jours de distance, l'une à Reuilly, l'autre au-dessus de Cocherel.

La pierre n° 9 me semble, à raison ou à tort, une des plus curieuses de toutes celles qu'un heureux hasard ait mis sur mon chemin.

Ce n'est pourtant qu'un bien grossier silex formant une sorte de quadrilatère assez irrégulier, mais il contient deux particularités qui, pour moi, lui donnent un certain prix.

C'est, d'abord, contre la plus étroite limite de son périmètre, une concavité d'une régularité presque géométrique rappelant à peu près l'extrémité d'une de ces cannelures embellissant la ronde paroi d'une colonne. Il semble que l'enlèvement d'un seul grand éclat l'ait produite et si le hasard n'entre pour rien dans ce résultat, il y a vraiment lieu de s'étonner de l'habileté que possédait celui qui, presque d'un seul coup — puisque l'intérieur de cette concavité si régulière ne contient qu'une trace d'enlèvement subséquent d'un seul autre petit éclat — put tailler une lame coupante aussi parfaite.



On pourrait très bien snpposer un axe de symétrie partant du milieu de la cavité et se dirigeant vers le milieu du côté épais, encroûté, lui faisant face, de sorte qu'à peu de chose près l'outil est symétrique de haut en bas s'il ne l'est pas de gauche à droite. De cela on peut penser, sans qu'il soit utile de prendre l'outil en main, que si l'on met à droite la cannelure si régulière qui est à gauche sur la gravure, la face postérieure étant toujours en dessous, on obtient ainsi l'image d'un second instrument symétriquement inverse au premier. D'où l'on peut conclure qu'il pourrait servir indifféremment de l'une ou de l'autre main.

Du reste, il suffit pour être convaincu qu'il se tient également bien, de le saisir soit de la main droite, soit de la main gauche : le bord épais encortiqué contre les deux premières phalanges et le métacarpien de l'index, la phalangette se repliant sur la partie du bord situé en haut dans l'une ou l'autre position, les autres doigts pliés soutenant en arrière les silex que le pouce serre en avant.

La deuxième particularité sur laquelle je dois appeler l'attention est une simple curiosité naturelle. Ce silex contient sur sa face antérieure une sorte de tête d'enfant, dont j'ai parlé dans une note publiée dans le Bulletin de 1906, relativement à la petite pierre figure de la collection de notre ancien président, M. Desloges.

Je ne saurais passer sous silence la rectitude de l'arête coupante de la pierre dont il vient d'être question surtout lorsqu'on la regarde en arrière.

Cet outil rentre plutôt dans la catégorie des gouges que dans celle des ciseaux parce que son tranchant qui paraît si rectiligne de direction dans un sens, est légèrement et assez régulièrement courbé en son profil.

C'est sur le plateau de Blosseville-Bonsecours, près Rouen, que ce silex fut recueilli.

Pour terminer cette exposition de quelques silex présentant, il me semble du moins, un certain intérêt pour ceux que n'hypnotise pas trop la parfaite régularité, la symétrie des facies, j'ai choisi et je donne en fin de chapitre, l'image d'une petite pierre que le plus intransigeant des palethnologues classiques, reconnaîtrait *illico*, malgré sa bizarre silhouette, comme entièrement façonnée de main humaine.

Sa face antérieure — sauf un très petit triangle, en bas et à droite, encore couvert de gangue — est complètement taillée par facettes dont une, vers le milieu, forme une cupule à périmètre à peu près pentagonal.

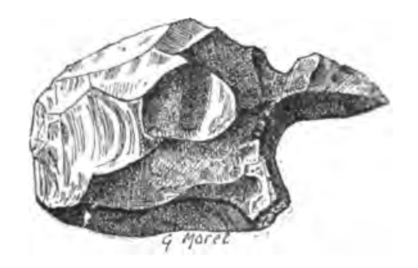
Son autre face est unie comme toutes celles provenant d'une fracture obtenue d'un seul coup. Légèrement conchoïdale sous la moitié qui s'oppose à l'appendice aigu qui la dépasse, elle contient quelques retouches paraissant si frustes qu'on se demande si vraiment elles furent intentionnellement obtenues.

Quand on retourne ce silex afin qu'il reprenne sa position première, son singulier aspect n'est pas sans surprendre quelque peu l'observateur. Ne se croirait-on pas, en le regardant, en face d'un petit animal dont la tête de reptile s'allonge en dehors d'une assez vaste carapace ? Ne pourrait-on penser ensuite qu'il aurait suffi qu'on indiquât les deux pattes visibles de ce côté pour que l'imitation d'une petite tortue en marche, vue de profil, fut presque parfaite ?

Ce silex ne serait vraiment pas déplacé parmi les séries de pierres ramassées dans les plaines de l'Ohio, du Missouri, de l'Illinois, de la Californie, etc., dont M. Wilson donne des exemples dans son Rapport du Muséum national des Etats-Unis, en 1897. Les petits fragments de roches diverses, dont il parle et dont les images illustrent les pages de son rapport, furent taillés, découpés, façonnés avec une extraordinaire habileté par les néolithiques de l'autre continent. Ils représentent, en des synthèses un peu sommaires, des petits animaux qu'il est assez facile de reconnaître. Ces sortes d'objets d'art n'ont pas été ouvrés en vue de quelque pratique utilisation, mais dans le but de conserver des souvenirs tangibles de formes animées qu'observèrent certains ouvriers plus favorisés que les autres au point de vue de l'instinct d'imitation et du sentiment esthétique.

Mon silex n'est certainement pas une de ces manifestations artistiques. J'aurais trouvé d'autres spécimens revêtant les mêmes préoccupations parmi les pierres que j'ai recueillies au Mont-Saint-Aignan, près Rouen, lesquelles se chiffrent par plusieurs milliers.

C'est très probablement à un simple perçoir que nous avons affaire. Il pouvait aussi bien servir dans la préhension dextre que dans celle senestre. Dans l'une et l'autre de ces manières de la saisir, la petite cupule, signalée sur la face antérieure, était une excellente surface de prise. Sur elle les faces internes des phalangettes des pouces ou des index venaient successivement se poser, lorsque la pointe triangulaire avait mordu dans le trou qu'il s'agissait de forer.



SUR

QUELQUES POINTES DE FLÈCHES

TROUVÉES DANS LES ENVIRONS DE ROUEN

Par Gaston MOREL

Si, depuis plus de vingt ans que je récolte des silex taillés aux temps néolithiques, j'ai trouvé un nombre considérable d'outils, rarement il me fut donné de rencontrer une pointe de flèche dans les champs labourés que j'ai pourtant minutieusement battus.

Aussi, me sera-t-il facile de représenter toutes celles de ces petites pierres que j'ai pu recueillir, et d'en donner, assez rapidement, de succinctes descriptions.



En voyant les représentations, fidèles autant que possible, que j'en ai données, on ne pourra guère dire à leur égard : la qualité compense la quantité. Cependant, si elles ne possèdent pas de ces facies si réguliers distinguant certaines trouvées en d'autres stations, elles ont, au moins, en leur ensemble, le mérite de présenter des types assez différents.

La première (fig. 1) semble plutôt une ébauche qu'une pointe véritablement achevée. Taillée par assez grands éclats qui l'ont, pour ainsi dire, épannelée, ses ailettes et son pédoncule sont simplement indiqués sans qu'aucunes retouches subséquentes ne soient venues nettement les délimiter.

Sa face postérieure est unie. Le seul incident de taille qu'elle contient : un petit conchoïde placé sur l'appendice pédonculaire, était destiné, très probablement, à disparaître lorsqu'on aurait poussé plus loin le travail d'appropriation.

En voyant ce silex ne devine-t-on pas facilement ce qui reste à faire pour le transformer en une pointe d'excellente facture ?

Ne puis-je ajouter que si cette petite pierre n'est qu'une pré-

paration, l'intérêt qu'elle présente ne peut diminuer puisque, dans ce cas, elle semble nous indiquer comment pratiqua certain fabricateur pour arriver au but qu'il s'était proposé d'atteindre ?

Cette pointe fut recueillie dans un des champs de la commune du Mont-Saint-Aignan, près Rouen.

La même station, m'a, de même, fourni les trois échantillons suivants.

Celle portant le n° 2, fragment de hache polie — ce que prouve cette traînée lisse limitant le bord gauche — est l'idéal de la pointe de flèche obtenue sans beaucoup de travail. Elle possède une régularité et un équilibre de forme très suffisants pour qu'on put s'en servir comme d'une excellente armature de trait.

2.

A part la bande polie, coïncidant avec le bord gauche, tout le reste de la face antérieure de ce petit silex est creusé par l'ablation de trois éclats : un grand qui occupait toute la partie supérieure et médiane, deux petits dont le plus inférieur, en se détachant, amincit la base et produisit ainsi une sorte de large mais très court pédoncule.

L'autre côté est le résultat d'un éclatement dont le conchoïde fut certainement diminué d'épaisseur par une taille subséquente.

Ce n'est certes pas l'œuvre d'un habile ouvrier que la pointe n° 3. Bien qu'à la fois travaillée sur ses deux côtés et contenant de multiples facettes, elle n'en a pas moins un aspect plus que grossier.

3.

Sa pointe perforante épaisse, lourde, émoussée ; ses ailettes frustement indiquées ; sa soie maladroitement ébauchée, forment un ensemble qu'on ne mettrait pas, sous vitrine, en place d'honneur.

Si, sur la face antérieure, existe une portion recouverte encore de son cortex qui en augmente la convexité, le côté inverse est légèrement creusé en sa partie médiane. Les bords et tout le tiers inférieur, y compris l'appendice pédonculaire, sont plutôt retaillés avec négligence que

façonnés avec quelque soin. Son épaisseur véritablement grande atteint jusqu'à 8 millimètres.

N'aurions-nous pas plutôt affaire, en l'occurence, à un fruste outil négligemment dégrossi ?

Le spécimen n° 4, provenant, comme je l'ai dit, du même endroit, est infiniment plus curieux : sa forme étant très rare dans les stations normandes. C'est la classique *pointe à cran*.



Contenant une sorte de petite table triangulaire en son milieu, ses bords sont entièrement retaillés par d'énergiques retouches largement obtenues. Sa longue soie est absolument intacte et son *cran* se termine par une très nette section nullement accidentelle. Seule, l'extrémité de sa pointe fut probablement détruite par l'usage.

L'autre face est la reproduction presque semblable de celle que je viens de décrire.

L'épaisseur maxima de cette pointe n'atteint pas 5 millimètres.

C'est dans des champs, peu distants les uns des autres, de la commune de Bihorel, près Rouen, que je trouvai, à des époques différentes, les trois spécimens qui suivent.

Celui figurant sous le n° 5 est la vulgaire pointe de flèche à deux barbelures et pédoncule intermédiaire. Aussi, ne décrirai-je pas les détails de sa facture qui est loin d'être belle. Le côté inférieur gauche a beaucoup souffert des injures du temps ou plutôt des rencontres qu'il eut avec les instruments aratoires.



La face opposée varie bien peu de celle représentée par le dessin.

Il n'en est pas de même pour celui-ci (n° 6) : un type certainement peu commun de ce genre de silex taillés.

Très large, en comparaison de sa hauteur, cette pointe fut fort habilement façonnée par enlèvement d'éclats. Les cavités laissées par ces ablations couvrent totalement

ses deux faces. Son pédoncule, à la fois large et court, lui donne quelque ressemblance avec certaines pointes américaines dont on peut voir des échantillons en divers musées d'ethnographie : tel celui du Trocadéro.

Sa plus grande épaisseur atteint 9 millimètres.

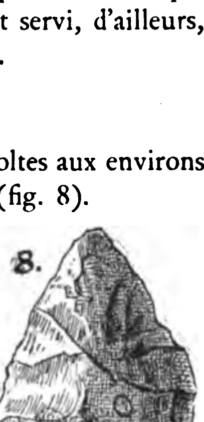
Le troisième exemplaire de cette série est une pointe à tranchant transversal dont l'arête coupante est assez endommagée.

Si la face représentée ci-contre (fig. 7) fut produite par l'enlèvement d'éclats plus ou moins réguliers, il n'en a pas été de même pour l'autre côté qui est complètement uni. C'est une simple surface de fracture ne portant pas trace de conchoïde.

Les deux bords gauche et droit sont entièrement et très habilement retouchés.

Bien qu'il y ait une assez grande probabilité qu'en ce spécimen nous ayons affaire à une pointe de flèche, il ne faudrait pourtant pas s'étonner que cette petite pierre fut un petit tranchet n'ayant servi, d'ailleurs, que muni d'une hampe ou plutôt d'un manche.

La dernière pointe, recueillie dans mes récoltes aux environs de Rouen, provient de Blosseville-Bonsecours (fig. 8).



Elle a peu de rapports avec celles que je viens de passer en revue.

Entièrement ouvrée par éclats contigus ayant donné à la face reproduite une convexité assez symétrique, à la fois de haut en bas et de gauche à droite, elle fait songer, cependant avec moins de régularité dans l'équilibre des contours, à une de ces pointes, en feuille de laurier, taillées pendant les derniers temps paléolithiques.

Son côté postérieur est un peu moins retaillé que celui représenté par la gravure. La moitié inférieure contient, en son milieu, une assez grande portion où la lame primitive n'a pas été retouchée. Il en est

résulté moins de convexité à la base de cette pointe, qui dut ainsi plus facilement s'emmancher.

Bien que découverte dans un gisement très postérieur, provient-elle de l'industrie d'une de ces plus antiques périodes, ou n'est-il pas parfois arrivé à d'habiles fabricateurs de l'âge de la pierre polie de façonner des pointes rappelant, presque exactement comme formes, celles taillées à des époques antérieures ? Je n'oserais vraiment me prononcer en faveur de l'une ou de l'autre hypothèse.

L'épaisseur de sa partie médiane dépasse un peu 6 millimètres.

J'aurais ici terminé cette courte note si je n'avais pensé qu'il serait peut-être de quelque intérêt d'ajouter aux pointes de flèches que je viens de décrire, celles qu'ont pu recueillir dans des stations analogues nos collègues habitant Rouen.

9.

Seul, notre aimable trésorier, M. Louis Deglatigny, a pu m'en fournir deux nouvelles.

L'une (n° 9) vient de Saint-Aubin-Celloville : ce qui n'est plus déjà le voisinage immédiat de la capitale normande.

Très simple de forme, elle rappelle, en petit, les silex amygdaloïdes. Arrondie à la base, elle n'a ni pédoncule, ni ailettes. Taillée par facettes sur ses deux côtés, son bord droit, en regardant le dessin, est assez épais alors que sa limite opposée est très amincie.

Sa plus grande épaisseur dépasse un peu 7 millimètres.

La seconde pointe (n° 10) est d'une très belle facture.

10.

S'il n'était légèrement épointé, si deux petites écaillures anciennes n'irrégularisaient quelque peu son bord droit, ce très délicat silex ne représenterait-il pas l'idéal des pointes de flèches dans lesquelles soie et barbelures sont de longueurs à peu près égales ?

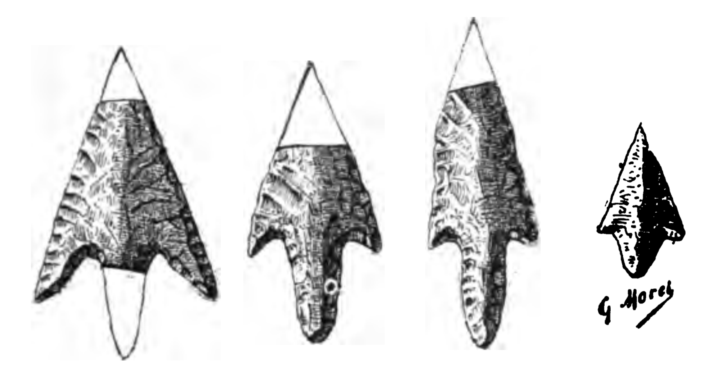
Les deux côtés sont façonnés avec le même soin, la même régularité.

Très mince, son épaisseur arrive à peine à 4 millimètres.

Sa patine d'un blanc jaunâtre très particulier ne rappelle pas une des colorations les plus fréquemment observées sur les silex taillés trouvés sur le territoire de la commune du Houlme dont elle provient.

Il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'elle eut été importée en cette région par un étranger plutôt que fabriquée par un autochtone.

Comme on a pu s'en rendre compte les pointes de flèche ne se trouvent point avec abondance dans les environs de Rouen. De plus celles qu'on peut rencontrer sont de factures très ordi-



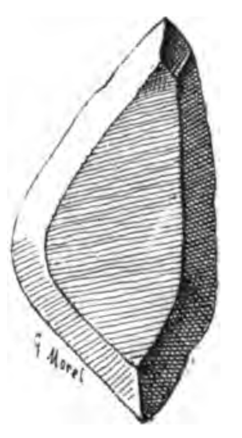
naires. Il faut mettre des années pour en récolter de rares échantillons, alors que dans les sables des oueds tunisiens on peut, en deux ou trois heures, en ramasser de grandes quantités. Et, non-seulement la plupart de ces pointes sont belles, mais certaines possèdent une régularité de formes des plus remarquable.

Un jeune officier, M. Henry Jourdy, que les fièvres paludéennes ont trop tôt ravi à sa famille, à son pays et à la science, m'en a fait présent de quelques-unes, si bien façonnées par les néolithiques africains. Il les avait recueillies à Jennine, près des frontières de la Tripolitaine.

Bien que ce soit singulièrement m'écarter du sujet que je traite, je ne puis résister au désir de donner des dessins de quatre de ces pointes.

Comme on peut le constater elles laissent loin derrière elles, et comme forme, et comme travail, celles que j'ai successivement présentées, en exceptant toutefois le petit silex du Houlme dont la facture est à peu près équivalente.

les avais prises, les ébauches dont je viens de m'occuper, mes yeux se portèrent sur une autre petite pierre que je trouvai, il y a déjà quelques années, dans la forêt de Roumare sur le territoire de la commune de Canteleu. Il m'a semblé que, sans grand inconvénient, je pouvais l'ajouter à celles qui précèdent.



Comme on peut s'en rendre compte par le dessin ci-contre, ce petit caillou, entièrement cacholonné, semble une sorte d'épannelage fort habilement fait.

Ayant quelque peu l'aspect d'une ébauche de pointe dont il ne s'agira plus que de découper le cran, c'est une sorte de tronc de pyramide dont les bases à peu près darallèles, forment des triangles obtusangles dont le sommet du grand angle est arrondi.

La section de la pyramide primitive fut si habilement faite qu'il reste tout autour de ce silex, assez plat puisqu'il n'a que 8 millimètres de plus grande épaisseur, une sorte de chanfrein ou biseau d'égale largeur.

Le côté postérieur de cette pierre est régulièrement convexe en toute son étendue. C'est une portion d'un très gros conchoïde.

ÉPÉE DE L'AGE DU BRONZE

TROUVÉE A SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON (EURE)

Par L. COUTIL

En plantant un peuplier, à environ cent mètres au nord de l'église de Saint-Aubin-sur-Gaillon, au printemps de 1907, on trouva à près de 0^m40 de profondeur, une épée de bronze mesurant 0^m74 de longueur : elle paraissait placée sur le bord d'un vieux chemin empierré. Cette épée est pistilliforme, on remarque trois trous de rivets à la poignée, et sur les côtés arrondis de la garde, deux autres trous de chaque côté, ainsi que des petits crans à la naissance de la lame : le sommet du pommeau est concave. La lame renflée au centre porte sur les côtés un tranchant plus mince, ce qui forme des sortes de nervures.

Cette épée ressemble comme forme et longueur à une autre trouvée dans la Seine, à Oissel, en 1853, elle est au musée d'antiquités de Rouen.

Bien que cette forme ait été copiée pour les épées en fer des tumulus de la première période du fer, dite de Halstatt, nous persistons à classer ces sortes d'épées trouvées souvent sous des tumulus comme contemporaines de la fin de l'âge du bronze. Nous pourrons en rapprocher beaucoup d'autres, notamment celles de Sainte-Cécile et de Jonquières (Vaucluse), de Miers (Lot), des environs de Besançon, de Villement près Sainte-Oustrille (Indre), de Deols, près Châteauroux, etc., etc.

CACHETTE DE L'AGE DU BRONZE

A SAINT-CYR-DU-VAUDREUIL (EURE)

Par L. COUTIL

Cette découverte eut lieu vers 1890, en arrachant un arbre, le long de la forêt, sur la commune de Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure). L'ouvrier eut soin d'agrandir le trou où il avait ramassé les quatre objets en bronze, mais il ne devait pas y en avoir d'autres, car ses recherches furent vaines.

Ce qui est curieux dans cette découverte, c'est de voir une hache à bords droits, qui représente la seconde phase de l'évolution des haches de bronze, associée à deux haches à talon appartenant à la troisième période.

Ces objets étaient encore revêtus de limon et d'oxyde de cuivre impalpable, prouvant leur authenticité absolue et l'exactitude de la provenance : le maçon qui nous les a cédés avait oublié ces objets qu'il voulait vendre jadis à un chiffonnier.

La hache à bords droits mesure 0^m22 de longueur totale, le tranchant 0^m07 ; elle est d'une légèreté étonnante et fort mince, son poids est de 130 grammes : ce qui la rend fort intéressante, c'est une languette terminale très mince de 0^m045 de longueur, terminée par un trou ayant servi à fixer un rivet pour consolider l'emmanchement.

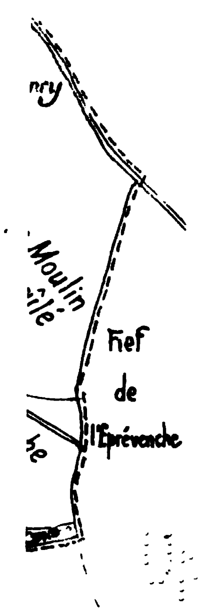
Les deux haches à talon sont ornées d'un triangle creux en dessous du talon, avec raie médiane, elles mesurent 0^m15 et 0^m16; l'une a été martelée et polie; l'autre, au contraire, porte les scories et sutures de la fonte.

Le quatrième objet est un bracelet réniforme, de 0^m067 de diamètre intérieur, orné de quatre motifs finement gravés et formés de losanges très allongés, avec rangées de points séparés par 10 ou 12 raies parallèles, avec une rangée de points sur le bord extérieur. En avant et au centre, à l'extérieur, une nervure saillante est ornée de nombreuses lignes parallèles, dans le sens de l'axe du bracelet. Le département de l'Eure en a fourni de semblables, à Rougemontiers, en 1841 (musée de Rouen) (1).

---

(1) L. Coutil. *Cachette de l'âge du bronze à Saint-Cyr-du-Vaudreuil (Eure)*, publiée dans le Bulletin de la Société préhistorique de France, t. IV, n° 6, juin 1907, p. 304 à 306.

Seigneurerie
du
Plessis -Hébert



VILLA GALLO-ROMAINE

D'ORGEVILLE, PRÈS PACY-SUR-EURE

(Pl. i, ii et iii)

RELATION SUR LES OBJETS TROUVÉS DANS LES FOUILLES

Par Madame P. CHÉDEVILLE

Le village d'Orgeville, dont il a été parlé bien des fois dans les Bulletins de notre Société (1), possède les restes d'une villa gallo-romaine, dont il n'a pas encore été fait mention jusqu'à présent.

M. Chédeville qui a étudié le terrain de ce village, aussi bien au point de vue géologique et paléontologique que préhistorique, connaissait depuis longtemps l'emplacement de cette villa, mais il n'avait pas encore jugé à propos d'y faire des fouilles. C'est sur ma demande qu'elles ont été faites et j'ai tenu à en donner moi-même une relation.

Je dois dire tout d'abord que le goût de la préhistoire m'est venu en suivant M. Chédeville et ses collègues dans leurs recherches et en visitant les collections et les musées français et étrangers, où j'ai pu admirer les beaux spécimens des industries préhistorique et protohistorique. Mon intérêt pour ces choses du passé a été porté à son comble par la visite des musées de Neufchâtel, de Berne et de Zurich. Les époques lacustre et de la Tène y sont merveilleusement représentées. J'ai pu les admirer en détail et profiter des explications précises que les professeurs et directeurs nous ont si aimablement données sur la fabrication et l'utilisation de ces reliques des temps passés.

Objets recueillis dans la villa gallo-romaine d'Orgeville

Les fouilles m'ont procuré les objets suivants :

A Des clous en fer de toutes formes, en assez grande quantité;

B Des pattes à scellement en fer;

---

(1) Voir Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, années 1902, 1904 et 1905.

C Une très grande quantité de morceaux de tuiles plates à rebord (*Tegula*) et faîtières (*Imbrex*) ;

D Des tessons de poteries de toutes formes ;

E Des fragments de poteries rouges, genre Samos, dont un seul ornementé et avec inscription ;

F Quelques morceaux de marbre blanc ou rouge ;

G Quelques petits morceaux de verre ;

H Une fibule en bronze ;

I Une clé en bronze à quatre crans ;

J Des statuettes ou plutôt des morceaux de statuettes en terre blanche très fine *(Vierges anadyomènes)* ;

K Un support de statuette en terre de même nature que ci-dessus ;

L La base d'une moitié de statuette en terre grise (Latone) ;

M Quatre médailles ou pièces de monnaies ;

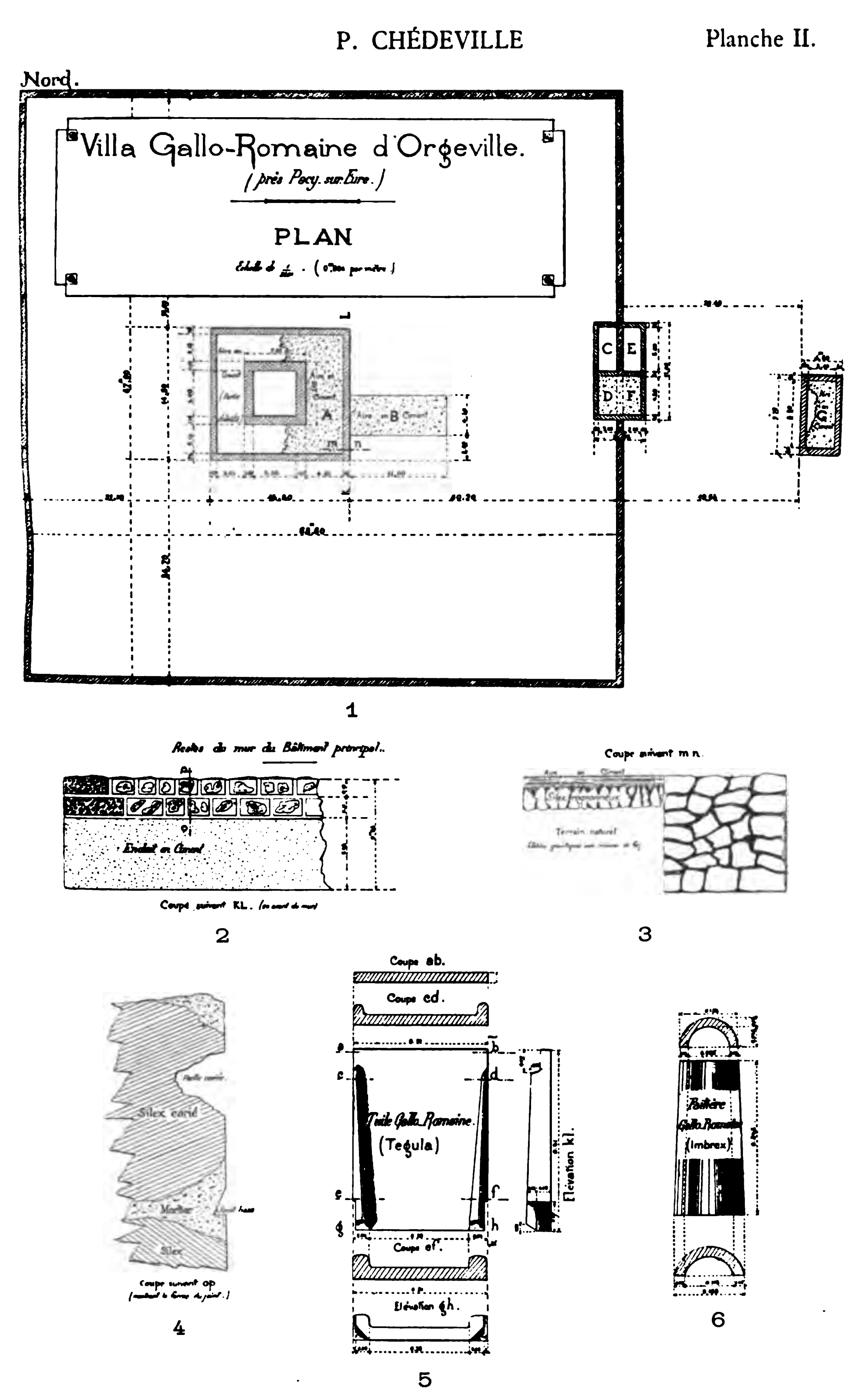
N Des huîtres *(Ostrea edulis)* et des moules *(Mytilus edulis)*.

Observations sur les objets recueillis

A Les clous sont, en général, carrés, à tête large et plate ; quelques-uns cependant sont rectangulaires. La rouille les a peu détériorés ; ceux qui ont été trouvés dans le mortier sont restés entiers, les autres sont repliés sur eux-mêmes ou tordus. Les plus grands ont $0^{m}12$ de longueur et $0^{m}007$ d'épaisseur (pl. III, fig. 4).

B Les pattes à scellement ressemblent à celles que l'on emploie aujourd'hui, sauf, toutefois, que la partie à sceller, au lieu d'être fendue en queue de carpe, est seulement recourbée. Des clous encore adhérents maintenaient l'huisserie. Le fer qui a servi à les fabriquer avait $0^{m}027$ de largeur et $0^{m}004$ d'épaisseur ; leur longueur est de $0^{m}12$ et leur recourbement de $0^{m}017$.

C Les tuiles sont brisées ; pas une jusqu'à présent n'a été trouvée entière. En profondeur, où la charrue n'a pu les atteindre, on trouve réunis les morceaux d'une même tuile, ce qui nous a permis d'en reconstituer plusieurs et d'en relever les dimensions qui permettent de voir qu'elles étaient bien conçues pour se recouvrir les unes les autres et devaient



PLAN ET DÉTAILS DE LA CONSTRUCTION
DE LA VILLA D'ORGEVILLE

faire des toits fort inclinés, bien que parfaitement étanches (pl. II, fig. 5 et 6).

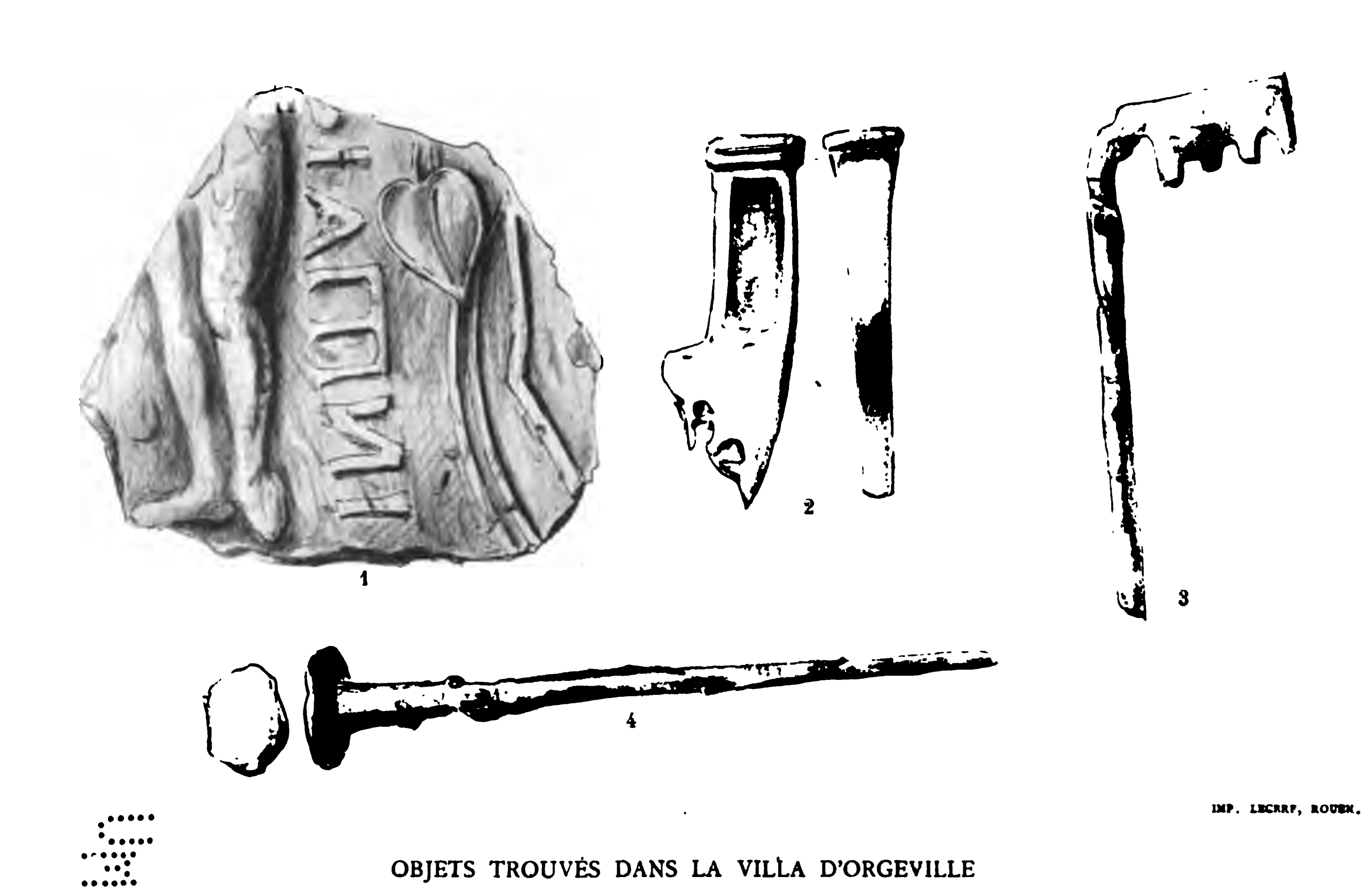
Il y en a de jaunes et de rouges ; celles-ci sont en plus petite quantité et de dimensions inférieures, ce qui porte à croire qu'elles provenaient de tuileries différentes. Du reste, suivant ce que nous avons pu remarquer ailleurs, les dimensions des tuiles, tout en conservant partout les formes typiques de l'époque gallo-romaine, varient suivant les contrées. Toutefois les dimensions ne varient que de quelques centimètres. Sur certains morceaux on voit des empreintes ovalaires faites au doigt ; sur une autre l'empreinte de la patte d'un chien.

D Les morceaux de poterie de toutes sortes et de toutes couleurs sont abondants. Comme pour les tuiles, les formes sont particulières à l'époque gallo-romaine ; une description serait superflue.

E La poterie rouge genre Samos est assez bien représentée. Jusqu'à présent il n'a été trouvé qu'un morceau fort intéressant, que nous n'avons pu arriver à compléter malgré nos recherches sur une certaine étendue de terrain. Ce qui le rend intéressant ce sont les dessins qui y sont figurés. On y voit une feuille de cognassier maintenue par des pampres, la base d'un Hercule et une inscription incomplète paraissant répondre à (M)IAENI, nom de potier déjà connu (pl. III, fig. 1).

F Les morceaux de marbre blanc ou rouge, sont petits et peu nombreux ; il est fort probable qu'il y en avait davantage, mais ils auront été enlevés dans les fouilles précédentes ; car il ne faut pas oublier que, huit fois sur dix, nous fouillons un terrain qui l'a déjà été à des époques quelquefois bien éloignées dans le but d'y trouver un trésor, et cette crédulité, qui existe encore, est une gêne dans nos recherches. Souvent beaucoup de propriétaires refusent de laisser chercher dans leur terrain, se figurant que l'on y trouve des objets de valeur ; ils préfèrent faire les recherches eux-mêmes, mais souvent le temps leur manque et il en résulte qu'ils laissent en terre des choses précieuses au point de vue scientifique.

P. CHÉDEVILLE



OBJETS TROUVÉS DANS LA VILLA D'ORGEVILLE

IMP. LECERF, ROUEN.

G Le verre est tellement brisé qu'il n'est pas possible d'en retrouver les formes ; sa teinte est bleuâtre.

H La fibule en bronze est en forme de petit marteau et sa base est carrée. On serait tenté de croire que celle-ci aurait pu servir de cachet. L'agrafe manque (pl. III, fig. 2 et 2 *bis*).

I La clé en bronze, très intéressante par sa forme, est très mince, ce qui porte à croire qu'elle servait à fermer un coffret : elle a été trouvée dans le temple C (pl. III, fig. 3).

J Les statuettes sont en morceaux ; dans la quantité on remarque les éléments de quatre. Deux, cependant, sont presque entières : à une il manque la tête, à l'autre la moitié antérieure de la tête, c'est-à-dire la face ; peut-être la retrouverons-nous en criblant plus à fond les terres où nous les avons trouvées.

Ces statuettes sont semblables à celles du musée d'Evreux, trouvées au Vieil-Evreux et aux Baux-Sainte-Croix (Eure). Ce sont des vierges *anadyomènes* ; elles ont 0m20 de hauteur ; deux sont très sveltes et ont une forme gracieuse. Ces statuettes sont en terre cuite d'un beau blanc lisse ; elles ne sont pas toutes de même forme et, par conséquent, ne doivent pas provenir du même moule. Une de ces statuettes était séparée en deux, c'est-à-dire décollée, ce qui nous a permis de voir à l'intérieur que les parties saillantes étaient repoussées au doigt.

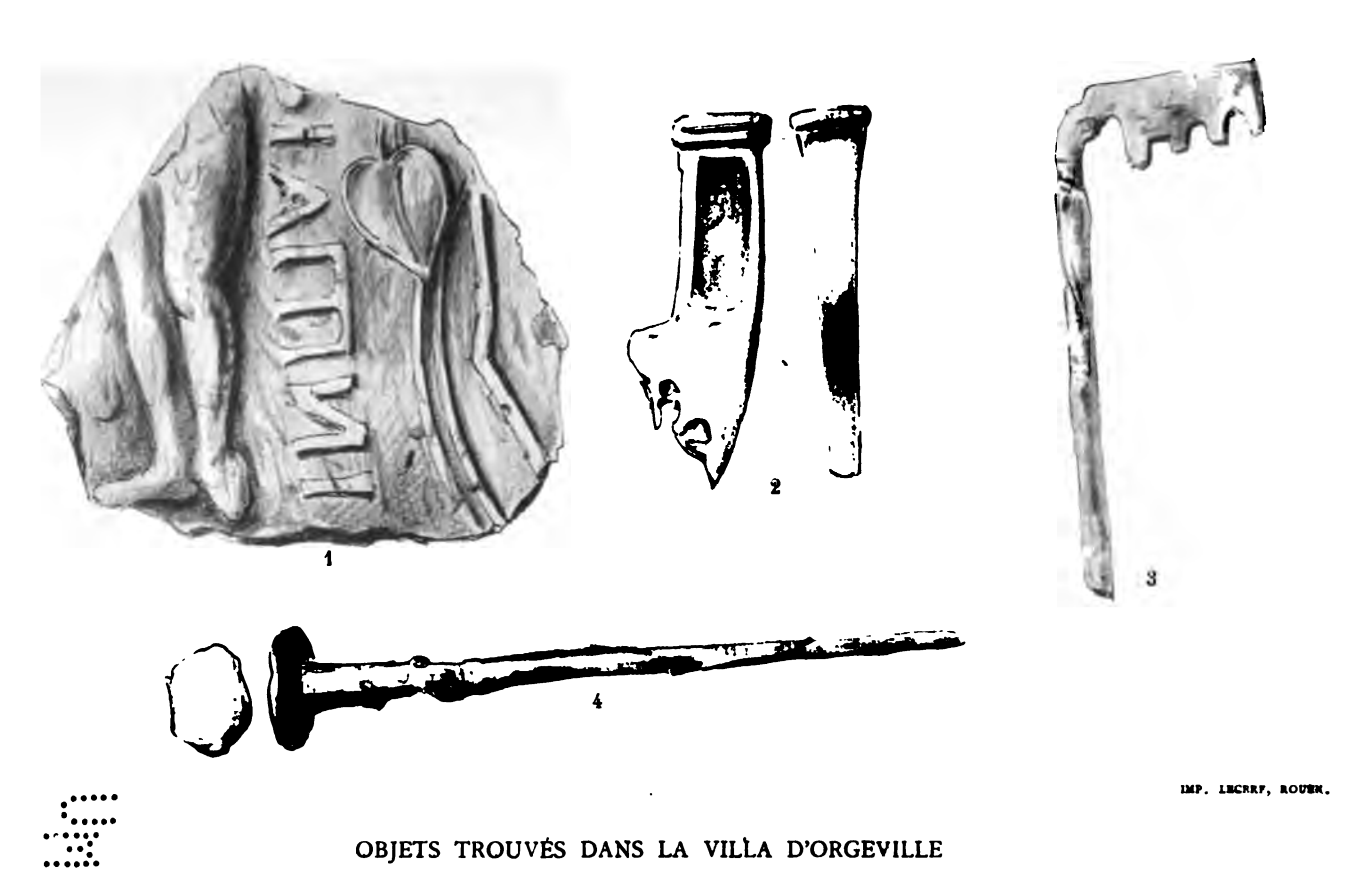
Tous les morceaux de statuettes ont été trouvés dans le petit bâtiment en forme de rectangle portant la lettre C du plan d'ensemble des substructions (pl. II, fig. 1), parmi des morceaux de peintures murales essentiellement blanches ; cela donne à penser que là se trouvait le Temple ou Laraire, commun à toutes les villas gallo-romaines.

K Le support des statuettes qui a été trouvé dans ce Laraire est de même matière que celles-ci ; quoique incomplet il permet d'en reconnaître la forme générale qui est ronde ; le diamètre est de 0m05 ; la hauteur de 0m035.

L Il n'a été trouvé, également dans le temple, que la moitié de la base d'une statuette en terre grise, de même forme que celles du musée d'Evreux désignées comme Latones.

M Les quatre pièces de monnaie sont en bronze. Il y a deux moyens bronzes de Tétricus (268-276) et un petit bronze

P. CHÉDEVILLE



IMP. LECERF, ROUEN.

OBJETS TROUVÉS DANS LA VILLA D'ORGEVILLE

de Nerva (96 à 98) ; par suite de l'usure, la quatrième n'a pu être déterminée.

DESCRIPTION ET HISTORIQUE DE LA VILLA

Par M. P. CHÉDEVILLE

Description. — Ce qui reste des murs nous a permis d'en faire le plan d'ensemble (pl. II, fig. 1).

Le mur d'enceinte, visible après déblaiement, est rectangulaire; il a 67 mètres du Sud au Nord, et 68^{m}60 de l'Est à l'Ouest.

Sa base, côté Est, construite en silex et mortier de ciment, est visible sur 0^{m}60 de hauteur et 0^{m}75 de largeur; elle est bien conservée; la pioche y pénètre difficilement.

Les murs des trois autres côtés ont été démolis en partie. Ils étaient également maçonnés avec du mortier de ciment, comme on peut le constater, en profondeur, sur les pierres qui restent de la démolition et qui sont encore empâtées de mortier.

Les murs des petits bâtiments adossés au mur d'enceinte Est, qui ont 0^{m}50 de largeur, sont également bien conservés ; on voit encore, à la base, des enduits qui y adhèrent et qui sont recouverts de peintures murales.

Il existe un petit bâtiment en dehors de l'enceinte proprement dite (en G du plan, pl. II, fig. 1) dont il ne reste que le pied des murs sur 0^{m}60 de hauteur et 0^{m}60 de largeur, sauf du côté Ouest où ils ont été démolis sur une longueur de 6 mètres.

Dans les bâtiments, et surtout autour, on voit des quantités de tuiles, tessons de poteries, cendres et charbons. A l'angle N.-E., on trouve également des tuiles, des morceaux de poteries et des moellons calcaires et siliceux, paraissant indiquer à cet endroit l'existence d'un bâtiment avec murs en pisé.

Mais ce sont les murs du bâtiment central qui sont le plus typiques. Le mur intérieur a 1 mètre de largeur et le mur extérieur 0^{m}75 ; ils existent encore sur 0^{m}70 à 1 mètre de hauteur.

Les enduits extérieurs sont bien conservés, ce qui nous a permis d'en relever les formes que nous avons reproduites, de même que celles du creux des joints (pl. II, fig. 4). Nous avons pu ainsi reconnaître la forme du fer à lisser dont se servaient les maçons gallo-romains. Les joints étaient faits sur l'enduit encore frais et simulent un quadrillage irrégulier.

Les assises de pierre ont en moyenne 0m10 de hauteur.

Les murs d'enceinte et des bâtiments sont construits en silex, pour la plupart cariés, provenant de la craie supérieure (Sénonien). Ils ont dû être extraits sur le versant gauche de la voie gauloise que l'on désigne sous le nom de « chemin de Pacy-sur-Eure à Avrilly, tendant à Damville », où l'on voit encore des trous en forme de *mardelles* (pl. I).

Les angles des murs sont en pierre très dure provenant des bancs supérieurs du calcaire grossier (Lutétien supérieur) à *Potamides lapidum* et *P. denticulatus* (1); « calcaire à vis » de différents auteurs. On remarque, dans le mortier, des grains de quartz indiquant que le sable qui a été employé provenait des dépôts de sables granitiques (Burdigalien) abondants dans le pays.

Le bâtiment qui existait le long du mur d'enceinte Nord-Sud (en C du plan, pl. II, fig. 1) devait servir de temple ou laraire; car, comme il a été dit plus haut, c'est à l'intérieur de ce bâtiment qu'ont été trouvées les Vénus anadyomènes. Au bas des murs, on voit des restes de peintures blanches; l'intérieur devait être de cette couleur à l'exclusion de toute autre, comme le témoignent les enduits encore peints qui ont été trouvés dans les fouilles. Les peintures murales sont d'un coloris vif et luisant, particulièrement les couleurs rouges; on dirait qu'elles sont faites d'hier. Il en a été trouvé de plusieurs tons : rouge-brique, jaune-orange, gris-bleuâtre, vert d'azur, etc. ; on remarque sur certains morceaux des filets simples ou composés, jaunes, blancs ou rouges, qui ornementaient ces peintures.

M. Girardin, qui a analysé des peintures murales gallo-romaines, *a reconnu qu'elles avaient été appliquées à la cire* (2).

. Des morceaux d'enduit intérieur nous ont permis de voir que le ciment qui était mis en première couche était recouvert de 0m003 à 0m004 de mortier en plâtre mélangé de chaux; sur cet enduit bien lissé la peinture était étendue au pinceau.

Nous avons trouvé des petits blocs de ciment qui paraissent provenir de la couverture, car on remarque l'empreinte des chevrons. Ceux-ci, dont on ne peut se représenter bien nettement la forme, car il ne reste plus que les cendres et les charbons, devaient être fendus.

(1) Voir *Géologie et Paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, par P. Chédeville.

(2) Girardin. Revue de Rouen : *Analyse de quelques produits d'art d'une haute antiquité*, p. 2-10.

Les pavages, ou plutôt les aires des bâtiments, sont relativement bien conservés, partout où la charrue ne les a pas trop détériorés; car il n'y a pas en moyenne plus de 0m15 de terre sur ces pavages, et le socle de la charrue glisse dessus en labourant; aussi les récoltes viennent-elles à peine, si ce n'est aux endroits où déjà des fouilles ont été faites et où les aires et les pieds de murs ont été enlevés.

On voit encore les aires dans la moitié environ du bâtiment central A, dans les petits bâtiments D, F, et dans le bâtiment en dehors des murs d'enceinte G (pl. II, fig. 1). Elles sont composées d'une première couche de silex rognonneux, en moyenne de la grosseur de la tête reposant sur le terrain naturel. Une seconde couche de petits morceaux de 0m03 à 0m04, en calcaire grossier, cassés en forme de dés irréguliers, remplit les interstices des silex; et sur cette deuxième couche existe un enduit en ciment de 0m03 à 0m04 d'épaisseur (pl. II, fig. 2 et 3).

La première couche de l'aire en ciment, que l'on remarque en B du plan, a été faite avec des morceaux de craie tendre au lieu de silex. Elle ne pouvait avoir la même solidité que celle en silex et devait se soulever à la gelée; seulement il devait y avoir dessus un bâtiment sur poteaux en bois, avec pisé entre deux qui la protégeait contre celle-ci. On retrouve maintenant la craie en poussière, la gelée l'ayant désagrégée.

On serait porté à croire que l'aire que l'on remarque dans les petits bâtiments D et F servait de chemin, puisqu'elle existe à l'intérieur et à l'extérieur du gros mur d'enceinte; c'est peu probable, car les Gallo-Romains employaient ou des dalles en pierres dures, lorsque la contrée en possédait, ou des silex ramassés à la surface des terrains pour ferrer leurs chaussées, comme, par exemple, on peut le constater sur la voie gallo-romaine d'Evreux à Paris, qui passe à 1 kilomètre au-delà de la villa d'Orgeville, vers l'Est, et qui figure sur le plan au 1/10.000e ci-annexé (pl. I).

Cette voie, droite sur 8 kilomètres, est, par places, en remblai qui, à son point le plus élevé, a 1 mètre de hauteur et 4 mètres de largeur en crête.

Le remblai est fait avec du *cron* ou *crayon* (espèce de galet calcaire) plus ou moins aggloméré, que l'on trouve dans la contrée (1);

---

(1) Voir : *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, par P.-J. Chédeville, Elbeuf 1897.

sur ce remblai existe un empierrement de 0^m20 d'épaisseur en silex dont les plus gros peuvent avoir 0^m10.

Dans les bâtiments et surtout autour, comme nous l'avons déjà dit, la terre est remplie de cendres et de charbons mêlés avec des tuiles brisées, ce qui paraît indiquer que, comme partout, la villa d'Orgeville a été détruite par le feu et que les dévastations des époques barbares dépassaient ce que nous a appris l'histoire.

Sur le plan d'ensemble des constructions (pl. II, fig. 1) figurent toutes les substructions que nous avons décrites; nous ne croyons pas qu'il y en ait d'autres; nous n'en continuerons pas moins à faire des recherches, chaque fois que nous le pourrons. Mais, dès aujourd'hui, nous pensons qu'elles ne nous donneront pas de résultats plus intéressants sur une résidence gallo-romaine située dans un endroit où existaient, avant la conquête, quelques colonies de Gaulois, comme nous l'ont appris les diverses fouilles que nous avons faites sur plusieurs points du territoire d'Orgeville. Toutefois, à proximité du Vieil-Evreux et des chemins gaulois qui y passaient, il se pourrait qu'un noble Gallo-Romain eut fixé sa résidence.

Historique. — La villa gallo-romaine d'Orgeville est située sur le plateau de la rive gauche de la vallée de l'Eure *(Autura fl.)* où ce village est assis, à 500 mètres Sud-Est (pl. I).

Elle se trouvait, à l'époque gauloise, sur le territoire du peuple *Aulerci Eburovices,* un des 24 de la province Celte.

La distance d'Evreux (aujourd'hui le Vieil-Evreux) centre des Aulerci Eburovices est de 7 kilomètres. Une vieille voie gauloise, dont on ne voit plus par endroits que les traces (portant le nom de chemin d'Orgeville à Evreux, sur le *plan terrier* et les *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville* (1)) y conduisait.

Cette vieille voie passe, en sortant du village, à l'Est, près d'une station gauloise, au lieu dit *Le Large* — dont nous avons parlé à plusieurs reprises dans le Bulletin, surtout en 1902, 1904 et 1905 — et près de la villa de la Brosse dont on voit encore les restes à 2 kilomètres d'Orgeville; puis elle traverse Cierrey et le Haut-Cierrey et arrive au centre du Vieil-Evreux.

(1) *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville, 25 juin 1748.* — La cure d'Orgeville par Jacques Crétien, prestre, curé d'Orgeville, sous l'invocation de S[t] Martin, à dame Emilie de S[t] Hermine, veuve de M. Jacques Paumier, chevalier, seigneur et patron d'Orgeville. — 1. Le manoir presbytéral, cour, jardin et autres bâtiments, avec une pièce de terre au bout, contenant 23 perches; d'un côté le chemin allant *à Evreux*, etc.

Plusieurs voies gauloises et gallo-romaines y accédaient ; entre autres la chaussée romaine appelée le Haut-Chemin et le chemin de Pacy à Avrilly tendant à Damville déjà cités.

Sur le plan terrier, la villa se trouve au lieu dit *La Maison-Noury*, qui est encore celui indiqué sur le cadastre actuel.

Sur les *Aveux* on voit plusieurs noms de Noury; peut-être ceux-ci avaient-ils, lors de l'établissement du plan terrier, au XV[e] ou XVI[e] siècle, une maison seule à cet endroit qui est cependant tout à fait en dehors du village.

Les vieux du pays m'ont dit qu'une Léproserie avait existé à son emplacement et que les lépreux ne pouvaient suivre, pour aller à l'église, que le sentier des Vignes, qui se trouve à la crête de la colline sur laquelle le village est situé. Cette Léproserie devait être détruite en 1549 date où remontent les premiers *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville*.

La division parcellaire, qui existait déjà à cette époque, était la même, ou à peu près, que celle des plans cadastraux de 1816 et 1850.

On voit sur le plan terrier que l'emplacement de la villa occupait en partie plusieurs parcelles, mais surtout deux, qui contiennent ensemble environ 40 ares, sur lesquelles les restes du bâtiment principal sont à cheval. Or si la Léproserie avait existé en 1549, il en aurait été fait mention dans les *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville* par notre ancêtre Jacques Chédeville à qui appartenaient ces parcelles qui, à cette époque, n'en faisaient qu'une [1].

NOTE AJOUTÉE PENDANT L'IMPRESSION

Nous avons su, lorsque notre travail était en cours d'impression, que notre savant collègue, M. L. de Vesly, conservateur du Musée des antiquités de Rouen, avait exploré des substructions

---

(1) Les *Aveux de la Seigneurie d'Orgeville* sont chez mon cousin, Eugène Chédeville, d'Orgeville, et j'en possède une copie.

Ces aveux, au nombre de 130, s'étendent sur une période de deux siècles, du 15 janvier 1549 au 10 décembre 1759. Le plan terrier est au château d'Orgeville. Il est la propriété de M. G. Bonjean, qui a eu l'amabilité de me le procurer pour en faire une copie et se compose de 24 feuilles de 0m50 de carré.

La parcelle Nord, sur laquelle se trouvent les restes de la villa d'Orgeville, appartenait à Jean Chédeville, en 1622, et la parcelle Sud à Martin Chédeville, d'où il résulte qu'en 1545 le tout devait appartenir à Jacques Chédeville, père de Jacques, Martin et Jean Chédeville.

gallo-romaines ayant la même forme que la villa d'Orgeville, et nous avons tenu à l'entretenir à ce sujet. Avec son amabilité accoutumée, M. de Vesly a bien voulu se rendre à notre désir. Il estime que ces sortes de constructions rectangulaires étaient des temples *(Fanum)* et non des *villa*. Dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, il a été découvert de ces sortes de temples [1] : 1° à Sainte-Marguerite-sur-Mer (abbé Cochet); 2° dans la forêt de la Londe (M. de La Serre) ; 3° dans la forêt de Saint-Saëns : Le Teurtre (M. Le Breton) ; 4° à la pointe d'Harfleur (M. Noël, du Havre); 5° dans la forêt de Louviers : à la Butte du Buis (MM. L. de Vesly et V. Quesné) ; 6° dans la forêt de Rouvray : Oissel, triège de la Mare-du-Puits (M. de La Serre) ; 7° à Criquebeuf-sur-Seine : le Catelier (MM. L. de Vesly et V. Quesné) ; 8° à Saint-Ouen-de-Thouberville : les Roques (MM. Power frères) ; 9° dans la forêt de Roumare : triège du Hasard, commune de Canteleu (M. Samson).

Dans cet ordre d'idées, nous ajouterons : Orgeville, près Pacy-sur-Eure (Mme et P.-J. Chédeville), et les Baux-Sainte-Croix, près Evreux (Eure), fouilles faites en 1825, nous ne savons par qui. Les restes des pieds de murs, qui sont encore visibles, indiquent une construction faite sur le même plan que celle d'Orgeville. Sur le plan cadastral, cette construction est figurée rectangulaire avec murs parallèles. On y a également trouvé des Vénus anadyomènes, qui sont au Musée d'Evreux; elles y sont à côté de celles trouvées au Vieil-Evreux. Voici ce que disent à ce sujet Gadebled et d'autres auteurs : « On a découvert, en 1825, au fond d'une mare nommée l'Argilière, un grand nombre de figurines (Vénus anadyomènes, grossières femmes allaitant un ou deux enfants, femmes à cheval) provenant probablement d'un atelier de potier et destinées à être placées, comme idoles, dans les laraires antiques. On en voit plusieurs au Musée d'Evreux. »

La mare des Argilières, très connue dans le pays des Baux-Sainte-Croix, se trouve à côté des substructions gallo-romaines fouillées en 1825. Le sous-sol est composé, comme dans toute la contrée, d'*argile à silex*. De place en place, aux environs, on trouve des argiles tertiaires, remaniées et, par suite, décalcifiées, mélangées à des sables granitiques, dont aucune ne peut donner,

---

(1) L. de Vesly. *Nouvelles recherches sur le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine.*

à la cuisson, une couleur d'un aussi beau blanc que celui des Vénus anadyomènes ; tout au plus pourrait-on obtenir la couleur grise des Latones. Il faut donc écarter la supposition d'un atelier de potier aux Baux-Sainte-Croix, à la mare de l'Argilière. Ces Vénus, ainsi que les Latones allaitant leurs enfants, venaient, en général, de l'Allier, où il y avait de nombreux ateliers. Il est supposable que si ces statuettes ont été trouvées dans cette mare, c'est que les envahisseurs barbares n'ont pas épargné les idoles sacrées, chères aux Gallo-Romains, et qu'ils ont voulu les faire disparaître du temple qui se trouvait là tout à côté, en les jetant au fond de la mare.

M. de Vesly, à qui nous avons soumis en même temps le morceau de Samos ornementé, a bien voulu le faire examiner par M. S. Reinach, qui a répondu ceci : « Je crois que l'inscription doit se lire MIAENI ; ce nom MIAENUS s'est déjà trouvé à Anthée (Namur). Bien entendu, on peut songer à quelque nom analogue en IAENUS, mais il n'y en a pas beaucoup. »

Nous sommes heureux de pouvoir documenter notre travail avec des renseignements puisés à des sources aussi savantes et nous ne saurions trop remercier M. de Vesly de nous les avoir procurés.

P. C.

LA PATINE DES SILEX

Par P.-J. CHÉDEVILLE

En 1896, dans le Bulletin de la Société linéenne de Normandie, page 148, et dans celui de la Société des Sciences naturelles d'Elbeuf de la même année, j'ai fait paraître une note sur la patine ou cacholong des silex taillés par nos primitifs ancêtres.

A cette époque j'ignorais un travail de M. Rutot sur le même sujet, travail qui m'a été signalé en 1904 par M. G. Engerrand, professeur à l'Université de Bruxelles.

Les remarques que j'ai faites, tant avant qu'après avoir eu connaissance de ce travail, ne concordant nullement avec les faits avancés par M. Rutot, il m'a paru utile de revenir sur cette intéressante question en exposant plus amplement mes observations. Mais, comme le travail de M. Rutot a été publié dans un bulletin qui n'est pas à la portée de tous, je pense qu'il est bon d'en donner une copie complète au lieu d'en reproduire des fragments qui pourraient le dénaturer.

« *Communication de M. Rutot sur l'origine de la patine des silex* (1). — J'ai donné, à la suite du rapport sur les découvertes de M. de Munck, à Obourg, un premier aperçu des idées qui m'avaient été suggérées par plusieurs faits concordants, relatifs aux conditions de la patine des silex.

« Ayant encore réfléchi aux faits constatés et effectué des recherches pour en recueillir de nouveaux, je suis arrivé à croire que le phénomène de la patine des silex n'est qu'un cas particulier de la théorie générale de l'altération des roches par les influences atmosphériques, si bien mis en lumière par mon collègue et ami, M. Van den Broeck.

« Parmi les faits nouveaux confirmant les idées que j'ai énoncées à la dernière séance, et consistant en ce que les silex conservés dans des couches perméables et sèches ne se patinent pas, tandis que les silex englobés dans des couches peu perméables et

---

(1) Extrait du Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles, 1886-1887, t. V, p. 376.

humides se patinent fortement, je citerai le cas des amas de silex des Hautes-Fagnes, résidus de l'altération et de la dissolution sur place d'assises de craie blanche, reposant sur le terrain primaire imperméable, silex noyés dans un magma argileux, toujours humide, au point de former des tourbières, et que l'on retrouve de nos jours complètement patinés jusqu'au centre.

« D'autre part, je rappellerai les faits qui ont déjà été signalés et qui ont alors passé inaperçus ; ils ont rapport au gisement de silex de Spiennes.

« Généralement autour de Spiennes les haches taillées et polies, d'âge néolithique, qui se rencontrent à la surface du sol, sont patinées, mais pas très profondément.

« Ces instruments se trouvent ordinairement dans une couche assez mince de limon argilo-sableux, reposant sur la craie blanche, ce qui permet au limon de conserver, au moins pendant une grande partie de l'année, une certaine humidité.

« D'autre part, plusieurs de nos confrères nous ont fait savoir que les silex rencontrés dans le remblai des puits creusés par l'homme préhistorique pour l'exploitation des silex de Spiennes sont ordinairement dépourvus de patine.

« Le fait s'explique aisément lorsqu'on songe que les silex dont il est question sont mêlés à une masse hétérogène, très poreuse, dans laquelle l'eau atmosphérique s'infiltre très rapidement, mais ne séjourne pas.

« Ainsi qu'on le voit, les confirmations s'accumulent et nous ne serions pas étonné de voir se transformer en loi les idées premières déduites de l'observation de quelques premiers faits, heureusement très clairs et dépourvus de complication.

« La loi de la formation de la patine semble donc se dégager nettement des faits observés, mais il nous reste à savoir encore pourquoi et comment la patine se forme sous l'influence de l'humidité. Or un raisonnement très simple conduit à la solution probable de la question.

« Chacun sait que le silex ne s'est pas formé en même temps que la craie qui le renferme.

« La silice des silex était primitivement dissimulée dans la boue crayeuse déposée par les eaux de la mer crétacée, et ce n'est que plus tard, après le retrait des eaux, que se sont opérées à la fois la consolidation de la craie et la formation des silex par concrétion.

« La silice disséminée s'est peu à peu concentrée autour d'un centre d'attraction siliceux lui-même, qui se trouve être le plus souvent un amas de spicules de spongiaires.

« Mais les molécules de silice en se concentrant n'ont pu chasser ni écarter toutes les molécules crayeuses, le silex tel que nous le voyons est donc constitué par une pâte siliceuse englobant une infinité de particules de craie ou de carbonate de chaux. Or la chimie nous apprend que le carbonate de chaux est aisément soluble dans l'eau chargée d'acide carbonique ; d'un autre côté, dans sa belle théorie de l'altération des couches par les influences météoriques, M. Van den Broeck nous a rappelé que l'eau de pluie qui tombe à la surface du sol est chargée d'oxygène et d'acide carbonique.

« L'oxygène porte lentement au maximum d'oxydation les oxydes ou les sels non saturés d'oxygène, tandis que l'eau, grâce à l'acide carbonique qu'elle renferme en solution, attaque peu à peu les matières calcaires et les dissout.

« Ces principes démontrés et admis par tout le monde étant posés, le phénomène de la patine devient très simple à expliquer.

« L'eau de pluie tombant sur une couche peu perméable, renfermant des éclats de silex, couche où par conséquent l'eau séjourne, on conçoit facilement que les silex sont dans toutes les conditions favorables pour que l'attaque et la dissolution de leurs particules calcaires soit opérée par l'eau chargée d'acide carbonique.

« Il se forme donc dans la masse vitreuse et translucide du silex une multitude de petites cavités qui en détruisent l'homo généité apparente et lui donnent l'aspect patiné. On conçoit également que plus l'action corrosive de l'eau de pluie se prolonge, plus la patine devient épaisse, tandis que les degrés de perméabilité de plus en plus grande de la couche amèneront des degrés de moins en moins prononcés de la patine. Il suit de là aussi que les silex conservés dans un milieu très perméable et toujours asséché, ne pourront être attaqués efficacement et se trouveront dépourvus de patine.

« Le cas cité ci-dessus de la forte patine des éclats de silex des Hautes-Fagnes vient encore renforcer l'argumentation précédente.

« En effet les silex sont d'autant plus patinés qu'ils sont renfermés dans un sol plus tourbeux.

« Or on sait très bien que les phénomènes de végétation

engendrent de fortes quantités d'acide carbonique; celles-ci, venant s'ajouter à celui déjà naturellement renfermé dans l'eau de pluie, rendent évidemment l'attaque plus énergique et le résultat plus complet.

« Je crois, après ce qui vient d'être dit, que les membres présents conclueront avec moi que la question de la patine des silex est en bonne voie de solution.

« L'ère des observations directes reste toujours ouverte, mais les idées que je viens d'émettre permettent dès maintenant d'entrer dans la voie parallèle qui est celle de l'expérience.

« J'ai donc pris mes dispositions pour effectuer à la fois l'examen chimique et microscopique des silex frais et silex patinés, puis je m'efforcerai de produire artificiellement la patine.

« Quand cette série nouvelle d'observations sera faite, je m'empresserai de communiquer les résultats à la commission d'anthropologie ».

Suivant M. Rutot, les silex conservés dans un milieu très perméable et toujours asséché ne se patinent pas, tandis que les silex englobés dans des couches perméables et humides se patinent fortement. Ce n'est pas du tout ce que j'ai observé; c'est au contraire sur les terrains asséchés, où l'eau ne séjourne jamais, que j'ai vu les plus belles patines. Sur les terrains humides, elle est presque toujours terne ou marbrée.

Ainsi, par exemple, à la surface des terrains de l'étage *lutétien (Calcaire grossier)*, qui sont très perméables et où l'eau des pluies passe comme au travers d'un crible, on trouve des silex d'âge néolithique qui ont une belle patine blanche faïencée de $0^{m}001$ à $0^{m}002$ d'épaisseur. Il suffit de parcourir les plateaux au-dessus des vallées de l'Eure, de la Seine, de l'Epte et de l'Oise, où ces terrains existent, pour s'en convaincre.

D'un autre côté, M. Rutot dit que les silex se patinent en profondeur dans les couches peu perméables et humides. Je n'ai jamais fait cette remarque.

Les terrains, dans ce cas, à part ceux des niveaux aquifères, sont surtout ceux qui contiennent de l'argile, comme les limons de ruissellement de l'époque pléistocène (limons des plateaux et des versants), provenant de l'argile à silex, que l'on extrait pour avoir de la terre à brique. On trouve à la base, des silex d'âge paléolithique *(Acheuléo-Moustériens)* qui sont peu patinés en

général ; d'aucuns même ne le sont pas. Je citerai notamment les nucléus et les éclats de silex que l'on recueille en abondance autour d'un énorme grès, dans l'ancienne briqueterie de Radepont (Eure) qui se trouve, dans le coteau, à 100 mètres au-dessus de la station du chemin de fer. Ces silex ont été recouverts par les limons de ruissellement peu de temps après avoir été éclatés, car la patine est nulle ou à peu près. Cependant le limon est fortement argileux et partant humide.

Les terrains secs ou humides n'ont donc aucune influence sur la patine des silex et ceux-ci ne prennent pas la patine à l'intérieur des terrains, mais seulement à la surface et sous l'action des influences atmosphériques et des éléments minéralogiques qu'ils contiennent ou apportent.

Quelques auteurs ont déjà examiné cette question, mais ils sont loin de l'avoir résolue.

Voici ce que dit à ce sujet M. de Mortillet dans son livre *Le Préhistorique, Antiquité de l'homme*, 1883, page 155 :

« *Patine : La patine est une altération de la surface de la pierre. Le silex, généralement blond ou brun à l'état frais, passe au blanc porcelaine par l'action de la chaleur, de la lumière, de l'humidité et surtout de l'acide carbonique* . . . .

. . . .

« Cette altération *est le produit de la combustion des matières organiques colorantes et du départ soit de l'eau de composition, soit de la silice hydratée soluble.*

« *En tout cas il y a certainement un départ de matières. Par suite il se produit des vides dans les pierres. Ces vides donnent accès à des matières minérales, fer, manganèse, etc., la patine se colore alors de diverses manières.* »

Les explications de cet éminent maître montrent d'une façon générale comment se produit la patine des silex : les actions atmosphériques en sont les facteurs principaux, mais leur nature et les éléments constitutifs, ou plutôt chimiques, des terrains sur la surface desquels ils reposent entrent aussi pour beaucoup dans le phénomène en question ; les observations que j'ai faites n'ont pu que les confirmer.

C'est ce que j'ai déjà expliqué, en 1875, dans une note que je vais reproduire en la complétant par un aperçu sur la nature géologique des terrains du *Tertiaire parisien*, dont j'ai étudié la stratigraphie dans ses plus simples détails. Je donnerai en même

temps l'indication de leur degré hygrométrique et celle des deux principaux éléments chimiques qu'ils contiennent et qui occasionnent la patine des silex; ces éléments sont le carbonate de chaux et l'oxyde de fer. Je ne parlerai pas de l'oxyde de manganèse qui est répandu un peu partout, parce qu'il ne paraît agir que partiellement et, souvent, il est associé aux deux autres éléments.

Je citerai les gisements de profondeur et de surface, où j'ai vu et recueilli une quantité énorme de silex caractéristiques et d'éclats de taille utilisés aux âges préhistoriques. Ces citations permettront aux préhistoriens géologues d'aller reconnaître *de visu* les faits observés ou cités dans ce travail.

NATURE DES SILEX

La couleur naturelle des silex est variable; en général celle qui domine est le gris-brun.

A la partie supérieure de l'étage Sénonien, les silex sont d'un blond clair; à la partie moyenne, ils sont d'un gris bleuâtre, parfois zonés ; à la base, ils sont d'un gris-brun.

Les silex de l'étage Turonien sont plutôt noirs.

Ceux de l'étage Cénomanien sont d'un gris-noir et ils ont une nuance mouchetée qui les distingue de ceux de l'étage Turonien.

Tous ces caractères permettent au préhistorien géologue de reconnaître, à première vue, de quel étage peuvent provenir les silex taillés.

Et c'est là un point très important, à l'aide duquel on peut se rendre compte des divers rapports qu'ont pu avoir entre eux nos primitifs ancêtres.

Les silex de l'étage Sénonien, particulièrement ceux du niveau supérieur, se patinent facilement ; ils sont plus tendres que les autres. Ceux de l'étage Turonien se patinent moins facilement. Ceux de l'étage Cénomanien, qui par leur nature sont gréseux, ne se patinent pas; du moins jusqu'à présent, je n'ai pas constaté de patine sur tous les silex taillés de cet étage que je possède ou que j'ai vus dans les collections particulières de Rouen, de Pont-Audemer et d'autres endroits, où ont pu être utilisés des bancs de silex Cénomanien existant à portée des stations préhistoriques.

Les silex conservent leur couleur tant qu'ils sont enfermés dans le sol. Ce n'est que par l'exposition à la surface qu'ils se

patinent ou qu'ils se sont patinés avant d'être recouverts par les couches alluvionnaires qui les renferment. Il en résulte que ceux que l'on rencontre patinés en blanc, en rouge ou toute autre couleur intermédiaire, dans la tourbe ou les limons tourbeux, ainsi que dans les limons des versants, des plateaux ou dans les graviers alluvionnaires, l'ont été avant d'être recouverts. C'est une preuve de leur séjour prolongé à la surface du sol après avoir été taillés; s'ils y étaient restés peu de temps, ils auraient conservé leur couleur primitive.

DESCRIPTION DES TERRAINS

Terrains de surface. — Couche arable. — Sous cette désignation sont compris les terrains de surface (terre végétale) provenant du remaniement des terrains du sous-sol; leur composition chimique est la même que celle de ces derniers.

C'est dans la couche remaniée par la charrue, et sur cette couche, que l'on trouve le plus de silex taillés sans patine ou avec patine plus ou moins accentuée de diverses couleurs; leur séjour dans ce milieu n'a eu aucun effet sur cette patine.

Dépôts modernes. — Ces dépôts sont représentés par les alluvions récentes, les limons tourbeux et les tourbes (1). Ce sont les produits de la décomposition des roches préexistantes, entraînées dans les vallées par charriage ou toute autre cause locale. Ils sont par conséquent calcaires ou silico-argileux, ou l'un et l'autre, et contiennent du carbonate de chaux et de l'oxyde de fer. Dans les vallées, au niveau des cours d'eau, ils sont souvent humides; sur le flanc des coteaux, ils sont généralement secs.

On trouve, à la base de ces dépôts, des silex taillés qui ont été patinés avant d'être recouverts. La patine varie de couleur suivant la nature du terrain sur lesquels ils reposent. Les silex que l'on trouve dans l'épaisseur des dépôts sont les mêmes que ceux de la base; ceux-ci ayant été remaniés par ravinement ou toute autre cause moderne.

Pléistocène (Quaternaire ancien). — Les dépôts anciens sont constitués par les terrains alluvionnaires : limons des plateaux et des versants (terres à briques), graviers des hauts et des bas niveaux, siliceux et calcaires (carrières à silex, ballastières). Ces

(1) Voir pour plus de détails : P.-J. Chédeville, *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf 1899.

dépôts, comme les précédents, sont composés d'éléments silico-argileux et calcaires ou l'un et l'autre suivant les milieux où ils se trouvent. Ils contiennent donc aussi du carbonate de chaux et de l'oxyde de fer. Ils sont souvent humides lorsqu'ils proviennent de la lévigation des argiles à silex, et perméables lorsqu'ils proviennent de la détrition des roches calcaires ou siliceuses préexistantes.

Dans ces dépôts quaternaires, où des matériaux ont été extraits pour les besoins industriels, j'ai recueilli des silex d'âge paléolithique.

Ce sont surtout les limons des versants qui m'ont fourni les plus beaux spécimens *acheuléo-moustériens* que je possède. Partout, les diverses formes sont mélangées : coups de poing Chelléens et Acheuléens, nucléus, râcloirs, lames et éclats moustériens ; ceci dit en passant pour expliquer que le mot Acheuléo-Moustérien peut comprendre les premières formes d'âge paléolithique dans nos contrées normandes et que je partage à ce sujet et jusqu'à plus ample informé l'avis de M. Laville (1).

Voici quelques briqueteries où l'on peut se rendre compte des faits que j'ai observés :

Limon des plateaux, argilo-siliceux, provenant de l'argile à silex, généralement humide; patine blanche sur quelques pièces, légère ou nulle sur la plupart : Etrépagny, Puchay, Bézu-Saint-Eloi, Bernay, Saint-André, Osmoy (Eure), etc.

Limon des versants, argilo-siliceux, provenant de l'argile à silex, généralement humide ; patine blanche sur quelques pièces, légère ou nulle sur la plupart : Saint-Pierre-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure) (2), Radepont (Eure). (J'ai dit plus haut que les nucléus et éclats nombreux que l'on trouve dans cette dernière briqueterie ne sont pas, en général, patinés, quoique le sol soit très humide); patine blanche sur quelques pièces, légère ou nulle sur la plupart : Ménesqueville (Eure).

Limon des plateaux, argilo-sableux et calcaire, provenant des terrains tertiaires environnants, généralement secs. Patine blanche

---

(1) Feuille des jeunes naturalistes, décembre 1907, page 27.

(2) P.-J. Chédeville : *Etude sur la station préhistorique de Saint-Pierre-lès-Elbeuf*, Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, 1894, et *Recherches préhistoriques et géologiques aux environs de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf, 1896.

très prononcée sur tous les coups de poing et éclats que je possède : forêt de Pacy-sur-Eure; patine blanche : Monneville (Oise) et Marines (Seine-et-Oise).

Limon des versants, argilo-sableux et calcaire, provenant de l'argile à silex et des terrains tertiaires environnants, généralement sec ; patine blanche en général : Anet (Eure et-Loir).

Limon des versants, argilo-sableux et ferrugineux, provenant de l'argile à silex; patine rouge-ocreuse, assez prononcée : briqueterie des Essarts (Seine-Inférieure).

Graviers des hauts et des bas niveaux. Carrières à silex pour empierrements et carrières à ballast. — Ces dépôts alluvionnaires, qui proviennent des roches encaissantes les plus voisines, ont été remaniés plusieurs fois par les grandes crues quaternaires. Ils contiennent des silex paléolithiques de toutes formes, qui ont, presque tous, leurs angles émoussés par suite de l'action des charriages dûs aux courants rapides.

La patine, qui s'était formée sur ces silex à l'endroit où ils ont été fabriqués ou utilisés, s'est trouvée détériorée par le transport ; sa couleur a subi des modifications plus ou moins prononcées, suivant le temps que les silex ont passé à l'air libre et suivant les divers éléments avec lesquels ils se sont trouvés en contact. Il en résulte que la plupart des silex trouvés dans les carrières ou les ballastières ont une patine marbrée de nuances diverses.

Cependant, lorsque les graviers sont fins et sableux, les éclats de taille et autres instruments sont souvent bien conservés (ballastière de Sergy, près Pontoise (Seine-et-Oise). On peut encore citer dans ce cas le lit de fond de la ballastière de Flins, près Meulan (Seine-et-Oise). Les silex trouvés dans les ballastières de Oissel (Seine-Inférieure), Gaillon, La Croix-Saint-Leufroy, Amécourt et Gisors (Eure) sont roulés.

Quoique ce soit en dehors du sujet qui nous intéresse particulièrement, il y a lieu de remarquer qu'en général les graviers de ces ballastières, qui proviennent des bancs supérieurs de l'étage sénonien, sont recouverts d'une écorce rougeâtre, jaunâtre ou blanchâtre, espèce de patine qui va souvent en s'irradiant vers le milieu. Cette patine a dû se produire lorsque les silex sont restés à l'air libre, c'est-à-dire pendant les intervalles des grandes inondations qui les ont remaniés à différentes époques.

Les silex provenant de ces graviers sont très tendres; il suffit

parfois de les jeter les uns contre les autres pour qu'ils se brisent en infimes morceaux. Ceci paraît indiquer qu'ils ont dû être immergés aussitôt après avoir été arrachés de leur lit de formation, puis attaqués par l'acide carbonique contenu dans l'eau. Car, s'ils étaient restés à l'air, aussitôt sortis de la craie qui les renfermait, ils se seraient durcis et patinés, quand bien même ils auraient été immergés ensuite; l'influence de l'acide carbonique eut été nul, témoins les silex taillés que nous trouvons dans les ballastières exploitées sous l'eau, entre autres celle de Gisors (Eure).

Peut-être pourrait-on, au point de vue chimique, se rendre compte des effets produits sur les silex de l'étage sénonien qui nous paraissent le plus attaquables, lorsqu'ils viennent d'être extraits de leur lit de carrière, puis ensuite sur des silex ayant séjourné pendant longtemps à l'air et patinés ? Nous laissons ce soin à nos collègues qui possèdent cette science.

Les silex de l'étage turonien, qui se sont trouvés immergés en sortant de leur lit de formation, ne paraissent pas avoir beaucoup subi l'influence de l'acide carbonique, si j'en juge par ceux que l'on voit en assez grande quantité dans les graviers extraits de la ballastière de Guersale, commune d'Amécourt (Eure), située sur le chemin de fer de Gisors à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

Burdigalien (Sables granitiques). — Ces sables que l'on rapporte à ceux de la Sologne sont composés de débris granitiques : quartz hyalin, mica, etc.. Sur certains points ils sont mélangés aux sables de Fontainebleau et à l'argile plastique, avec lesquels ils ont été charriés. L'élément intéressant que contiennent ces sables est l'oxyde de fer; ils sont généralement humides (1). On y trouve des silex paléolithiques et néolithiques, patinés d'un beau rouge luisant et ocreux.

Lorsqu'ils sont en contact avec le calcaire grossier, c'est-à-dire lorsque leur épaisseur n'est que de quelques centimètres, les silex sont patinés en jaune ; lorsqu'ils sont purs, exempts de carbonate de chaux et d'oxyde de fer, les silex sont lustrés, c'est-à-dire qu'ils ont conservé leur couleur naturelle avec patine luisante, patine qui permet de les distinguer facilement des silex faux dont certains marchands font un commerce.

---

(1) P. Chédeville. *Géologie et paléontologie des environs de Pacy-sur-Eure*, Elbeuf, 1897.

Les gisements bien intéressants, où j'ai pu recueillir les plus beaux spécimens rouges et jaunes que je possède, sont ceux d'Orgeville, près Pacy-sur-Eure. Il y en a dans la plaine de la Madrie, entre l'Eure et la Seine ; à la Cailletterie, près Rouvray, etc.

Aquitanien (Calcaire de Beauce). — Je n'ai pas recueilli jusqu'à présent de silex taillés sur ces terrains de formation lacustre, mais j'ai vu dans une collection particulière, à Marines (Seine-et-Oise), des silex taillés, patinés en blanc-jaunâtre, qui avaient été recueillis sur ce terrain calcaire, à Santeuil (Seine-et-Oise).

Stampien (Sables de Fontainebleau). — La partie supérieure de cette formation est siliceuse, la partie inférieure est marno-argileuse.

Je possède des silex néolithiques de Neuilly, Chars et Marines (Seine-et-Oise), qui ne sont pas patinés mais simplement lustrés ; je les ai trouvés sur la partie siliceuse du dépôt.

Sannoisien (Calcaire de Brie). — Cette formation lacustre se compose surtout de calcaires siliceux empâtés dans une argile silico-calcaire et par conséquent humide ; elle contient un peu de carbonate de chaux et de l'oxyde de fer. Les sables granitiques l'ayant remaniée, si des silex d'âge néolithique existent dessus, ils doivent être patinés en rouge ou jaune ou marbrés blanc, rouge ou jaune. N'en ayant jamais recueilli sur ces terrains, qui existent dans la plaine de la Madrie, entre la Seine et l'Eure, à Blaru (Oise) et à Houlbec (Eure), je n'ai pas d'exemples à citer.

Ludien, Priabonien (Gypse, Calcaire de Champigny). — Cette formation a beaucoup d'analogie, comme composition chimique, avec la précédente et avec celle qui suit. Elle contient surtout du carbonate de chaux. Je ne possède pas de silex ayant été trouvés sur cet étage.

Bartonien (Sables moyens, Calcaire de Saint-Ouen). — A part le calcaire de Saint-Ouen qui est surtout composé de carbonate de chaux, la formation du Bartonien en général est essentiellement siliceuse, avec traces d'oxyde de fer. Je possède des silex de Monneville (Oise) et de Nucourt (Seine-et-Oise) qui ont conservé leur couleur naturelle.

Lutétien (Calcaire grossier). — Cet étage, un de ceux du bassin de Paris qui m'a fourni le plus de silex taillés, est formé d'un calcaire blanc-jaunâtre, en plaquettes plus ou moins dures, avec

couches sableuses intercalées dans la masse ; composé essentiellement de carbonate de chaux, il est très perméable. Les silex de l'étage Sénonien que l'on trouve à la surface sont tous patinés d'un beau blanc porcelainé de 0m001 à 0m002 d'épaisseur.

Partout où existent ces terrains, ce qu'il est facile de voir avec une carte géologique de la région que l'on veut explorer, on trouve des silex en plus ou moins grande quantité. Je citerai notamment les plateaux des vallées de l'Eure, de la Seine et de l'Epte : Orgeville près Pacy-sur-Eure, Le Plessis-Hébert, Aigleville, Chambray-sur-Eure, Chanu, Garenne, Aveny (Eure), Saint-Clair-sur-Epte (Seine-et Oise), Boury, Chambors, Chaumont, Liancourt-Saint-Pierre (Oise), etc.

Yprésien, Cuisien (Sables inférieurs). — Ces sables ont beaucoup d'analogie avec ceux de l'étage Bartonien. Ils sont très perméables, quoique un peu argileux, et contiennent comme ceux-ci du carbonate de chaux relativement en quantité insignifiante. Les silex que l'on trouve dessus sont lustrés sans patine appréciable. Gisors (Eure).

Sparnassien (Argile plastique).— Ce terrain est essentiellement argileux, et par suite aquifère. L'argile est noire lorsqu'elle est en place et bigarrée lorsqu'elle a été remaniée.

On y remarque de l'oxyde de fer et du carbonate de chaux ; celui-ci parfois en cristaux très purs.

Je n'ai pas encore recueilli de silex sur ce terrain.

Thanétien (Sables de Bracheux, Sables inférieurs). — Cet étage composé de silice fine a beaucoup d'analogie avec l'étage Yprésien. Il est très perméable et contient des traces de carbonate de chaux et d'oxyde de fer, l'un et l'autre en petite quantité. Les silex que l'on recueille sur le terrain sont également lustrés, avec patine nulle ou peu appréciable sur la plupart. Je citerai, par exemple, la *Station robenhausienne du dolmen de Trie-Château (Oise)* où les silex sont abondants et dont la forme est bien conservée grâce au sable fin qui les protège contre les chocs des instruments aratoires.

Le *Thanétien* termine la formation tertiaire du bassin de Paris.

Au dessous, se trouve la craie, qui fait partie de la formation secondaire. Les silex que l'on trouve sur la craie, lorsqu'elle n'a pas été décalcifiée, sont patinés en blanc comme ceux que l'on trouve sur le calcaire grossier *(Lutétien)* (côteaux de la vallée de l'Eure, de la Seine et de l'Epte).

La craie, partout où elle n'a pas été recouverte par l'une ou l'autre des mers tertiaires qui ont formé les terrains dont il est parlé plus haut, s'est décalcifiée sous les effets produits par les influences atmosphériques et a formé ce que l'on appelle *l'argile à silex*. Cette argile, dépourvue presque entièrement du carbonate de chaux que contenait la craie, d'où elle provient, contient de l'oxyde de fer; elle est fortement humide. Les silex que l'on trouve brisés dans la masse ne sont pas patinés d'une façon appréciable; ils sont plutôt colorés en nuances ternes, indéterminées : rougeâtres, jaunâtres, blanchâtres, etc. On est loin de la belle patine blanche ou rouge, pour ainsi dire vernissée, que l'on voit sur les silex taillés qui proviennent de la surface des terrains.

L'argile à silex existe sur une certaine étendue dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, notamment dans la plaine du Neubourg, le pays d'Ouche, aux environs de Bernay, etc.

Les silex de Hautes-Fuges (Belgique) paraissent appartenir au même niveau géologique, d'après la description qu'en a fait M. Rutot. Ces silex, qui datent d'une époque bien lointaine par rapport à ceux qui nous intéressent, n'ont qu'un rapport indirect avec ceux-ci.

Quoiqu'il en soit, nous allons les examiner parce qu'ils ont été cités comme exemple.

Ces silex sont restés dans leur lit de formation constitué par des bancs siliceux que l'on voit dans la masse crayeuse, amoncelés les uns sur les autres pendant la période tertiaire par suite du dépôt de la chaux que contenait la craie. Dans les environs de Bernay et du Neubourg cette formation géologique, que l'on indique sous le nom d'*argile à silex* et qui a son point de départ à l'origine du Tertiaire, atteint sur certains points une épaisseur de 15 à 20 mètres. Dans la Seine-Inférieure et dans l'Eure, aux abords des dépôts tertiaires, elle n'a plus que de $0^{m}50$ à 1 mètre d'épaisseur et elle est souvent remaniée et mélangée à des lambeaux de terrains des étages *Thanétien* et *Sparnassien*.

Les silex, qui étaient en général par bancs continus dans leur lit de formation, se sont trouvés cassés sous les effets des mouvements géologiques subis par ces bancs. Les cassures luisantes se sont colorées, plutôt que patinées, d'une marbrure rougeâtre ou jaunâtre, quelquefois blanchâtre. Cette marbrure n'est en général que superficielle; il suffit de casser ces silex pour s'en convaincre.

Parfois, lorsque les silex proviennent des niveaux supérieurs de l'étage *sénonien*, la couleur va en s'irradiant vers le centre en suivant surtout les fissures.

On voit que les nombreux exemples qui précèdent ne concordent pas avec les faits énoncés par M. Rutot.

D'après ces exemples, relevés sur place, les silex de l'étage *cénomanien* ne se patinent pas ; tout paraît l'indiquer ;

Les silex de l'étage *turonien* se patinent difficilement ;

Les silex de l'étage *sénonien* se patinent facilement, principalement ceux du banc supérieur qui est plus tendre que tous les autres.

Les silex se patinent :

a A la surface des terrains et non en profondeur ;

b Sur les terrains perméables ou humides sans distinction ;

c En beau blanc porcelaine, lorsque le sol contient du carbonate de chaux ;

d En rouge vif ou ocreux, lorsque le sol contient de l'oxyde de fer ;

e En jaune, lorsque le sol contient de l'oxyde de fer et du carbonate de chaux ;

f La patine est marbrée et tachetée de couleurs diverses, lorsque le sol est composé de carbonate de chaux, d'oxyde de fer et de manganèse probablement ;

g Les silex ne se patinent pas, lorsque le sol ne contient pas de carbonate de chaux, ni d'oxyde de fer en quantité suffisante pour être absorbée.

J'ai donné aux préhistoriens les moyens de contrôler mes observations sur le terrain, je vais maintenant leur donner le résultat d'analyses chimiques faites par nos jeunes collègues et collaborateurs MM. Barbier, à Pacy-sur-Eure, et Loisel, à Rouen.

Voici ce que dit M. Barbier :

J'ai pris un gros rognon de silex que j'ai cassé et dont j'ai broyé la partie centrale en petits morceaux.

J'ai gardé plusieurs de ces petits morceaux comme témoins, et j'ai fait subir aux autres les manipulations suivantes :

J'ai mis un petit morceau de silex dans de l'acide chlorhydrique pur, je l'y ai laissé pendant 20 jours, dans un tube ouvert et placé contre un mur, en plein soleil. Au bout des 20 jours, j'ai retiré le silex qui n'avait subi aucune altération et qui ressemblait alors de tous points aux silex témoins. J'ai traité un autre

morceau de silex dans les mêmes conditions pendant 35 jours. Le résultat a été identiquement le même.

Enfin, un troisième morceau est resté, toujours en plein soleil dans un milieu acide pendant 60 jours. Dans ce milieu acide j'ai fait des réactions nombreuses consistant surtout en de répétées dissolutions de carbonate de chaux pur dans l'acide chlorhydrique et en des précipitations de sulfate de chaux au moyen de l'acide sulfurique. J'ai même ajouté par surcroît de l'acide azotique. Le silex n'a subi aucune transformation visible.

Je ne me permettrai pas de tirer des conclusions. J'ai, suivant votre désir, fait subir à du silex le contact prolongé d'un milieu acide et je vous rends compte de ce qui en est résulté.

A mon avis, cependant, le meilleur moyen d'éclairer notre religion à tous sur les phénomènes naturels qui concourrent, au bout de milliers d'années, à la formation du cacholong, ce serait de faire analyser ce cacholong afin d'en connaître la nature.

BARBIER.

Voici maintenant ce que dit M. Loisel :

Guidé par les indications de M. Chédeville concernant les principales espèces de silex au point de vue de leur provenance géologique et de leur aspect, et sur sa demande, nous avons entrepris quelques expériences dans le but d'éclaircir, sinon d'élucider complètement, l'intéressante question de la patine. Nous avons fait successivement intervenir l'observation directe, l'analyse chimique qualitative, l'analyse quantitative et l'examen microscopique. Nous indiquerons successivement les résultats constatés dans l'application de chacune de ces méthodes et nous exposerons le résultat des expériences de « patinage » artificiel que nous avons faites.

Observation directe et propriétés physiques. — Disons tout de suite qu'à notre point de vue, il n'y a pas à distinguer entre la patine d'apparence plus ou moins lisse connue des préhistoriens et la couche rugueuse au toucher ou gangue qui entoure les silex naturels dans leurs gisements géologiques.

Quelque lisse que soit la surface faïencée d'un silex patiné, si l'on vient à le casser avec un marteau, on trouvera généralement au centre, si le patinage est suffisamment avancé, un noyau vitreux non patiné entouré d'une couche blanche, rugueuse au toucher, fortement happante à la langue et qui ainsi examinée

sur la cassure ne diffère en rien de cette autre couche rugueuse que nous avons dénommée la gangue.

Toute la différence est dans la surface extérieure; mais si l'on frotte vigoureusement la gangue d'un silex naturel, avec du papier-émeri fin, on arrive à en adoucir considérablement la surface et à lui donner un aspect qui rappelle le faïencé. Nous croyons donc que les deux sortes de patines ont une commune origine, et que la surface lisse provient d'actions mécaniques : frottements et autres, que subissent les silex à la surface du sol, lesquelles actions n'agissent nullement dans les couches profondes où l'on trouve les silex entourés de gangue. Il se produirait à la surface des silex lisses une sorte de rebouchage ou de polissage, qui se maintient et se complète à mesure que les actions extérieures, que nous définissons plus loin, augmentent avec le temps l'épaisseur de la couche patinée.

Cela posé, le simple aspect d'un silex brisé mettant à nu le noyau et la couche patinée donne immédiatement l'intuition que cette dernière est de densité moindre que l'autre. Nous avons fait quelques déterminations à ce sujet après avoir détaché au marteau sur un même silex la couche patinée d'une part, le noyau de l'autre.

Voici les résultats :

1° Silex sénonien, noyau	D = 2,50	partie patinée	D = 2,29
2° Silex sénonien, noyau	D = 2,51	d°	D = 2,22
3° Silex turonien, noyau	D = 2,50	d°	D = 2,27

C'est donc une diminution d'environ 8 à 12 °/₀ dans les éléments de la masse du silex dont il faut rendre compte, si l'on veut expliquer les phénomènes de la patine. Et alors se pose naturellement cette question préalable : Quels sont d'abord les éléments constitutifs naturels des silex non patinés ?

Analyse qualitative. — Après avoir concassé en morceaux, gros comme des pois, un noyau de silex non patiné et l'avoir introduit en morceaux dans un verre, si l'on vient à verser dessus de l'eau acidulée au 1/10ᵉ par de l'acide chlorhydrique, on remarque généralement à l'œil et mieux encore à l'oreille, une légère effervescence produite par le dégagement de minuscules bulles d'acide carbonique. Après quelques heures de contact on constate habituellement qu'une petite partie du liquide donne une coloration bleue très nette par addition d'une goutte de solu-

tion de prussiate jaune de potasse, ce qui indique la présence du fer dans la solution. Si l'on prend une autre partie du liquide, qu'on la neutralise par quelques gouttes d'ammoniaque et qu'on y ajoute de l'oxalate d'ammoniaque, on obtient généralement un trouble blanc qui démontre la présence de la chaux. Ainsi les silex non patinés, quelle que soit leur origine, contiennent habituellement du fer et de la chaux, mais ce n'est pas là une règle absolue. Nous avons trouvé certains silex sénoniens qui ne donnaient ni la réaction du fer ni celle de la chaux, et d'autres qui donnaient la deuxième mais non la première.

Disons en passant que, frappé de la couleur noire intense de certains silex turoniens et cénomaniens, nous avons cherché s'ils ne contiendraient point de manganèse ; nous avons essayé au chalumeau le résidu de l'attaque de ces silex par l'acide fluorhydrique, mais nous n'avons trouvé que du fer. Il peut se faire, à la vérité, que cette coloration soit due à des traces de matière organique ; ce n'est là qu'une opinion que nous nous réservons de vérifier ultérieurement.

Si l'on soumet aux mêmes réactifs la partie patinée des mêmes silex, on trouve habituellement les mêmes caractères chimiques, mais généralement affaiblis.

Analyse quantitative. — Ces résultats qualitatifs étant acquis, nous avons voulu aller plus loin et rechercher par des dosages quantitatifs la proportion des éléments étrangers contenue dans un même silex : 1° dans le noyau non patiné, 2° dans la partie patinée. Nous donnons ci-après les résultats obtenus : (1)

1° Silex taillé de Liancourt-Saint-Pierre, d'origine sénonienne (noyau non patiné).		*2° Croûte patinée du silex n° 1.*	
Carbonate de chaux.	2.7 %	Carbonate de chaux.	3.50 %
Fer	0.3	Fer.	traces.
Alumine	0.»	Alumine.	0.»»

(1) Ces analyses ont été faites en désagrégeant un demi-gramme de silex, pulvérisé au mortier d'agate, au moyen de l'acide fluorhydrique suivant la méthode décrite par Frésenius (*Traité d'analyse chimique quantitative*, page 388, édition de 1891) ; le résidu contenant toutes les bases à l'état de fluorures a été transformé en sulfates, puis dissous dans l'acide chlorhydrique étendu, puis précipité par l'ammoniaque, le fer a été ensuite dosé par le permanganate, la chaux par l'oxalate.

3° Silex naturel turonien.

Carbonate de chaux.	3.50 °/o
Fer.	1.»»
Alumine.	0.»»

4° Croûte patinée du silex n° 3.

Carbonate de chaux.	4.50 °/o
Fer.	0.50
Alumine.	0.»»

5° Silex taillé d'Orgeville (noyau non patiné).

Carbonate de chaux.	1.» °/o
Fer.	0.5
Alumine.	0.5

6° Croûte patinée du silex n° 5

Carbonate de chaux .	1.» °/o
Fer	2.2
Alumine	2.»

La plus importante constatation et la seule que nous retiendrons de ces résultats, c'est la pauvreté relative des silex, patinés ou non, en éléments autres que la silice.

Alors que la comparaison des densités nous avait fait reconnaître que le phénomène de la patine faisait disparaître environ 10 °/o de la substance totale des silex primitifs, l'analyse nous révèle que la croûte patinée ne diffère du noyau, au point de vue des éléments étrangers à la silice, que d'une façon irrégulière et d'où ne se dégage *a priori* aucune conclusion claire. Il en ressort avec évidence que ce n'est pas la seule disparition de ces éléments étrangers qui peut expliquer le phénomène de la patine.

Quelque séduisante et ingénieuse que soit donc la théorie de M. Rutot, que l'on a lue plus haut, il faut donc, à notre avis, qu'elle soit écartée. Les silex perdent en se patinant 10 °/o de leur substance, or ils ne contiennent pas plus que 3 à 4 °/o de fer et de chaux, lesquels subsistent en grande partie dans la croûte patinée, et quelquefois même augmentent ; il est donc impossible que la seule disparition de ces deux éléments soit cause de la différence. Et d'ailleurs nous avons trouvé des silex très patinés dont le noyau ne contenait ni fer ni chaux ; comment M. Rutot expliquerait-il la patine de ceux-ci ?

Ajoutons encore que, lorsque nous avons fait agir l'acide chlorhydrique, dissolvant les éléments accessoires, sur des silex non patinés, nous n'avons jamais constaté que ceux-ci aient acquis la moindre patine et, sur ce point, nos constatations confirment absolument celles de M. Barbier, reproduites ci-dessus.

Expériences directes. — Ne pouvant expliquer le phénomène de la patine par la seule disparition des éléments accessoires à la

silice, il ne reste qu'une seule supposition plausible, c'est celle de la disparition de la silice elle-même. La silice est, en effet, légèrement soluble dans l'eau (selon de Lapparent, l'eau peut en dissoudre 1/7500e de son poids). Rien d'étonnant donc à ce que les silex subissent cette action, le contraire serait même surprenant. Entraîné vers cette nouvelle hypothèse, nous avons pensé que l'on pourrait patiner facilement des silex en faisant agir sur eux le seul dissolvant rapide de la silice que la chimie possède : l'acide fluorhydrique.

Dans un vase de plomb (l'acide fluorhydrique attaque le verre) nous avons mis des silex de toutes provenances, de toutes natures, de toutes couleurs; nous les avons tenus immergés pendant quelques jours dans de l'eau acidulée au 1/10e par de l'acide fluorhydrique. Les résultats ont été absolument concluants. Tous les silex dans ces conditions prennent l'aspect patiné visible sur les morceaux encore mouillés, indiscutable sur les surfaces desséchées. Si l'on prend le liquide qui a servi à ces expériences et qu'on le neutralise par l'ammoniaque, on obtient immédiatement un trouble abondant de silice gélatineuse empruntée aux silex qui ont servi à l'expérience.

La patine ainsi obtenue artificiellement n'est évidemment pas épaisse; cependant, sur une cassure faite après l'expérience de patinage, on en distingue facilement l'épaisseur qu'il serait d'ailleurs facile d'augmenter en prolongeant l'action de l'acide.

La patine artificielle est rugueuse au toucher, mais elle devient plus douce si l'on frotte la surface du silex avec un chiffon de laine qui dans l'espèce agit à la façon d'un polissoir, rabotant les proéminences microscopiques et rebouchant les trous avec les éléments empruntés à celles-ci.

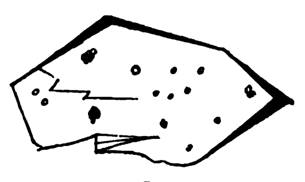
Examen microscopique. — Ainsi la patine est due à la disparition partielle de la silice, substance fondamentale du silex; l'analyse et la synthèse le démontrent. Le silex patiné est au silex naturel ce que le verre dépoli est au verre ordinaire; les deux espèces de silex, comme les deux espèces de verres, ne diffèrent entre eux que par l'existence de cavités microscopiques qui, en troublant l'homogénéité naturelle, enlèvent la diaphanéité et donnent l'aspect mat qui caractérise le verre dépoli et le silex patiné.

Ce principe établi, peut-on aller plus loin et, en s'aidant du

microscope, rechercher, dans la constitution moléculaire, la trace et la nature intime du phénomène de la patine ? Cela nous l'avons essayé, mais nos expériences n'en sont encore qu'à leur début.

Si donc on porte sous le microscope grossissant 400 fois la poussière et les plus menus éclats que le marteau détache d'un fragment de quartz cristallisé, de silex non patiné, de silex patiné ou d'opale, on peut faire certains rapprochements instructifs.

Le quartz cristallisé offre à l'œil des arêtes nettes, des angles vifs limitant une masse généralement transparente dans laquelle on distingue çà et là des particules rondes d'un diamètre d'environ 0.003 de millimètre (fig. 1).



1. Quartz

Le silex non patiné présente des masses généralement terminées par des arêtes et des angles vifs, dans lesquelles on reconnaît une telle profusion de ces particules sphériques analogues à celles du quartz que la transparence générale en est fortement troublée ; le silex paraît constitué de ces particules serrées les unes contre les autres et noyées dans un ciment clair qui est peut-être la silice cristallisée (fig. 2).



2. Silex non patiné

L'opale est formée de masses aux contours arrondis et imprécis, d'une opacité absolue, sur le pourtour desquelles on peut voir des corpuscules analogues à ceux du silex. L'aspect général est le même que si chaque bloc, vu sous le microscope, était formé d'une accumulation de ces corpuscules empilés sans aucun ciment interposé, de sorte que l'ensemble est opaque sauf sur les bords où quelques corpuscules, débordant la masse principale, montrent leur transparence relative et leurs contours ombrés.



3. Silex patiné

Le silex patiné se présente exactement comme l'opale (fig. 3).

Enfin si l'on frotte légèrement au pinceau la surface de l'un des silex patinés artificiellement par nous et qu'on examine de même la poussière ainsi détachée, on retrouve une apparence absolument identique à celle de l'opale ou du silex patiné.

On pourrait donc conclure de l'examen microscopique que l'effet des agents extérieurs sur le silex est de dissoudre d'abord le ciment quasi-cristallin qui entoure les particules amorphes, laissant ceux-ci séparés par des vides qui donnent à l'ensemble l'aspect opaque et rugueux et qui font du silex vitreux naturel une masse spongieuse et happante à la langue. Ce n'est là toutefois qu'une opinion qui devra être vérifiée par de nouvelles expériences.

Ce qui paraît plus certain c'est que ces vides servent de logement aux éléments fins, carbonate de chaux ou argile des terrains encaissants, donnant à la couche patinée une composition et un aspect qui diffèrent parfois très notablement de ceux du noyau. C'est le cas des silex n°s 4 et 6 dont nous donnons plus haut l'analyse. Le silex turonien, n° 3-4, contient plus de chaux dans sa partie non patinée que dans son noyau, parce qu'il a été extrait directement de son gisement calcaire, et le silex n° 5-6 contient plus de fer, dans sa couche patinée, que son noyau, parce qu'il reposait sur une couche très ferrugineuse.

En résumé, donc, la patine ne peut s'expliquer par la seule disparition des éléments accessoires, chaux, fer, alumine, etc. ; elle résulte de la disparition partielle de la silice elle-même, créant dans la couche patinée une infinité de vides que viennent combler partiellement les éléments de la roche encaissante ou avoisinante.

L'action dissolvante de l'eau paraît être la cause efficace du phénomène, mais la chaleur solaire, qui porte facilement les silex à une température de 50 à 60°, suivie du refroidissement nocturne, la lente combustion à l'air des matières organiques contenues dans les silex colorés, la dissolution des éléments calcaires, l'oxydation des éléments ferrugineux sont autant de causes qui, en détruisant l'homogénéité primitive, peuvent favoriser l'action de l'eau, c'est-à-dire l'accomplissement de ce métamorphisme spécial.

Le rôle exact de chacune de ces causes reste à étudier et à préciser, mais nous en avons dit assez pour qu'il soit facile d'admettre ce que l'observation démontre : que la surface du sol, où toutes ces actions préparatoires s'exercent à la fois, est l'endroit où la patine se développe de préférence.

Gab. Loisel.

DÉCOUVERTES DE SÉPULTURES
ROMAINES ET FRANQUES
A NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON ET PETIVILLE
(SEINE-INFÉRIEURE)

Par APEL

Tous ceux qui s'occupent d'antiquités gauloises, gallo-romaines et franques, savent qu'en France et à l'étranger, la généralité des lieux dits comme : *Les Tombes*, *les Tombeaux*, *le Champ-des-Fosses*, *la Côte-aux-Morts*, *le Champ* ou *Camp-Dolent*, *les Cercueils*, *Serqueux, etc.*, désignent une terre où l'on peut découvrir des sépultures antiques. Les deux découvertes dont nous allons parler succinctement, afin d'en fixer exactement l'emplacement, viennent à l'appui de ce principe qui rencontre rarement des exceptions ; aussi lorsqu'à notre arrivée dans le pays de Caux, nous fûmes appelé, de par nos fonctions, à compulser les plans et matrices cadastraux des communes longeant la Seine, deux lieux dits, entre beaucoup d'autres, attirèrent spécialement notre attention : celui de *Bois-des-Tombeaux* et celui de *Les Fosses*. Ces deux noms caractéristiques, situés sur les alluvions anciennes composées de sable et de silex roulés, devaient confirmer nos prévisions et c'est à l'exploitation de ces matériaux que nous devons les découvertes qui font l'objet de ces quelques notes :

1° BOIS DES FOSSES

Le 12 mars 1906, des ouvriers occupés à l'extraction et au cassage des silex roulés destinés à l'entretien des chemins vicinaux, trouvèrent dans le petit bois des Fosses, parcelle n° 115 *bis*, section C, de Notre-Dame-de-Gravenchon, une incinération romaine placée à environ 1 mètre de profondeur. Cette sépulture, composée d'une olla en terre grise de $0^{m}22$ de diamètre et d'une ouverture de $0^{m}12$, contenait un petit vase noir de $0^{m}11$ rempli de cendres. A environ 1 mètre plus au Nord et à un niveau un peu plus bas, se trouvaient les deux fibules en bronze reproduites ci-dessous.

Ces deux pièces, d'une longueur de 0m10 et d'une largeur de 0m055, sont si bien conservées, que l'ardillon à ressort fonctionne parfaitement dans sa charnière et peut encore se dissimuler sous son arrêt protège-pointe. C'est presque à la limite séparative des parcelles nos 114 et 115 *bis* que cette incinération a été trouvée,



c'est-à-dire non loin et à l'Est de la grande voie romaine de Lillebonne à Pont-Audemer et au Nord de la petite voie secondaire desservant l'agglomération de *La Fontaine-de-la-Chapelle-Saint-Denis* (n° 214, son A) et du *Bois-de-la-Salle* parcelle n° 101, son A), où des substructions et monnaies d'or de l'époque romaine furent découvertes en défrichant [1].

2° Bois des Tombeaux (altitude : 10 à 17)

Comme au bois des Fosses, ce sont des ouvriers employés à

(1) Une de ces pièces d'or à l'effigie de Néron appartient à M. Devaux fils, de Lillebonne.

extraire du sable et du caillou dans le bois des Tombeaux (1) situé parcelle n° 153, section A, du Petit-Ourville à Petiville qui, les 26 septembre et 20 octobre 1906, mirent trois sarcophages (2) et plusieurs autres sépultures à découvert. Nous pourrions, si telle était notre intention, donner tous les détails relatifs à ces tombes,



car nous en avons pris plusieurs clichés photographiques et relevé leur position, dimensions, etc., de concert avec M. le docteur Ott ; mais nous nous bornerons simplement à faire connaître que les deux premières auges, recouvertes de dalles, étaient à une profondeur de $0^{m}35$ et espacées de $0^{m}30$ seulement, que cet

(1) Dans nos *Profils géologiques et notes archéologiques intéressant la région comprise entre Lillebonne et Quillebeuf*, publiés dans le Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen (année 1905), nous avons appelé l'attention des chercheurs sur ce lieu dit *Les Tombeaux*.

(2) Ces trois sarcophages ont été acquis par M. Marcel Le Grand, directeur général de la Bénédictine de Fécamp.

espace était occupé par un squelette ayant aux pieds un petit vase en terre noire, que ces sépultures, orientées N.-S., étaient distantes de 37 mètres de l'axe du chemin de grande communication n° 81 (ancienne voie romaine de Lillebonne à Pont-Audemer) et de 30 mètres de la parcelle n° 155 située au nord ; que les quatre squelettes, contenus dans les trois sarcophages d'une longueur de 2 mètres extérieurement, ne possédaient aucun mobilier funéraire, sauf une bague en argent trouvée dans la tombe contenant deux squelettes disposés tête-bêche, que le désordre des ossements semblait indiquer que ces tombes avaient été violées et qu'enfin, un squelette situé à 1ᵐ50 à l'Est du premier groupe, avait une plaque de ceinturon, un scramasaxe de 0ᵐ45 de longueur compris soie, et deux médailles en bronze.

A ces renseignements, nous ajouterons qu'une première découverte de sépultures avait déjà été faite dans cette parcelle, vers 1866, lors de la construction du chemin vicinal de grande communication n° 81 et que le Bois des Tombeaux, limité actuellement aux parcelles nᵒˢ 149, 152 et 153, occupait autrefois tout le mamelon compris entre la voie romaine et le ravin de la Vergarenne, ce qui semblerait indiquer que des sépultures n'existent pas seulement dans la parcelle n° 153, mais encore dans celles s'étendant jusqu'à la ferme du Pas-Grillant, remplie de substructions antiques, constituées par de forts blocs de calcaire, autour desquels flottent de vieilles légendes.

FOUILLES AU FORT-HARROUARD

COMMUNE DE SOREL (Eure-et-Loir)

(Pl. IV à XIII)

Par l'Abbé J. PHILIPPE

A quelque distance des ruines du vieux château de Sorel, et en face du bourg de Marcilly, le Fort-Harrouard s'avance en promontoire entre la vallée de l'Eure et l'étroit vallon que suit la route de Marcilly à Houdan. Au Nord-Est, un talus cintré légèrement, couronnant un fossé extérieur de 25 mètres de largeur et de 4 mètres de profondeur, s'étend d'une déclivité à l'autre sur une longueur d'environ 300 mètres, et l'isole du plateau recouvert par la forêt de Dreux. A l'Ouest et au Sud-Est, il est protégé naturellement par la pente rapide du coteau, dont la crête a été abattue pour en rendre l'accès plus pénible. Une sorte de plate-forme ou de chemin de ronde part du milieu du pourtour Est, à mi-hauteur, et se continue jusqu'au point Nord où commence le fossé. On a obtenu ainsi, à proximité de la rivière, à 133 mètres d'altitude, une de ces enceintes-refuges d'une défense facile et d'une sécurité exceptionnelle (pl. IV).

L'entrée primitive du camp se trouvait au Sud-Est. Le sentier qui l'indique, en se dirigeant vers le dolmen que j'appellerai, malgré ses nombreuses dénominations antérieures, le dolmen d'Harrouard, est encore visible dans l'étage de craie sénonienne sur lequel repose cette partie du camp. L'entrée actuelle, agrandie récemment, n'a été pratiquée que depuis la mise en culture du champ, aux dépens du talus qu'on a rejeté dans le fossé pour le combler.

Ce talus, actuellement de 2 mètres de hauteur, est construit, à sa base, de terre simplement mélangée de pierres brutes non maçonnées, c'est-à-dire de l'argile à silex provenant du fossé. A mi-hauteur il n'est plus formé que d'une terre noirâtre contenant des fragments nombreux de poteries néolithiques, des charbons et des silex taillés, et, dans la partie intérieure du camp qui longe le retranchement, toute la terre végétale a été enlevée, de telle sorte que le gravier et une sorte d'argile à silex qui forme le sous-sol ont été mis à nu. Le retranchement, tel qu'il est actuel-

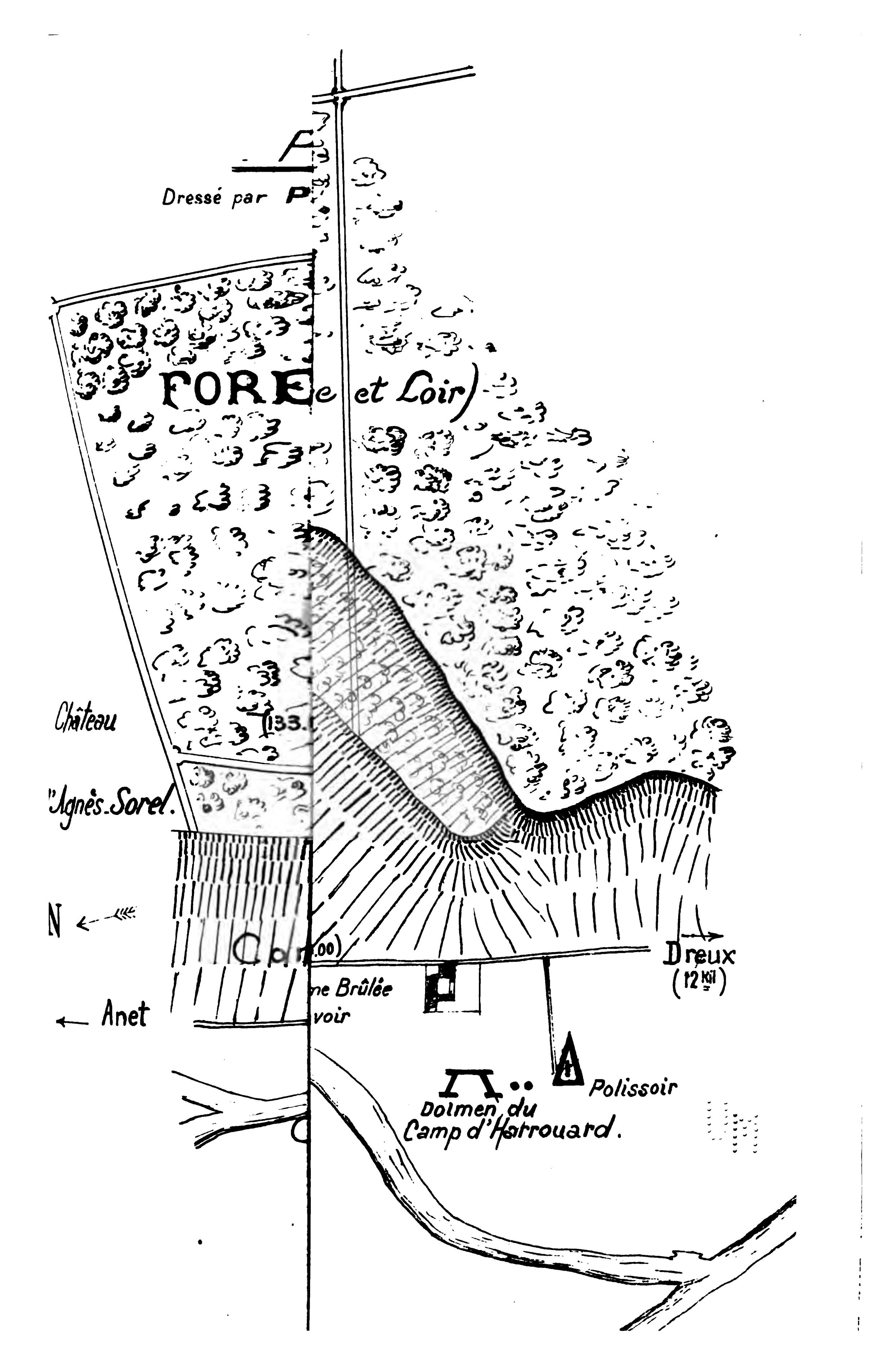
lement, ne peut donc dater tout entier de l'époque néolithique; la partie qui existait à cette époque a été surélevée postérieurement, aux époques gauloises ou romaines. Le nom d'*Arrouard* que le cadastre donne à l'enceinte indiquerait plutôt une occupation normande, mais son occupation à l'époque néolithique se justifie par des preuves surabondantes. L'époque romaine n'a laissé au Fort-Harrouard que des vestiges peu nombreux et absolument insignifiants : une petite monnaie de bronze du Bas-Empire, des fragments de dolium, le rebord d'une coupe en faux Samos, ornementée, et, çà et là, des clous en fer.

Quelques monnaies gauloises ont été également recueillies à la surface, avec quelques poteries semblables aux vases des Essarts-Varimpré, découverts par l'abbé Cochet. Trois des monnaies gauloises trouvées au Fort-Harrouard m'ont été signalées; la provenance des deux premières est certaine, mais celle de la troisième reste très douteuse. Pour ma part, je n'en ai jamais recueilli une seule en trois années de recherches.

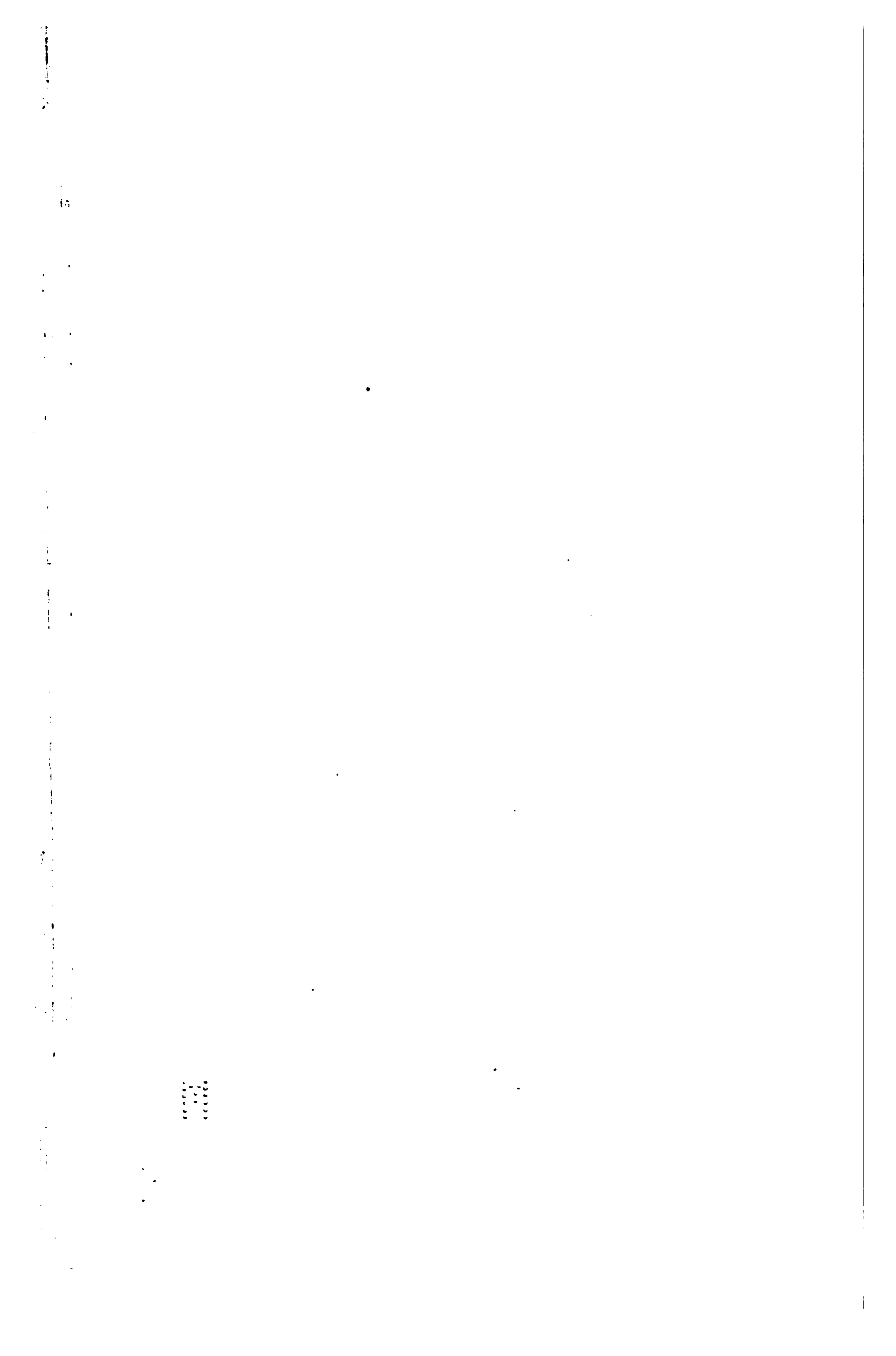
Le Fort-Harrouard n'est en culture que depuis une trentaine d'années seulement, ce qui explique l'intégrité à peu près complète de ce très riche gisement qui couvre une superficie de 8 hectares 77. Les silex néolithiques et les poteries abondent à la surface, et MM. Doré-Delente, Lanquetin et Tellot, de Dreux, y firent de magnifiques récoltes, et de nombreux chercheurs continuent à le fréquenter. Mais pour le mettre à l'abri de certains braconniers de la préhistoire, qui chassent sur tous terrains, MM. Chédeville, Fortin et moi, avons cru bon de nous réserver pour trois ans, l'autorisation exclusive d'y poursuivre les recherches archéologiques.

C'est à un membre de la Société normande d'Etudes préhistoriques, M. Chédeville, que revient l'honneur des premières recherches. La Société, accompagnée de la Société d'Excursions scientifiques, y fit quelques fouilles les 7 et 8 octobre 1899. Avant et après, d'autres chercheurs y firent quelques sondages superficiels dont les résultats n'ont pas été publiés. Seul, le compte rendu des fouilles des 7 et 8 octobre 1899 révélait aux préhistoriens l'intérêt d'Harrouard.

Comme toutes les enceintes préhistoriques, le Fort-Harrouard a sa légende : c'est un endroit, où « au temps des guerres » on est venu enfouir une cloche d'argent. Le trésor est encore à trouver, mais le camp en contient d'autres moins problématiques.



Dressé par P
FORE
et Loir)
Château
d'Agnès Sorel.
133.
N
Dreux
(12 Kil)
ne Brûlée
voir
Anet
Polissoir
Dolmen du
Camp d'Hatrouard.



Les fonds de Cabane

Jusque-là, neuf fonds de cabane ont été explorés avec soin ; trois n'ont été que reconnus par un sondage complet. Mais ce n'est là qu'une bien faible partie des recherches qu'il reste à effectuer. Ils ont été trouvés sur le pourtour du camp. Près de l'entrée, au Sud, ils semblent plus rapprochés. Le centre du camp, exploré en septembre dernier par des tranchées parallèles, creusées de deux mètres en deux mètres sur une largeur de quarante, n'a révélé aucun vestige d'habitation ; on y rencontre cependant de nombreux tessons de poteries, des ossements d'animaux et des silex taillés, comme dans toute l'étendue du camp : les bords sembleraient donc avoir été les plus habités.

La première constatation, à laquelle mes recherches donnèrent lieu, fut celle de l'occupation de l'enceinte au début de l'époque du bronze et à l'époque néolithique, car les fonds de cabane de chaque période y sont parfois superposés et nettement caractérisés.

Epoque du bronze. — Les fonds de cabane de l'époque du bronze sont nécessairement les plus rapprochés de la surface; ils ont été établis la plupart du temps au-dessus des fonds de cabane à industrie robenhausienne. On les reconnaît à une aire en terre battue sur laquelle on trouve un foyer entouré d'ossements, d'objets en bronze et en silex, de poteries à base étroite, ordinairement munies d'anses, de forme et d'ornementation variées. Mais les dimensions et la forme de ces fonds de cabane sont très difficiles à déterminer, la faible profondeur à laquelle on les rencontre et qui varie entre 20, 30 et 40 centimètres les a souvent exposés au contact des socs de charrues qui ont détruit l'aire, brisé ou déplacé les objets. On ne saurait également se baser, pour cette détermination, sur l'espace recouvert par les blocs d'argile gardant des empreintes de clayonnage et qui devraient se retrouver là où la cabane s'est écroulée : le même contact des instruments agricoles les a dispersés. C'est donc l'examen de leur mobilier qui seul peut préciser leur époque.

Mais au-dessous de l'aire de ces fonds de cabane, on rencontre un niveau archéologique entièrement stérile ou ne contenant que de rares et insignifiants tessons de poteries et quelques ossements, puis un niveau uniquement robenhausien où aucun objet en bronze n'a été recueilli jusque-là, malgré le criblage

des terres extraites. Ce niveau stérile prouve qu'une période assez longue s'est écoulée entre les deux premières occupations humaines. Mais quand les foyers de l'époque du bronze sont superposés aux fonds de cabane à industrie robenhausienne, ils n'en occupent pas pour cela même toute la superficie. J'ai trouvé un fond de cabane robenhausien, très riche, creusé dans le gravier et dont les dimensions étaient ainsi facilement reconnaissables, recouvert par trois foyers de l'époque du bronze.

Trois sondages confirment d'une manière convaincante cette observation. Ils ont été opérés sur le versant Est, dans une déclivité très prononcée. J'ai soigneusement relevé la coupe de ces sondages qu'à regret j'ai dû abandonner.

Le premier sondage, aussitôt la couche de terre végétale enlevée, donna d'abord les fragments de deux pesons en terre cuite, un broyeur en grès complètement sphérique. Les poteries, très nombreuses, étaient ornementées de dents de loup et de cordons en relief avec pincées successives et régulières de la pâte; quelques-unes étaient noires et lustrées, un seul fragment était muni d'une anse.

Mais, descendus à 1 mètre de profondeur, nous rencontrons sur le mètre carré de superficie découverte, une aire en terre battue, paraissant avoir été longuement piétinée, très dure et mélangée de craie. Etait-ce la fin du fond de cabane et fallait-il l'abandonner ? Notre perplexité ne fut pas de longue durée.

Le sous-sol fut vigoureusement attaqué à coups de pic, et, au lieu de la craie dans laquelle la fosse était creusée, nous rencontrons une couche de terre noirâtre, descendant à 0^{m}30 au-dessous du niveau précédent, et immédiatement un maxillaire humain à moitié brisé et ayant conservé deux molaires. Les objets suivants y furent ensuite recueillis : 7 pointes de flèche amygdaloïdes (pl. VI *A*, n° 7), dont 4 simplement ébauchées, un retouchoir et un poignard en silex du Pressigny (pl. VI *B*, n° 2), un second fragment de poignard, un ciseau en corne de cerf (pl. VII *A*, n° 8) et une fusaïole. Les poteries, plus grossières que celles du niveau supérieur, consistaient en un rebord de vase façonné à la main, le fond de deux grands vases à parois très épaisses, des fragments avec trou de suspension, un mamelon avec deux trous de suspension, et une moitié de petit vase de 0^{m}072 de hauteur. Un foyer reconnaissable à un amas de cendres et de charbons reposait tout au fond, sur la terre calcinée.

En rejetant la terre du fond, un objet rond roula sous mes doigts. Je le saisis rapidement, le prenant pour une fusaïole, mais il se fendilla aussitôt et je pus distinguer une pomme calcinée, facilement reconnaissable à ses pépins.

Ce sondage révèle donc deux occupations humaines superposées et confirme les observations déjà émises.

Le second, opéré à dix mètres du premier, indiqua le rebord d'une cuvette creusée dans l'affleurement de la craie, sur la déclivité du plateau. On rencontra d'abord l'aire d'un foyer avec quelques fragments de poteries, dont l'un est ornementé de chevrons en creux entremêlés de ronds en creux, et une tête d'épingle en bronze; puis, au-dessous de l'aire en terre battue et rougie par le feu continu du foyer, une couche d'argile très friable, mélangée de craie en poussière dans laquelle le pic et même la pelle enfonçaient sans effort. Çà et là quelques menus charbons, des fragments d'os et des poteries. A 2^{m}90 nous touchons enfin le fond et nous recueillons sur l'argile très fine qui le tapissait, toute différente de celle du dessus, des poteries rougeâtres, peu cuites, (un fragment avait subi un commencement de perforation à l'intérieur) et finalement un tranchet en silex et des os éclatés.

Le troisième sondage, opéré sur le même versant de l'enceinte, dans une déclivité plus prononcée, nous fit rencontrer, à 1^{m}20, l'aire en terre battue d'un foyer de l'époque du bronze autour de laquelle on recueillit un ciseau, une flèche, une épingle et un bouton en bronze. L'épaisseur de l'aire en terre battue était de 0^{m}09, et à 1^{m}35 au-dessous, on atteignit un niveau uniquement robenhausien.

Mais ces trois fonds de cabane, creusés dans la déclivité très rapide de l'Est de l'enceinte, peuvent n'avoir été comblés que par le ruissellement des pluies. Cette observation s'étend à tous ceux qui ont été creusés dans la même partie, tandis que ceux qui sont situés sur le plateau se rencontrent à une profondeur deux fois moindre.

Deux autres fonds de cabane ont donné, à un seul niveau, des objets en bronze mélangés à l'outillage en silex, en os et en corne de cerf. Ils étaient situés, l'un au Nord-Est et l'autre au Sud, près de l'entrée.

Le premier, en plus d'une sorte de silos contenant du blé calciné et une graine ressemblant à du millet, également calcinée, a donné deux pointes de flèche, l'une en silex à barbelures et à

pédoncule, et une autre en bronze de même forme, une tête de lance à douille en bronze, un pic en corne de cerf, une hache polie, deux poinçons en os, une aiguille en os avec chas, des couteaux en silex retouchés sur le dos de la lame, 15 grattoirs, de nombreux nucléi, des percuteurs et des meules. C'était une fosse ovale de 1m60 de profondeur, de 9m80 et 6 mètres dans ses deux axes.

Le second, à peu près circulaire, de 5m50 de diamètre et de 0m75 de profondeur, a révélé tout un groupement de foyers. A 0m27 de profondeur, aire en terre battue avec foyer, trois mètres plus loin, nouvelle aire et nouveau foyer; un peu plus bas, à 0m30, on recueillit une flèche en silex, très fine, à pédoncule et à barbelures et une épingle en bronze, puis, au-dessous de ces deux foyers, le fond de cabane proprement dit, creusé dans l'argile à silex. Le foyer de ce dernier, comme ceux des précédents, était placé sur le bord. Au niveau inférieur, à 0m75, une faucille en bronze, un marteau-hache en corne de cerf, trois fusaïoles, dont une à bord dentelé, un très curieux objet en terre cuite, de très nombreuses poteries, dont une sorte d'écuelle basse et large, à fond sphérique, ornée à l'intérieur de gorges circulaires et percée de deux trous de suspension, deux poinçons et un lissoir en os, un polissoir en grès, cinq tranchets en silex et de nombreux grattoirs. Ce fond de cabane est le seul qui paraisse indiquer plusieurs occupations successives après l'époque robenhausienne.

Fonds de cabane à industrie robenhausienne. — Ces derniers sont les plus nombreux et les plus riches. Sur neuf fonds de cabane explorés entièrement et trois sondages, j'ai rencontré dix fois de suite un niveau uniquement robenhausien.

Chacun de ces fonds de cabane est un véritable atelier de taille du silex, caractérisé par l'abondance des nucléi, des percuteurs, des éclats de taille avec quelques outils inachevés. Ils ont la forme de huttes arrondies, avec aire creusée au-dessous du niveau du sol, à des profondeurs variant entre 0m80 et 3m15. Le plus grand diamètre de ces fosses à peu près circulaires, 6m30, 8m60 et 8m70, nous met en présence de fonds de cabane de dimensions inattendues. Mais ces cuvettes étant creusées dans la craie ou dans le gravier très dur du sous-sol, il est facile d'en reconnaître la forme et les dimensions. Elles sont remplies de terre noire

très fine, mélangée d'éclats de silex, de cendres, de détritus, de débris de cuisine; une partie de la fosse contient ordinairement à elle seule presque tous les objets; les alentours du foyer ne donnent que fort peu de choses, des os calcinés ou éclatés, quelques silex et des poteries.

Le foyer n'est jamais placé contre le rebord de la cabane, mais à 1^{m}50 ou 2 mètres environ. Tout autour du foyer on rencontre des blocs d'argile durcie au feu, gardant des empreintes de bâtons entrelacés, tantôt revêtus et tantôt dépouillés de leur écorce. Ces bâtons, enduits d'argile, formaient les parois et le toit de la hutte. Un de ces blocs de revêtement de cabane porte l'empreinte de deux bâtons se croisant en X et servant de support à un autre bâton transversal, plus gros, comme s'il eût formé l'arête de la toiture. Deux blocs de la même argile durcie au feu ont conservé toute leur épaisseur : 0^{m}08. Ils enveloppent un montant en bois de 0^{m}06 de diamètre et sont amincis et arrondis comme s'ils marquaient la fin de la cloison et l'entrée de la cabane. D'autres blocs d'argile, portant d'un côté des empreintes de branchages et de l'autre des empreintes d'herbes ou de paille, indiquent la manière dont étaient recouvertes les habitations néolithiques d'Harrouard.

Mais il est toutefois difficile d'expliquer comment une cuvette ovalaire de 8^{m}70 en son plus grand axe — dimension du plus grand fond de cabane — pouvait être recouverte par une toiture de branchages enduits d'argile, supportée par des murs en torchis dont l'épaisseur était de 15 à 20 centimètres. Mais la vie des populations néolithiques se passant de préférence au grand air, toute la superficie du fond de cabane n'était peut-être pas recouverte, et une plate-forme, protégée par une avancée de la toiture, s'étendait peut-être tout autour de l'habitation.

Un débris de revêtement de cabane porte un semblant d'ornementation formée de cercles produits par estampage, mais incomplètement gravés (pl. V *B*, n° 6), un second fragment porte quelques lignes tracées avec une pointe, mais dans lesquelles il est impossible de reconnaître une ornementation intentionnelle, comme celles que signale M. Schaudel sur des fragments de revêtements de cabanes lacustres de l'époque du bronze.

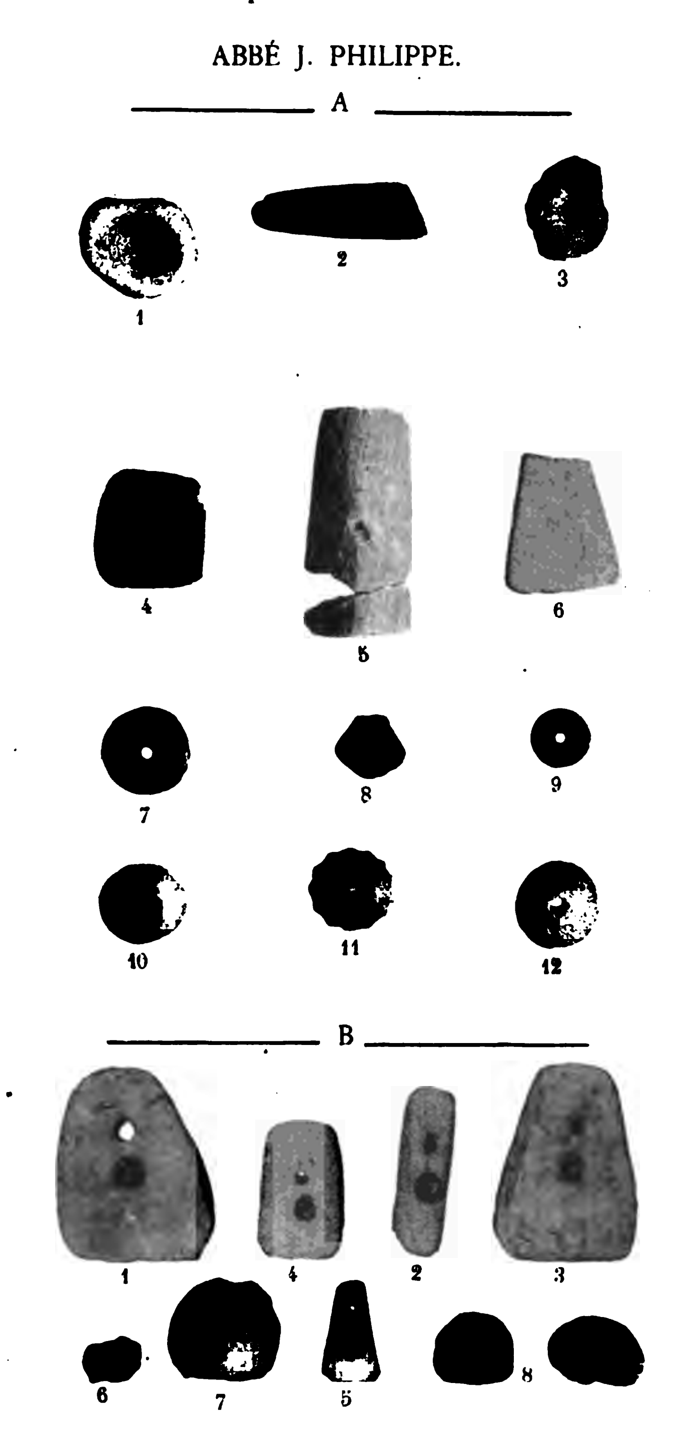
Mobilier d'un fond de cabane robenhausien. — Voici, révélé par un minutieux inventaire, le mobilier du plus riche fond de cabane robenhausien du Fort-Harrouard.

Après avoir enlevé la couche de terre végétale, épaisse d'environ 15 à 20 centimètres, quelques débris de poteries commencent à apparaître. Ce ne furent d'abord que des poteries grossières, puis un fragment délicatement ornementé, les débris d'un dolium, et quelques tessons de vases romains. Mais à mesure que la couche explorée augmentait en profondeur, les débris de poteries romaines disparaissaient et finalement on ne trouva plus que la poterie faite à la main, des silex, des débris ou morceaux de meules en grès et des ossements d'animaux. A 0^m40 un peson complet en terre cuite, perforé, et un fragment de lame en Pressigny, portant trace de polissage sur la face convexe, une épingle en bronze, une pointe de flèche et trois haches à talon. Les trois haches étaient réunies et tout à côté on trouva une feuille de bronze très mince, paraissant avoir servi de ligament au manche de l'une d'elles.

A deux mètres des haches en bronze, au même niveau, un foyer formé d'un amoncellement de cendres et de charbons reposant sur une aire durcie, et, au milieu des cendres, un instrument amygdaloïde acheuléen, taillé sur les deux faces et épointé; un côté est couvert des cendres du foyer qui forment une gangue très épaisse, et l'autre est patiné de jaune brun. Il est possible que cet outil, recueilli probablement dans les couches d'argile exploitées par les néolithiques pour la fabrication de leurs poteries, ait été employé par eux, mais sa présence dans un foyer de l'époque du bronze mérite d'être signalée au moins pour sa rareté.

Au niveau des objets en bronze succéda un niveau stérile de 20 à 30 centimètres, çà et là quelques ossements et quelques débris de poteries insignifiants, puis, à mesure que la profondeur augmentait, la terre devint plus mouvante et plus noire. Elle contenait de nombreux ossements éclatés ou brisés, une quantité innombrable d'éclats de silex et de nucléi, et, à 0^m30 du fond, c'est-à-dire à 1^m30 environ de profondeur totale, apparut un niveau uniquement robenhausien. On y recueillit 281 grattoirs, 98 couteaux en silex, 16 tranchets, 12 retouchoirs, 4 ébauches d'outils, une trentaine de percuteurs en silex, grès ou poudingue, 2 fragments de percuteurs en roche verdâtre, 1 pic en poudingue, 4 perçoirs en silex, 3 scies à encoches, une scie double, une scie et un retouchoir en silex du Pressigny, 4 fragments de poignard, dont un retouché sur les deux faces, et un second brisé

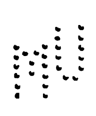
ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF, ROUEN

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Objets en calcaire tendre, lissoirs, fusaïoles et pesons.



en deux morceaux trouvés à trois mètres de distance l'un de l'autre dans la même fosse, 4 petits tranchets, une pointe de flèche à pédoncule et barbelures, une autre de même forme mais à pointe plus acérée, et 3 pointes de flèche triangulaires, 2 haches polies en silex. Un bloc de calcaire noirci avait subi un commencement de perforation de chaque côté, mais les deux trous ne se dirigeant pas l'un vers l'autre, le bloc avait été rejeté et abandonné. On y trouva encore 10 poinçons en os, une aiguille avec chas, un fragment de lissoir en os, une spatule et une moitié de rondelle cranienne perforée, l'extrémité d'une corne de cerf polie et un poignard en corne de cerf.

Les poteries étaient très nombreuses à chacun des deux niveaux et le foyer du niveau robenhausien se trouvait à deux mètres du bord de la fosse circulaire dont le diamètre était de 8^{m}60 ; étant entièrement creusée dans un gravier très compact, il fut très facile d'en suivre la forme et les dimensions. Le fond de la cabane était tapissé d'une argile rougeâtre très fine.

Objets en silex et en roches diverses

Les objets en silex sont encore très abondants à la surface du Fort-Harrouard, malgré les fréquentes visites des chercheurs ; mais ceux de ma collection, que je vais décrire, proviennent exclusivement des fouilles de fonds de cabane. La gangue qui les enveloppe et qu'il serait d'ailleurs très difficile d'enlever est la meilleure preuve de leur authenticité.

Les silex de toute provenance ont été utilisés. J'ai rencontré dans le même fond de cabane, avec les lames du Pressigny, le silex extrait de l'étage sénonien de la colline ou de l'argile à silex et le galet roulé de la vallée débités en outils attestant un long usage. Je signalerai également deux nucléi et quelques éclats en silex vitreux, très luisant et comme vernissé, plus léger que le silex rencontré habituellement.

Le grès et le poudingue, qu'on trouve sur place à leur niveau géologique, y sont fréquemment employés en meules, molettes, pilons, haches polies. Je signalerai encore plusieurs fragments de marteaux en roche verdâtre et quelques haches polies en diorite.

Haches polies. — Les haches polies sont relativement rares. Je n'en ai trouvé que 17, dont 9 complètes, et un seul fragment de hache préparée pour le polissage. Deux sont en diorite, les autres

en grès et en silex. Ces haches ne devaient être polies qu'en dehors de l'enceinte. Ouatre polissoirs fixes subsistent encore autour du camp; le plus connu, près du dolmen, au pied du coteau. Ce polissoir, maintes fois décrit [1], porte 10 rainures, 8 groupées dans un angle, à proximité de 3 grandes cuvettes, et une cuvette isolée, ainsi que 2 petites rainures. Deux autres polissoirs, signalés par M. Chédeville, se trouvent à 1500 mètres environ du camp, au Sud-Est, au bord d'une allée dite *Allée de la Ferme-Brûlée*. On aperçoit facilement le plus important, à droite de l'allée; il porte 4 cuvettes et 3 rainures quelque peu mutilées. A gauche de l'allée, en face du premier polissoir, s'en trouve un second ayant gardé une cuvette et portant 3 mortaises creusées pour l'exploitation sur place de ces blocs de grès. Un quatrième polissoir en grès, signalé et décrit par M. L. Coutil [2], est encore en place près du château du Brazais, dans le pré du Fourché, au Nord-Ouest du camp. Il porte sur un de ses côtés une cuvette de polissage. D'autres ont été transportés de la forêt dans une collection de Dreux. Enfin, à 6 kilomètres du Fort-Harrouard, on remarque deux cuvettes et une rainure sur deux grès qui servent de couronnement au mur du cimetière d'Anet; ce qui permet de supposer que d'autres polissoirs ont disparu de cette région extraordinairement riche.

A la suite des polissoirs je signalerai un objet en calcaire tendre (pl. V *A*, n° 5) d'un usage assez difficile à déterminer. C'est un cône tronqué, de 0^m12 de hauteur, de 0^m06 à la base et de 0^m04 au sommet, aplati à chaque extrémité; une face est laissée brute et l'autre est grossièrement arrondie; un commencement de polissage paraît avoir été tenté sur la face restée brute, ce qui permettrait de reconnaître en cet objet un peson en calcaire.

J'ai plusieurs fois constaté l'emploi du calcaire : un bloc garde les traces d'un essai de perforation commencé de chaque côté à l'aide d'un perçoir en silex (pl. V *A*, n° 3). Un second bloc de calcaire tendre a été entièrement évidé pour former un godet à base sphérique de 0^m06 d'ouverture; (pl. V *A*, n° 1) les rebords et l'intérieur du vase portent encore les traces très nettes de la pointe en silex avec laquelle il a été creusé. Ces trois objets proviennent

(1) G. Fouju. *Compte-rendu de l'excursion dirigée par M. A. de Mortillet*, 1er juillet 1897.

(2) *Le camp Harrouard et l'allée couverte de Marcilly-sur-Eure (!)* Extrait des comptes rendus de l'A. F. A. S. Congrès de Nantes, 1898. L. Coutil.

de fonds de cabane différents; le premier a été recueilli près d'un foyer de l'époque du bronze, et les deux autres au niveau inférieur d'un fond de cabane ne contenant que des objets en silex et en os. Tous sont d'ailleurs noircis par le contact des foyers et recouverts d'une épaisse gangue de cendres.

Les pierres à aiguiser, les brunissoirs, les polissoirs à main se rencontrent très fréquemment. Ces petits objets sont formés de plaquettes de grès très fin, rondes ou carrées, parfois en forme de trapèze allongé (pl. v A, nos 4 et 6), polies sur les deux faces et sur les côtés, attestant un long usage. Un polissoir à main, assez volumineux, porte une rainure très profonde et sur le côté une cavité naturelle, agrandie pour faciliter la préhension de l'objet. Tous ces grès devaient servir à préparer, à aiguiser et à affûter les objets en os et en corne de cerf, tels que les poinçons et les ciseaux.

Les pilons, les molettes et les meules dormantes complètes, à l'aide desquelles on triturait les céréales pour les réduire en farine, se retrouvent dans chaque fond de cabane.

Les pilons sont formés ordinairement d'un nodule de silex allongé et intentionnellement taillé, terminé par une sorte de calotte sphérique fortement usée, ou bien d'un bloc de grès équarri assez régulièrement et possédant une surface de broyage à chacune de ses extrémités. Un seul n'est formé que d'une tige de spongiaire se terminant par une surface entièrement lisse et d'une convexité très marquée.

Les molettes sont des nodules de silex, des blocs de grès ou de poudingue gréseux, présentant tantôt une surface plane, tantôt une série de facettes produites par le frottement sur la meule dormante.

Les objets servant à la trituration des céréales sont très nombreux au Fort-Harrouard, mais ceux qui étaient employés à leur culture sont beaucoup plus rares; quelques fragments de pics en silex, un pic complet avec deux encoches à sa base pour l'emmanchement, un autre en poudingue, entièrement poli d'un côté, et quelques pioches en corne de cerf constituent tout l'outillage agricole. Le camp n'était probablement, d'ailleurs, qu'un lieu de refuge et d'habitation temporaire, et les céréales ne devaient être cultivées qu'en dehors de son enceinte.

Grattoirs. — Les grattoirs abondent dans presque tous les

fonds de cabane. Un seul en a fourni 281. On les retrouve également dans les fonds de cabane de l'époque du bronze, mais en nombre plus restreint que dans les niveaux à industrie uniquement robenhausienne.

Le grattoir est l'outil préhistorique qui, avec une forme à peu près identique, a subsisté depuis le racloir moustérien, son précurseur, jusqu'à l'époque des métaux ; mais son usage, quoique très répandu, reste malgré tout très imprécis. On le retrouve au Fort-Harrouard sous une extrême variété de dimensions : court et épais, discoïde ou allongé, formé d'un silex à peine dégrossi et ne portant même pas les marques de la taille classique, le conchoïde de percussion. Mais chacun de ces objets porte

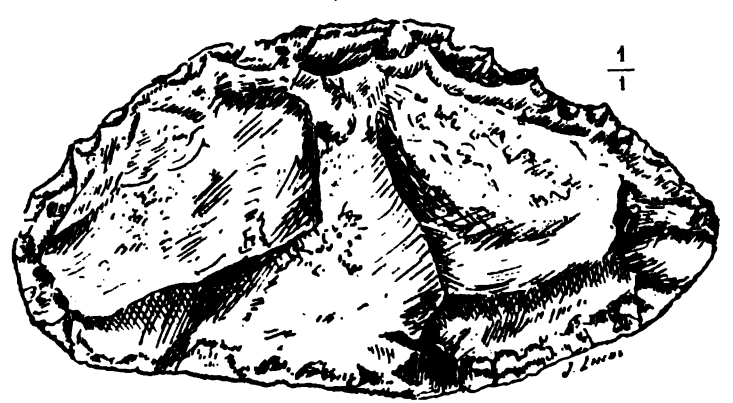


Fig. 1.

invariablement, sur la partie utilisée, de délicates et minutieuses retouches que n'ont point altérées les contacts des instruments agricoles et qui rendent leur emploi absolument incontestable. Les dessins n°s 24, 25, 26 et 27 (pl. VI *A*) reproduisent quelques spécimens de ces grattoirs, mais sans qu'on puisse y retrouver toute la finesse des retouches qui en prouvent l'utilisation. Les n°s 26 et 28, (pl. VI *A*) sont deux silex dégrossis seulement pour amincir la partie arquée du grattoir et qui se terminent par un talon revêtu d'un épais cortex. Le n° 28 (pl. VI *A*), a conservé un nodule très saillant, qui, tout en donnant à l'outil un aspect quelque peu décevant, a été laissé pour en faciliter la préhension; l'objet reste ainsi admirablement en main, et les délicates retouches faites sur tout son pourtour en attestent l'usage. Le n° 24 (pl. VI *A*) est une petite lame très mince, recouverte de son cortex, qui n'a

A

1 2 3 4 5 6 7

8 9 10 11 12 13

14 15 16 17 18 19 20

21 23 22

26 24 25

27

28 30 31 29

B

1 2 3 4 5 6

7

7' 8 9 10 11 12 13 14

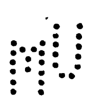
15 16 17 18 19 20 21 22

24 23 25 26

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Silex taillés

IMP. LECERF ROUEN.


MU

été enlevé que sur les bords pour dégager la lame du grattoir très tranchante et très minutieusement retaillée.

Quelques pièces assez rares, en feuille de laurier, sont retouchées très finement en dents de scie sur tout leur pourtour et sur une seule face ; si elles l'étaient sur les deux faces, on serait porté à reconnaître en elles des pointes solutréennes, plutôt que des grattoirs néolithiques (fig. 1).

Un objet en silex procédant à la fois du tranchet et du grattoir me paraît mériter une description spéciale (pl. VI *B*, n° 18).

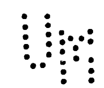
Il mesure $0^{m}06$ de hauteur. A partir du conchoïde, deux éclats ont été enlevés sur chaque côté, dans toute la longueur de la lame qui mesure $0^{m}009$ d'épaisseur et se termine en biseau légèrement arqué, retouché d'un seul côté à très petits éclats dirigés dans le sens de la hauteur. Cet objet semble être une réduction de la hache en bronze à bords droits. Il provient d'un niveau auquel furent recueillis des objets en silex et en métal.

Couteaux. — A côté des grattoirs, et presque en aussi grand nombre, se trouvent les couteaux.

Je ne désigne sous ce nom que des lames dont le fil d'éclatement, conservé d'un côté, a été abattu de l'autre pour former une lame à dos arqué et retouché. Cet objet me paraît ainsi répondre entièrement à sa dénomination. Si je donnais le nom de couteau à toutes les lames à fil plus ou moins tranchant et dont l'usage devait être aussi dangereux que problématique, telles qu'on les rencontre dans les criblures de chaque fouille, leur nombre en serait incalculable ; j'abandonne ces dernières, après examen, comme des déchets de taille. Les lames à fil tranchant, avec dos arqué et retouché, ont une longueur qui varie entre $0^{m}03$ et $0^{m}12$. Il n'a été trouvé qu'une seule lame retouchée sur chaque côté ; elle mesure $0^{m}11$ de longueur (pl. VI *B*, f. 23).

Tranchets. — Je n'ai recueilli au Fort-Harrouard que des tranchets de dimensions très restreintes, délicatement ouvragés sur les bords, et quelques ciseaux retouchés sur chaque face. Leur dimension varie de $0^{m}0025$ à $0^{m}007$. Les tranchets minuscules ayant souvent servi d'armature de flèches, et souvent appelés pour cette raison flèches à tranchant transversal, ont été recueillis aussi bien dans les niveaux à industrie robenhausienne que parmi les objets en bronze (pl. VI *A*, n°s 15 à 20).

Scies et perçoirs. — Les scies en silex provenant des fonds de



cabanes sont tantôt à coches latérales et à double lame (n° 26, pl. VI *B*), tantôt à lame unique et à coches latérales (pl. VI *B*, n° 24). Une seule, ne portant pas de coches latérales, est retouchée sur les deux faces. Le Musée préhistorique en reproduit un spécimen similaire, provenant des palafittes du lac de Varèse. Les 11 autres scies en silex ne sont retouchées que sur une seule face. Je n'ai trouvé qu'un seul exemplaire de scie en silex du Pressigny. Je signalerai encore une scie formée d'une feuille de silex très mince revêtue de son cortex. Le dos est arqué et finement retouché, la lame a été obtenue par l'éclatement d'une longue esquille de silex, et le tranchant en a été ensuite dentelé avec la régularité et la perfection d'une scie en métal (fig. 2).

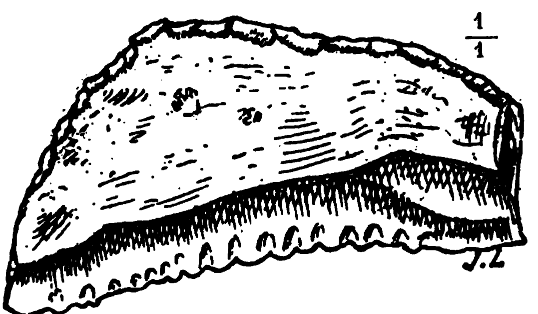


Fig. 2.

Les perçoirs en silex semblent avoir été peu usités dans les fonds de cabanes; presque tous ceux qu'on y recueille sont en os. Néanmoins, ils sont très délicatement travaillés et se terminent parfois en pointe très acérée (pl. VI *A*, n° 23).

Retouchoirs. — Une trentaine de ces petits objets auxquels on donne le nom de retouchoir, mais dont l'usage est encore très imprécis, offrent des spécimens intéressants. Ils ont tous une face entièrement plane et se terminent par une pointe émoussée et polie comme si elle avait servi à écraser ou à broyer; d'autres ont gardé leurs retouches si nettes et si vives qu'il est manifeste qu'ils n'ont jamais été utilisés (pl. VI *A*, n° 21). Le plus finement travaillé (pl. VI *A*, n° 22) est en silex du Pressigny; c'est le seul spécimen, avec la scie en silex précédemment citée, de silex du Pressigny employé à d'autres destinations que la lame de poignard ou la pointe de javelot.

Pointes de flèches. — Dix-huit pointes de flèches proviennent

des fonds de cabanes. On peut les ramener aux six formes suivantes :

1) La forme amygdaloïde : quatre exemplaires complètement achevés et six ébauches provenant d'un niveau uniquement robenhausien (pl. VI *A*, nos 6 et 7). Ce niveau, auquel était superposé un foyer à industrie plus récente, descendait à 1m90 de profondeur.

2) Le triangle très allongé, à base convexe, presqu'en feuille de saule : deux exemplaires (pl. VI *A*, n° 10). Niveau uniquement robenhausien.

3) Le triangle équilatéral avec base arrondie (pl. VI *A*, n° 12) : quatre exemplaires des niveaux robenhausiens.

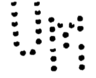
4) Le triangle très allongé avec les deux côtés légèrement arqués et la base droite amincie en biseau (pl. VI *A*, nos 1 et 2), provenant des niveaux où les deux industries se trouvaient mélangées.

5) Deux pointes à pédoncule et à barbelures. Les bords de la flèche sont rectilignes et les barbelures ont les extrémités équarries (pl. VI *A*, nos 3 et 5).

6) Une flèche à pédoncule et à barbelures. Les bords de la flèche sont légèrement convexes et forment en se rejoignant une pointe très effilée. Les barbelures sont courtes et peu acérées. Ces deux dernières formes ont été recueillies avec une flèche en bronze similaire (pl. VI *A*, n° 4).

Les ébauches permettent de suivre les diverses phases de la taille d'une flèche en silex. Une petite lame triangulaire, dont le bord supérieur s'est arrondi dans l'éclatement, donne un curieux spécimen de la préparation d'une flèche triangulaire ou amygdaloïde. Des retouches très délicates ont enlevé quelques menus éclats sur un seul côté de la lame. La base seule a été ébauchée de chaque côté et la pointe indiquée, à un des angles, par des éclats détachés sur chaque face ; après quoi il ne restait plus qu'à abattre la moitié du silex, en suivant une diagonale dont le point de départ était marqué, à la base du rectangle, par un éclat plus large, et en la dirigeant vers l'angle retouché pour devenir la pointe de la flèche.

Une ébauche de flèche à pédoncule et à barbelures a dû se briser dans les mains de l'ouvrier. Une barbelure et un pédoncule ont seuls pu être taillés, la seconde barbelure n'est qu'indiquée et la pointe manque.



Lames en Pressigny. — Le silex du Grand-Pressigny importé aux périodes néolithique et œnéolithique jusqu'en Bretagne, dans le nord de la France, dans la Belgique et la Suisse occidentale, se retrouve au Fort-Harrouard, au niveau du silex comme à celui du métal. J'en ai recueilli 22 objets, dont un retouchoir et une scie, et 20 lames; deux seulement sont complètes. La plus longue mesure 0m15 (pl. VI *B*, n° 6), et une autre 0m11 (pl. VI *B*, n° 1). L'une de ces pièces, retouchée seulement à partir de sa pointe jusqu'à la moitié de sa longueur, mesure 0m14 (pl. VI *B*, n° 2); il ne lui manque que sa base. Ordinairement ces poignards ou pointes de lance sont lisses sur la surface d'éclatement. Un fragment de pièce magnifique porte des sillons de taille, obliques et peu profonds allant d'un bord à l'autre de la lame, avec traces de polissage sur l'arête médiane (pl. VI *B*, n° 5). La base d'une seconde lame, qui paraît être le commencement d'un manche de poignard, a subi des retouches sur chaque face. C'est le seul fragment d'objet en Pressigny retouché sur chaque face qui ait été recueilli au Fort-Harrouard.

Je termine cette nomenclature par la description d'un objet formé d'une petite géode creuse, polie à facettes et perforée artificiellement d'un seul côté, au milieu d'une facette de polissage (fig. 3). En plaçant cet objet au fond de la main, le côté perforé entre deux doigts, de la même façon qu'on y placerait une coquille de noix, on obtient immédiatement un sifflet très aigu et très puissant. Est-ce l'usage auquel les néolithiques du Fort-Harrouard l'avaient destiné ? Je ne saurais le dire..., mais il est au moins absolument certain que cette géode, recueillie au niveau inférieur d'un fond de cabane, a été creusée et façonnée par l'homme.

$\frac{1}{1}$

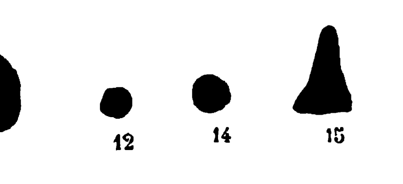
Fig. 3.

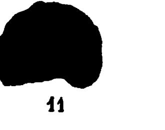
Objets en os

Les objets en os, le plus fréquemment trouvés dans les fonds de cabane d'Harrouard, sont des poinçons de toutes dimensions. J'ai recueilli 27 poinçons en os et l'extrémité d'un poinçon en ivoire, et seulement 5 perçoirs en silex. Ce ne sont que de simples éclats d'os épais et solides, affûtés au moyen du polissage, des canons refendus de ruminants, mouton ou chèvre (pl. VII *B*, nos 7 à 13).

ABBÉ J. PHILIPPE.

A



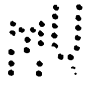


B

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Pendeloques et objets en os

Imp. Lecerf, Rouen.



Un objet, reproduit pl. VII *A*, n° 5, a droit à une mention spéciale. C'est un os long de volatile ; l'extrémité a été aplatie par le polissage et porte d'un côté une légère entaille. Malheureusement, une petite esquille d'os ayant été enlevée au bord de l'entaille, ne permet plus que de présumer la destination de l'objet ; et, sans témérité, je crois possible d'y reconnaître une sorte de crochet en os, utilisé soit pour confectionner les filets de pêche, soit pour exécuter certains travaux avec des fils de laine ou de lin. Les fusaïoles qu'on retrouve en chaque fond de cabane indiquent elles-mêmes que l'industrie du tissage et du filage était connue de la population néolithique du Fort-Harrouard.

Quelques os se terminant en biseau ou en pointe très épaisse (pl. VII *B*, n°s 6 et 7) ont servi de lissoirs ; ils ont été, jusque-là, relativement rares.

Je signalerai une aiguille avec chas (pl. VII *B*, n° 12) assez grossière, provenant du plus riche fond de cabane. C'est l'unique trouvaille de ce genre faite au Fort-Harrouard et qui est loin de rappeler la perfection des aiguilles à chas de l'époque magdalénienne.

Quelques objets de parure ou amulettes, en os, ont été trouvés en des niveaux à industrie mélangée, sans qu'on puisse dire à quelle époque précise ils appartiennent ; ce sont : deux canines perforées et une plaquette semi-circulaire percée au centre et paraissant être une moitié de rondelle crânienne (pl. VII *A*, n°s 2, 4 et 6).

Une pointe de flèche en os, polie de chaque côté, en forme de triangle allongé à base légèrement convexe (pl. VII *A*, n° 3) reproduit la flèche en silex la plus commune au Fort-Harrouard. Elle provient d'un niveau uniquement robenhausien ; elle mesure 0m057 de hauteur.

Un curieux objet, formé d'une dent dont l'extrémité a été polie en biseau, a pu servir d'ébauchoir pour imprimer sur les poteries les dessins en creux qui les décorent fréquemment (pl. VII *B*, n° 5).

Deux cubitus de bœuf (pl. VIII, n°s 5 et 6) ont été aiguisés pour servir de poignard. Cet ossement se prêtait d'ailleurs admirablement à la préhension par sa forme naturelle. Cependant, un de ces cubitus dont la base a été brisée porte une encoche creusée avec une lame en silex dont les multiples hachures sont très visibles, et cette encoche, correspondant à une cavité naturelle de

l'os, semble indiquer que l'objet a dû être fixé à une hampe pour servir de pointe de lance ; il mesure 0m19 de longueur totale et le premier 0m215.

La même planche représente une sorte de spatule, découpée dans une omoplate, qui mesure 0m18 de longueur. L'arête de l'ossement, ainsi que le pourtour, ont été abattus et découpés avec une lame en silex et polis ensuite.

Plusieurs manches d'outils, faits d'un canon de bœuf ou de sanglier, et quelques fragments portant des stries ou des traces de sciage, complètent la série des objets en os.

Objets en corne de cerf

Les fouilles opérées jusque-là ont donné 33 objets en corne de cerf.

I. Ce sont d'abord deux gaînes de hache, à trou transversal destiné au passage du manche en bois (pl. IX). Ce type de gaîne est, je crois, le seul qui ait été signalé jusque-là, dans le bassin de la Seine. On l'a trouvé au dolmen de la Justice, au dolmen de Presles. On l'a retrouvé dans les tourbières d'Abbeville, dans les palafittes de Chalains et de Clairvaux, et plus rarement en Suisse.

La première de ces deux gaînes, qui était creusée pour une hache de 0m077 de largeur à la partie emmanchée, ne mesure que 0m10 de longueur, et le trou percé pour le passage du manche en bois a 0m038 de diamètre. La corne de cerf a gardé ses aspérités naturelles, les rebords de la douille ont seuls subi un commencement de polissage, ce qui se produisait lorsque la hache, qui y était insérée, était aiguisée de nouveau, car on polissait l'objet sans le sortir de sa gaîne.

La seconde, brisée avant le trou d'emmanchement, a subi un raclage qui a entaillé la corne assez profondément, de manière à laisser à la base de la douille un bourrelet de 0m006 de relief. Cette gaîne brisée, qui mesure 0m10 de longueur, pouvait contenir une hache de 0m06 environ de largeur à la sortie de la douille. Ces deux objets ont été trouvés avec un marteau-hache, sans aucun objet en bronze au même niveau.

II. Deux fortes ramures de cerf, sectionnées près de la couronne, de manière à transformer en manche l'andouiller basilaire. Ces deux pièces, bien que la partie creusée pour contenir l'objet auquel elles servaient à la fois de gaîne et de poignée soit très

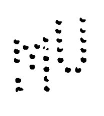
ABBÉ J. PHILIPPE.

1 2 3 4 5 6 7 8 9



FOUILLES AU FORT HARROUARD

Os travaillé et bois de cerf.



détériorée, doivent être regardées comme des emmanchures de hache du type reproduit par M. A. de Mortillet, pl. LII, 533, du Musée préhistorique, et signalé dans les palafittes de la station de Concise, lac de Neufchâtel. Dans les deux spécimens provenant du Fort-Harrouard, l'andouiller basilaire servant de manche a été coupé à son extrémité à l'aide d'une lame en silex dont on reconnaît encore les traces très nettes. Ils mesurent, l'un 0^m15 et l'autre 0^m16 de longueur ; la partie rugueuse et qui était en main a été débarrassée par un raclage de ses aspérités naturelles. Ce type d'emmanchure des haches polies n'a pas encore, à ma connaissance du moins, été signalé dans la région (pl. IX, 1).

La hache en diorite de l'exemplaire reproduit à la planche IX, 1, n'y a été insérée que pour permettre de reconnaître plus facilement la nature de l'objet.

Une troisième ramure de cerf, avec une poignée de 0^m10 de longueur, mais plus mutilée que les premières dans l'emmanchure, semble avoir été destinée au même usage.

III. Une corne de cerf, à trou transversal, entièrement creuse dans toute sa longueur. L'extrémité, mutilée pendant la fouille, était taillée en biseau, la base a été coupée avec une lame dont les incisions sont encore assez nettes ; mais le trou percé à 0^m035 du biseau permettrait plutôt de reconnaître en cet objet une hache en corne qu'une gaîne d'outil. Il provient d'un niveau uniquement robenhausien (pl. IX, 4).

IV. Une gaîne brisée de hachette ou de ciseau, avec trou transversal. La base de la gaîne est entièrement polie, mais les aspérités de la corne, enlevées par raclage et dans la partie supérieure de la gaîne, n'ont pas été atteintes sur une largeur de 0^m018 à partir de la base ; de plus, la gaîne n'est pas parfaitement arrondie et le raclage incomplet a laissé subsister une sorte de renflement sur un côté. Elle mesure 0^m09 de longueur et provient du même niveau que l'objet précédent. Un fragment de corne de cerf, soigneusement polie, à trou transversal creusé obliquement, et portant une encoche parallèle au trou, a été recueilli avec l'objet précédent, au même niveau robenhausien ; mais il est trop mutilé pour qu'il soit possible de se rendre compte de sa destination.

V. Une poignée de poinçon, creusée par le bout le plus petit, de manière que le plus gros bout vient s'adapter à la paume de la

main. Elle mesure 0m06 de longueur et a été recueillie avec une faucille et une épingle en bronze (pl. VIII, 1).

VI. Un manche de poinçon ou d'outil très petit formé d'un andouiller de cerf, taillé d'abord avec une lame et poli ensuite; un fragment de silex absolument soudé par la gangue à la douille dans laquelle il est inséré, pourrait fort bien être un fragment de l'objet emmanché; ce serait alors le manche d'un petit ciseau en silex. Il provient du niveau inférieur d'un fond de cabane robenhausien (pl. VIII, 3).

VII. Un marteau-hache, en bois de cerf, à trou transversal recueilli avec 12 gros pesons en terre cuite, sans aucun objet en bronze. Ce marteau-hache, de 0m12 de longueur, percé d'un trou de 0m03 de diamètre, a été travaillé avec un soin particulier; les aspérités naturelles de la corne de cerf ont été enlevées par frottement ou par raclage, et le biseau qui le termine porte d'une manière très reconnaissable les stries produites par le polissage sur un grès; le tranchant très usé, indique que l'objet a dû fournir un très long service; de même, la base de la couronne qui servait de marteau porte des traces de percussion presque semblables aux étoilures des percuteurs en silex. Le trou creusé pour l'emmanchement semble avoir été obtenu avec un perçoir en silex; on reconnaît encore sur ses parois la trace de la pointe qui l'a évidé (pl. IX, 5).

VIII. Un casse-tête formé de la base d'un bois de cerf; les deux andouillers ont été tronqués à leur amorce et le tranchant en biseau est fortement émoussé par l'usage. L'objet n'a subi de polissage que sur le biseau qui le termine; le reste est demeuré rugueux. Le trou d'emmanchement, presque carré, semble avoir été creusé avec une lame en métal. On a d'abord diminué l'épaisseur du bois de cerf par deux larges entailles de chaque côté et on a ensuite creusé le trou au milieu de l'entaille qui en réduisait d'autant la profondeur. Ce casse-tête, de 0m12 de longueur, a été trouvé au même niveau qu'une faucille et une flèche en bronze, avec deux délicates pointes de flèche en silex (pl. IX, 6).

IX. Un pic (pl. IX, 3) formé d'une branche de corne légèrement courbée vers la pointe et mesurant 0m23 de longueur. L'extrémité, aiguisée en biseau et polie par l'usage, garde la marque des nombreuses éraflures produites pendant le travail. Un trou d'emmanchement a été percé à la base du pic qui provient d'un fond de

ABBÉ J. PHILIPPE.

1

2

3

4

5

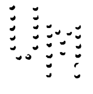
6

7

IMP. LECERF, ROUEN

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Outils en bois de cerf.



cabane contenant une tête de lance et une flèche en bronze, une flèche à pédoncule et à barbelures, en silex, et une réserve de blé calciné. Un second pic, de même forme mais plus petit, a été trouvé dans un fond de cabane robenhausien.

X. Un pic en corne de cerf, formé d'une portion de ramure coupée au-dessus d'un andouiller oblique et pointu qui constitue le pic. Le même fond de cabane a donné une épingle en bronze du type des palafittes et de nombreux débris de corne de cerf, trop mutilés pour qu'il soit possible de les reconstituer.

XI. Un fragment de pic dont la pointe a été amincie par un raclage opéré de chaque côté ; de même, vers la base de l'objet, un nouveau raclage a diminué de chaque côté la grosseur de la corne pour en faciliter l'emmanchement.



Fig. 4

XII. Une longue branche de corne (pl. IX, 2) de $0^{m}38$ de long et de $0^{m}14$ de tour ; de son extrémité à l'embranchement des deux andouillers elle mesure $0^{m}31$. La couronne a été enlevée par de fortes entailles et l'un des deux andouillers a été coupé au ras de la ramure ; le second, conservé sur une longueur de $0^{m}10$, a été entaillé et cassé, comme pour servir de poignée; il a d'ailleurs été débarrassé des aspérités de la corne qui subsistent sur tout le reste de cet étrange objet. Quelques légères éraflures, marquées au milieu de la ramure, sembleraient indiquer qu'il a servi de massue. Il a été trouvé au niveau inférieur d'un fond de cabane à industrie robenhausienne avec deux gaines à trou transversal et un marteau-hache en corne de cerf.

XIII. Un poignard, formé d'un cornillon de cerf appointé à son extrémité. Il mesure $0^{m}18$ de longueur et provient du même niveau que l'objet précédent. La poignée est admirablement formée de la partie comprise entre la couronne et un andouiller

sectionné à sa base ; elle a été laissée rugueuse tandis que la pointe a été soigneusement polie (fig. 4).

XIV. Deux fragments de ramures, l'une à deux branches, l'autre à trois (pl. VIII, 8, 9) qui paraissent être des débris de taille. La ramure et les andouillers qu'elle portait ont été entaillés et brisés et cette ramure forme ainsi une sorte de support ou de crochet qui paraît avoir été utilisé, puisque l'intérieur de la fourche est luisant et poli.

XV. Un fragment de lissoir en corne de cerf, complètement poli, et un second fragment orné d'une entaille circulaire à l'une de ses extrémités ; mais ce fragment trop petit ne permet pas de reconnaître l'objet auquel il appartenait.

XVI. Quelques pointes d'andouillers polis, dont les deux plus intéressantes sont reproduites à la pl. VII, *B*, n°s 1 et 2.

La première porte deux entailles circulaires et la seconde une seule,qui indiquent que ces objets ont été suspendus ou fixés par un lien. M. A. de Mortillet signale des pendeloques de ce genre perforées ou entaillées dans les palafittes de Chalains et dans les stations lacustres suisses de l'âge de la pierre, à Lattringen, à Locras et à Concise. La collection Loydreau en renferme également du camp de Chassey.

XVII. Un fragment de corne très rugueuse, sectionné à chaque extrémité pour servir de poignée ou de gaîne d'outil.

XVIII. Un fragment d'objet qui, bien que très mutilé, mérite cependant une description spéciale. L'extrémité de la ramure de cerf dont il est formé est entaillée très profondément de chaque côté de manière à former deux crans d'arrêt sous lesquels un trou transversal a été percé (pl. VIII, 7). Le reste de l'outil, ou du moins la partie qui subsiste encore, a été taillée en biseau et polie. Il provient d'un niveau robenhausien.

XIX. Un petit ciseau fait d'une corne de cerf fendue, à tranchant très résistant, poli de chaque côté (pl. VII *A*, n° 8) ; il mesure 0^m^07 de longueur et provient d'un fond de cabane robenhausien ; il était accompagné de pointes de flèche amygdaloïdes en silex et d'une lame en Pressigny.

XX. Divers poinçons en corne de cerf faits de bouts d'andouillers aiguisés ou polis à leur sommet, du type des stations

lacustres. Quelques-uns sont très courts et polis avec le plus grand soin. Ils ont été détachés à l'aide d'une lame en silex; un seul l'a été à l'aide de la scie. D'autres, à pointe émoussée, ont pu servir de compresseurs ou de retouchoirs pour le délicat travail de certaines pièces en silex (pl. VII, *B*. 3, 4).

Tous ces objets en corne de cerf, quatre exceptés, proviennent du même côté du camp où, d'ailleurs, les fonds de cabane ont été jusque-là plus nombreux et plus riches.

Objets en bronze

L'époque du bronze n'est représentée au Fort-Harrouard que par 33 objets appartenant pour la plupart à la période morgienne et provenant des fouilles. Il est arrivé parfois, cependant, de rencontrer, à la surface, des fragments d'objets en bronze, et c'est ainsi qu'un ouvrier a recueilli un fragment d'épée en bronze à lame très épaisse et renflée au milieu.

I. Trois haches en bronze (pl. X, 22, 23, 24) [1], à talon faiblement arqué. La première avec anneau latéral et ornement en creux sur le haut de la lame, la seconde avec anneau latéral et sans ornement, la troisième sans anneau latéral et avec ornements en creux sur la lame. Aucune de ces haches n'a été aiguisée, mais la hache à anneau latéral et sans ornementation paraît cependant avoir servi, car le tranchant en est ébréché et un côté martelé; elle ne mesure que 0m15 de longueur, tandis que les deux autres haches mesurent 0m16. Les haches en bronze de la même période, portant une ornementation semblable, sont assez fréquentes dans la région. Le musée de Saint-Germain en possède plusieurs provenant des dragages de la Seine à Villeneuve-Saint-Georges, de Bréval et des Andelys. Près des trois haches se trouvait une mince feuille de bronze, très flexible au sortir de terre, mais devenue très dure ensuite au contact de l'air; elle paraît avoir servi de ligament à l'une d'elles pour la fixer au manche.

II. Un fragment de pointe de lance à douille avec trou pour la fixer à la hampe en bois. Cette pointe de lance provient du fond de cabane à réserve de blé et de millet calcinés (pl. X, 9).

III. Une pointe de flèche paraissant découpée dans une feuille de bronze très mince, à pédoncule et à deux barbelures inégales

(1) Tous les objets en bronze décrits ci-dessous sont reproduits à la planche X.

mais tranchantes. Elle mesure 0^m035 de longueur et a été trouvée avec la pointe de lance précédemment décrite (n° 17).

IV. Une pointe de flèche amygdaloïde, de même dimension, recueillie avec plusieurs autres objets en bronze.

V. Une pointe de flèche, à double barbelure et à long pédoncule arrondi, portant à sa base un cran d'arrêt pour la fixer à la hampe. Elle mesure 0^m065 de longueur totale et provient du fond de cabane où furent trouvées les trois haches (n° 18).

VI. Un bracelet ouvert, formé d'une simple tige de métal amincie à ses extrémités, semblable au bracelet recueilli dans les palafittes de Meilen, près Zurich. Deux fragments identiques ont encore été retrouvés (n° 16).

VII. Deux anneaux, de 0^m022 et de 0^m025 de diamètre, légèrement renflés d'un côté (n°s 14, 15).

VIII. Une épingle de 0^m17 de longueur, formée d'une tige de bronze amincie à son extrémité (n° 6).

IX. Une épingle de 0^m167, à tête annelée et fortement renflée (n° 2).

X. Une petite épingle de 0^m072, terminée par un disque (n° 3).

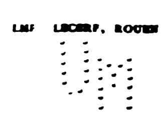
XI. Trois épingles à sommet enroulé. La tige était d'abord martelée à son extrémité, aplatie et enroulée sur elle-même plusieurs fois. Les palafittes de Grésine et du lac du Bourget en ont donné de nombreux spécimens, et souvent ces épingles se terminent par un anneau (n°s 1, 4, 5).

XII. Un bouton conique à traverse, identique au spécimen du musée de Saint-Germain qui provient des palafittes du lac du Bourget (n° 13).

XIII. La moitié d'une petite lame triangulaire, tordue et à deux rivets. Ces petites lames se trouvent assez fréquemment au Fort-Harrouard, autour des foyers les plus rapprochés du sol; quelques-unes m'ont été signalées comme ayant été recueillies à la surface (n° 10).

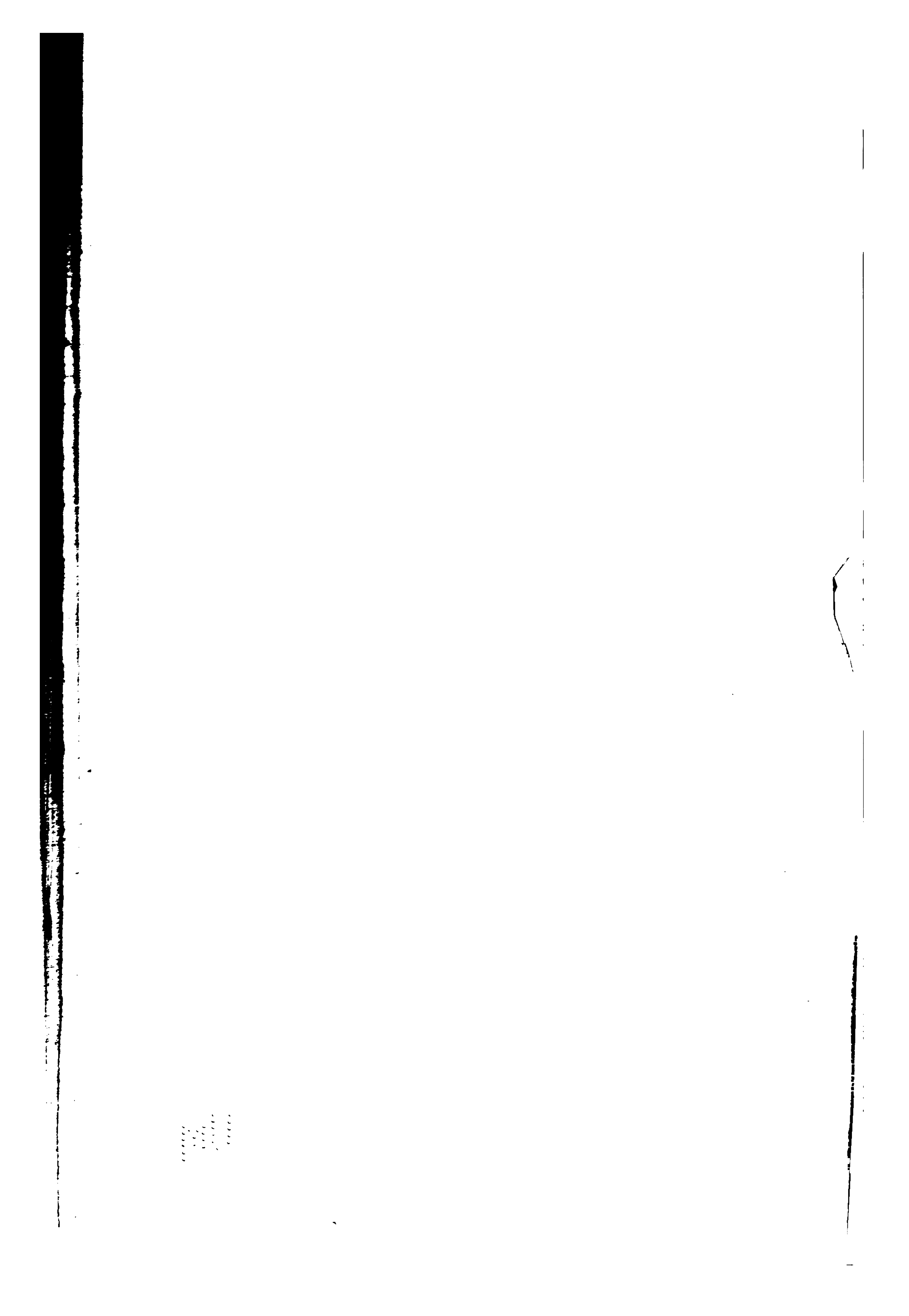
XIV. Deux lames de bronze très minces, à double tranchant, terminées par une tige aplatie, de 0^m03; la lame mesure à elle seule 0^m06. Bien que très détériorées, il paraît possible d'y reconnaître des rasoirs. Elles étaient posées l'une sur l'autre, dans un fond de cabane qui a donné plusieurs petites barres de bronze et un lingot d'étain (n°s 7, 8).

ABBÉ J. PHILIPPE.



FOUILLES AU FORT-HARROUARD

Objets en bronze



XV. Un minuscule poinçon en bronze, de 0m061 de longueur, à pointe très fine et à tige légèrement courbée. La tige est légèrement aplatie pour être fixée dans un manche. Ce genre de poinçon a été retrouvé à Saint-Pierre-en-Chastres et dans les palafittes de Grésine (n° 19).

XVI. Un petit ciseau de 0m11 de longueur et de 0m006 de largeur, à tige entièrement plate pour en faciliter l'emmanchement, type de Saint-Pierre-en-Chastres (n° 20).

XVII. Une faucille à bouton circulaire, à pointe flexueuse et à deux nervures longitudinales. La lame en demi-cercle mesure 0m13 de la pointe à la base (n° 21).

XVIII. Une sorte de pendeloque ou d'agrafe se composant d'un anneau très allongé auquel est soudée une tige qui se termine par un disque arrondi (n° 11).

XIX. Une perle formée d'une tige de métal très courte, plate au-dessous et bombée sur le dessus. Il a suffi, pour l'obtenir, de ramener l'une vers l'autre les deux extrémités de l'objet (n° 12).

XX. Une petite feuille de bronze très ténue, dont le bord est découpé en dents de loup, repliées sur elles-mêmes, comme si cette feuille de métal eût été appliquée comme ornement sur un autre objet.

XXI. Deux lingots, formés d'une petite barre de bronze.

XXII. Un lingot d'étain brut, qui permet de présumer que le fondeur opérait à l'endroit et que beaucoup des objets en bronze du Fort-Harrouard ont été fondus sur place.

Objets en terre cuite

Avec les poteries, les fonds de cabane d'Harrouard ont donné quelques objets en terre cuite encore peu signalés.

Ce sont d'abord 17 gros pesons. Les nos 1, 2 et 3, pl. v, mesurent 0m21, 0m16 et 0m14 de hauteur; le n° 4, 0m10, et les nos 7 et 8, 0m09 et 0m10 de largeur.

Les trouvailles faites jusqu'à ce jour permettent de ramener les différents spécimens aux quatre formes suivantes : le parallélipipède tronco-conique (nos 1, 3, 4) plus ou moins haut, mais ordinairement de très grande dimension, avec trou transversal à l'extrémité; le parellélipipède très aplati, avec trou transversal à l'extrémité, mais dans le sens de la largeur (n° 2); la sphère

aplatie, perforée au centre (n° 7) ; enfin la boule ovoïde, très allongée et perforée dans toute sa longueur (n° 8).

Chaque fond de cabane en a donné un ou plusieurs, mais rarement de semblables ; il semble que la forme des pesons, comme d'ailleurs celle des poteries, variait selon le goût des artisans qui les fabriquaient dans chaque habitation. Mais on les rencontre si fréquemment qu'il est impossible de ne pas reconnaître en eux un objet très usuel.

Doit-on les regarder comme des poids destinés à maintenir les filets au fond de la rivière qui baigne un des côtés du promontoire d'Harrouard ? La terre des pesons, assez bien cuite cependant, ne se serait-elle pas délitée à l'eau ? Et les filets de pêche avaient ordinairement pour poids des cailloux percés naturellement, ou des blocs de grès tendre pourvus d'une double encoche pour maintenir la corde. Certains, qui ne pèsent que 375, 290, 277 et 141 grammes, auraient peut-être pu servir de poids pour tendre les fils de la chaîne sur le métier à tisser les étoffes, dont les palafittes de la Suisse, en particulier celle de Robenhausen, nous ont donné de si nombreux échantillons ; mais pour ceux qui pèsent 4 kilos, 4 k. 565 et 5 k. 70, il est impossible d'accepter une semblable destination. Il est cependant manifeste que ces lourds pesons étaient suspendus, puisque le trou qu'ils portent à leur sommet est profondément usé par le frottement d'une corde. Douze de ces gros pesons ont été recueillis dans un même fond de cabane, contenant un marteau-hache en corne de cerf, deux gaînes de hache, un poignard fait d'un cubitus de bœuf, sans qu'on y ait rencontré la moindre parcelle de bronze. Mais il m'est arrivé par la suite de les rencontrer à tous les niveaux, aussi bien à ceux qui contenaient une industrie robenhausienne, qu'aux niveaux moins profonds où apparaissait le métal.

Les fusaïoles en terre cuite sont fréquentes. Une seule, trouvée avec une faucille en bronze, est dentelée sur les bords. Mais leur forme varie également selon les fonds de cabane, qui, presque tous, en ont fourni quelques exemplaires ; j'en ai même ramassé à la surface du sol (pl. v *A*, 7, 8, 9, 10, 11, 12).

A la suite des fusaïoles, je signalerai deux rondelles en terre cuite que l'on pourrait d'abord prendre pour un fond des petits vases à base étroite, très nombreux ; mais, ces rondelles sont nettement découpées sur leur pourtour, et, d'ailleurs, le fond des

petits vases du type des palafittes est légèrement renflé et rentré à l'intérieur. L'une (pl. VII *A*, n° 13) mesure 0^{m}25 de diamètre sur 0^{m}008 d'épaisseur, et l'autre 0^{m}016 de diamètre sur 0^{m}002 d'épaisseur. Il me semble possible de les rapprocher de ces petits disques en craie, signalés par le docteur Baudon et découverts dans la vallée du Lignon, près de Nesles (Somme), par M. Petit, juge de paix à Mouy (Oise). Mais ces disques sont ornés de dessins ou de stries, tandis que les rondelles de poteries ne portent aucun signe ni aucune ornementation.

Une plaquette en terre cuite (pl. VII *A*, n° 10), brisée à une de ses extrémités, a pu servir de lissoir ou de spatule. Elle mesure encore 0^{m}035 de longueur sur 0^{m}016 de largeur et 0^{m}003 d'épaisseur, et provient du niveau le plus incontestablement robenhausien du camp. Elle est très lisse sur les deux faces et sur les bords, et s'amincit légèrement à son extrémité intacte.

Mais l'objet le plus curieux est une sorte de bec de vase, recourbé en forme de trompe et percé dans toute sa longueur qui est encore de 0^{m}11. Le pourtour à l'ouverture est de 0^{m}12, et à la partie brisée qui est la plus grosse, 0^{m}18. La pâte est grossière, mélangée de graviers, rougeâtre à l'extérieur et à l'intérieur; le milieu de la cassure est très noir. Jamais rien de semblable n'ayant été signalé, à ma connaissance du moins, il me paraît très difficile de préciser à quel objet appartenait cet étrange fragment. Toute la superficie du fond de cabane a été explorée avec le plus grand soin, mais sans donner aucun fragment de poterie similaire ou pouvant s'y rapporter.

Un autre objet qui paraît rare dans le Nord-Ouest de la France a été recueilli au Fort-Harrouard ; c'est une cuiller en argile à manche court; la coupelle est brisée par le milieu (pl. VII *A*, n° 15). La cuiller se retrouve comme un type caractéristique de la fin du néolithique et du début de l'âge du bronze au camp de Chassey, aux environs d'Uzès, dans le bassin oriental méditerranéen, en Bohême, en Sicile et en Espagne.

J'ajouterai enfin à ces différents objets quelques fragments de bracelets en schiste ou de pendeloques annulaires de 0^{m}07, 0^{m}06, 0^{m}04 de diamètre (pl. VII *A*, n° 9), et une pendeloque en schiste, perforée, de 0^{m}04 de longueur (pl. VII *A*, n° 7). Le fragment le plus important provient d'un niveau purement néolithique. On a fréquemment signalé ces objets en schiste dans le bassin de la Seine et dans les régions voisines, à Saint-Martin-du-Tilleul (Eure),

dans l'allée couverte des Mureaux (Seine-et-Oise), dans les fonds de cabane de Champigny (Seine) et dans la vallée de l'Oise.

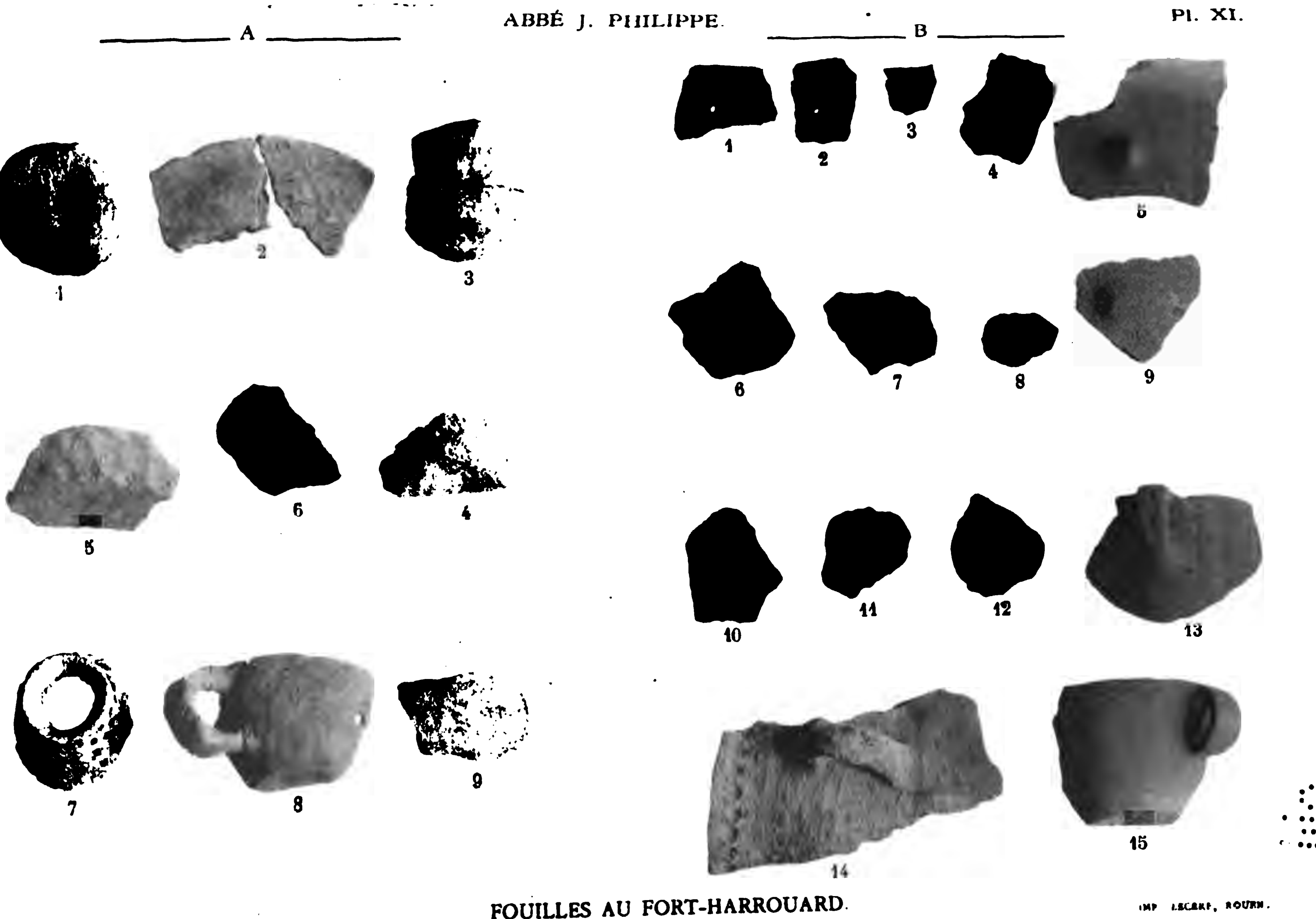
Les poteries

Les fragments de vases en argile, contemporains des objets en silex et en os, sont extrêmement nombreux dans les fonds de cabane et très intéressants.

Toutes ces poteries sont invariablement faites à la main, sans le secours du tour. Nos potiers primitifs avaient d'ailleurs la matière première à leur portée. Le plateau, qu'un étroit vallon sépare du camp, est formé d'un épais dépôt de limon reposant sur une argile très grasse et très riche en fer. Ils trituraient cette argile avec les mains, plus ou moins longuement, en mélangeant à la pâte, quand ils ne s'y trouvaient naturellement, quelques menus graviers qui la liaient davantage et lui donnaient plus de cohésion.

Quelques vases minuscules ont été obtenus par un procédé très rudimentaire. L'argile, une fois pétrie, était réduite en boule puis amincie et modelée jusqu'à ce que la forme désirée fut obtenue. Une de ces boules (pl XI *A*, n° 1) aplatie et parsemée de graviers, retrouvée sur l'aire d'un foyer, a permis de reconnaître en elle un exemplaire de ce travail préparatoire. Deux petits vases de 0m016 et de 0m017 de diamètre, n'ont été obtenus qu'en enfonçant l'extrémité du doigt dans une boule d'argile ; le même procédé se constate encore sur un autre vase de 0m065 d'ouverture (pl. VII *A*, nos 11, 12, 14) ; la boule d'argile, amincie pour former les parois, porte encore la trace très visible de la pression des doigts.

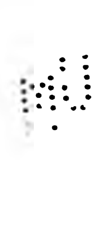
Pour la fabrication des vases de plus grande dimension, on avait recours à un autre procédé. M. Paul du Châtellier le décrit dans son ouvrage sur *La poterie aux époques préhistorique et gauloise en Armorique* : « On donnait la forme du vase qu'on voulait « obtenir, à des colombins d'argile qu'on posait devant soi et « qu'on travaillait avec les mains. Ces colombins, appliqués suc-« cessivement aux bords du vase et liés ensuite au reste, étaient « façonnés à la main, jusqu'à ce que la pâte trop molle et trop « amincie ne menace de s'affaisser. » Les indigènes de l'Amérique du Sud ont encore recours à cette espèce de modelage, mais remplacent leurs mains ou leurs doigts par une spatule en bois attei-



FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Poterie.

IMP. LECERF, ROUEN.



gnant les parties qui, par leur étroitesse ou par leur position, exigent ce secours.

L'emploi de la spatule en bois ou en os se constate sur un grand nombre des vases d'Harrouard ; elle était employée tantôt pour le lissage extérieur ou intérieur, tantôt pour l'ornementation. Plusieurs poteries, en forme d'écuelle à fond rond, font supposer l'emploi de ces moules pleins, en terre cuite, dont M. P. du Châtellier a recueilli deux exemplaires, l'un dans un dolmen de Pen-ar-Ménez, en Tréfialgat, et l'autre à Kervadel (Finistère). Il suffisait d'étendre une boule d'argile pétrie et de la presser sur le moule, pour obtenir par ce procédé très simple un vase de forme très régulière.

Mais à qui revenait, dans les peuplades des néolithiques, le soin de la fabrication des poteries ?

Un examen attentif de celles d'Harrouard ne laisse aucun doute sur ce point. Les magnifiques poteries romaines, dites de Samos, portaient la signature ou la marque de leur artisan ; les plus humbles poteries d'Harrouard portent également des signes qui permettent de reconnaître leur artisan ; ce sont les empreintes de doigts et d'ongles qui les décorent et qui indiquent absolument des mains de femmes ou d'enfants. Un fragment assez important, à pâte très lisse, porte même l'empreinte des papilles de la peau (pl. XII *A*, n° 11).

M. Paul du Châtellier fait encore la même remarque pour les vases recueillis dans les dolmens et les tumulus de la Bretagne. D'après le même auteur, cet usage s'est perpétué dans le Morbihan, à Rieux et à Malansac, deux villages de potiers où les femmes fabriquent encore les poteries usuelles, le façonnage des vases de grande dimension étant réservé aux hommes.

Aux Hébrides, actuellement, les femmes font à la main, sans le secours du tour, dans chaque famille, les poteries nécessaires aux usages domestiques, et, tout comme nos potiers néolithiques, les décorent d'empreintes de doigts sur les bords. Elles les laissent sécher pendant 24 heures et les font cuire elles-mêmes, en les mettant sur le feu remplies de lait. En Nouvelle-Calédonie, ce sont également les femmes qui façonnent les poteries en se servant d'un caillou poli pour en égaliser les parois.

A ces exemples il serait facile d'en ajouter d'autres encore. Un missionnaire, en 10 ans de séjour au Zanguebar, y observait le même fait. Les nègres façonnent leurs poteries de la même

manière et leur donnent les mêmes formes, les unes, lissées à l'intérieur, destinées à contenir les liquides, et les autres, laissées rugueuses et poreuses, ne servant qu'à mettre en réserve les graines ou la viande séchée. Pour confectionner leurs vases, les indigènes recherchent les endroits où les termites élèvent leurs vastes fourmilières, car ils sont certains d'y trouver l'argile la plus fine de la région.

Les poteries d'Harrouard n'ont subi qu'une cuisson très imparfaite ; aussi leur pâte, très poreuse et tout imbibée de l'humidité du sol, s'écrase au moindre contact, quand on les extrait de la fouille ; souvent elles se sont effritées elles-mêmes sous la pression des terres qui les enveloppent, et ce n'est qu'avec de minutieuses précautions qu'on parvient à recueillir les fragments les plus importants. Laissées au plein soleil, elles sèchent très vite et reprennent alors une certaine dureté et ne cassent pas au premier choc.

Ces poteries ne devaient subir qu'une cuisson à l'air libre, soit isolément, soit en groupe, entourées de bois vert, l'unique combustible. La cuisson était par conséquent fort imparfaite, puisque la fumée du bois vert ou même sec, qui les pénétrait, était plus ou moins humide. M. Glaumont, cité par M. Paul du Châtellier, donnait dans son travail sur l'*Art du potier chez les Néo-Calédoniens,* publié en 1895 dans l'*Anthropologie,* un procédé qui paraît offrir une certaine analogie avec celui que durent employer les premiers occupants d'Harrouard. « Les vases façonnés sont dis-
« posés sous un hangar spécial construit en bois très léger. Lorsque
« la poterie est suffisamment sèche pour la biscuiter, les Canaques
« emploient un moyen aussi intelligent que simple. Ils mettent
« tout simplement le feu au hangar. Les vases reçoivent d'abord
« la chaleur à distance, puis la légère charpente en combustion
« s'affaisse sans rien briser ; et quand la paille et le bois sont con-
« sumés, la cuisson est achevée. »

Généralement, la cassure de ces poteries, qu'une cuisson incomplète n'a pu également pénétrer, est noire ou grise à l'intérieur et rougeâtre sur les parois. Mais, la pâte étant chargée de fer et cuite à l'air libre, on attribue aussi cette coloration à l'action de l'air qui, ne pouvant se faire sentir qu'à l'extérieur, n'a oxydé le fer que sur les parois. Une seule espèce de poterie présente une cassure entièrement rouge, ce sont les fragments d'une sorte de plateau d'argile, sans rebords saillants (pl. XI *A*, n° 2), de 0m012 d'épaisseur et d'environ 0m22 de diamètre.

Les vases d'Harrouard sont le plus souvent de couleur noire ou rougeâtre, soit que la pâte ait été noircie par la fumée pendant la cuisson, ou ensuite par l'usage, soit qu'elle ait été parsemée de charbon. La coloration rougeâtre ou brune n'est due qu'à la présence du fer dans l'argile, mais aucun vase n'est revêtu de peinture.

Leur forme est très variée; les fonds de cabane, d'où ils proviennent, devaient nécessairement contenir tous les spécimens de la céramique usuelle de cette époque. Mais, ils offriraient encore plus d'intérêt, s'il était possible de reconstituer tous ceux qu'on retrouve écrasés en menus fragments par le tassement des terres; c'est un effort qui use vainement les bonnes volontés les plus persévérantes. S'il est facile dans une fouille de recueillir tous les fragments de vases, il est extrêmement rare que ces fragments réunis refassent un vase entier. Les habitations néolithiques paraissent avoir subi, au Fort-Harrouard, une destruction violente et s'être écroulées comme dans un incendie. Il m'est arrivé, maintes fois, de rencontrer dans un fond de cabane ces fragments d'un même objet à plusieurs mètres les uns des autres; un vase de couleur brun pâle, que j'ai pu reconstituer en partie, avait un fragment entièrement noirci par le feu, tandis que celui qui s'y appliquait, trouvé à trois mètres du premier, avait gardé sa teinte naturelle.

L'exploration de chaque fond de cabane fait constater une différence de forme et d'ornementation dans les vases qu'on y recueille. Sans doute, les formes communes à l'époque néolithique, comme à tout le camp, s'y rencontrent, mais chaque habitation néolithique contient des vases d'une forme spéciale et d'une ornementation différente, qui semblent indiquer que chaque famille fabriquait elle-même les poteries nécessaires aux usages domestiques avec plus ou moins d'habileté et de goût. Cette remarque se justifie également pour les autres enceintes néolithiques où l'on retrouve des poteries qui, tout en gardant les caractères généraux de la céramique néolithique, décèlent en même temps une industrie locale nettement définie.

La forme généralement regardée comme le type le plus ancien de la céramique, l'écuelle à fond rond, est assez rare au Fort-Harrouard; quelques exemplaires seulement y ont été recueillis jusque-là. Ils rappellent par leur forme la coquille d'œuf ou certains nids d'oiseaux. Le manque de stabilité de ces vases à base

sphérique devait nécessairement exiger l'emploi de ces supports en terre cuite qu'on a si souvent retrouvés dans les dolmens et dans les palafittes; je n'ai toutefois encore trouvé au Fort-Harrouard que des pesons d'une forme à peu près identique à celle des supports, mais insuffisamment perforés pour cet usage.

Les vases du type des palafittes, avec ou sans anse, à base très étroite et légèrement renflée à l'intérieur, sont les plus nombreux; leur diamètre varie entre 0^{m}16 et 0^{m}07, et leur forme est celle de la tasse ou de la moque. Les vases non munis d'anse ont souvent un rebord légèrement saillant qui en facilitait la préhension ou, en y passant un lien, la suspension.

Plusieurs curieux débris rappellent des formes peu signalées dans la céramique préhistorique : ce sont trois plateaux en terre cuite, sans rebord, et quatre véritables assiettes de 0^{m}15, 0^{m}16, 0^{m}18 de diamètre (pl. XI *A*, n°s 4, 5, 6) munies d'un rebord de 0^{m}03 de hauteur. Deux de ces débris sont en terre très grossière et portent les traces du pétrissage à la main, les deux autres sont d'une pâte mieux cuite, lustrée et décorée de dents de loup, tracées à la pointe (pl. XI *A*, n°s 5 et 6).

La plus intéressante poterie d'Harrouard est une moitié de vase en terre assez bien cuite, arrondi, à col très resserré et perforé de trous très rapprochés dans toute l'épaisseur de son pourtour. Ces trous ont été vraisemblablement obtenus au moyen de bâtonnets introduits, après le pétrissage, dans la pâte encore molle et calcinés ensuite pendant la cuisson; les empreintes des bâtonnets et les bourrelets qu'ils ont formés à l'intérieur ne laissent aucun doute sur l'emploi de ce procédé. Ce vase a ainsi l'aspect d'une passoire très grossière. Mais les trous, dirigés de bas en haut, semblent indiquer qu'on doit prendre pour la base ce qu'on est porté tout d'abord à prendre pour le col de ce vase curieux, et, posé ainsi sur une écuelle à fond plat, on retrouve un lointain spécimen de ces vases à égoutter le lait, encore en usage en certains villages normands. Son ouverture à la base est de 0^{m}06 et son plus grand diamètre d'environ 0^{m}12 à 0^{m}13. Il provient du fond de cabane où fut recueilli le plus grand nombre d'objets (pl. XI *A*, n° 7).

Un fragment moins important, absolument identique, mais plus finement perforé a été recueilli dans un fond de cabane qui contenait une réserve de blé et de millet calcinés.

Les vases de grande dimension sont très nombreux, mais les

fragments qu'on en retrouve sont rarement assez complets pour permettre d'en reconnaître la forme; il est seulement possible d'en déterminer approximativement le diamètre. Les vases mesurant environ 0m22, 0m23, 0m25, 0m26, 0m28 et 0m38 sont très fréquents; un seul atteint le diamètre exceptionnel de 0m42. Presque tous sont ornementés, mais il ne sont que très rarement munis d'anse.

Toutes ces poteries offrent des modes de suspension et de préhension très variés.

Le plus rudimentaire est un trou percé dans la paroi du vase, à quelques centimètres du rebord (pl. XI *B*, n° 1). Mais ces poteries n'ont été perforées ainsi qu'après la cuisson à l'aide d'un perçoir en silex; il est facile de le constater sur de nombreux fragments dont la perforation est demeurée inachevée. Les trous ont été creusés de chaque côté, dans la pâte durcie, de manière à se rejoindre au centre de la paroi, en double tronc de cône; mais les poteries qui ont subi ce genre de perforation peuvent très bien ne pas être pour cette raison les plus anciens spécimens de la céramique des fonds de cabane, puisque je les ai rencontrés à tous les niveaux, aussi bien dans les foyers robenhausiens que dans ceux plus rapprochés de la surface où se trouvaient des objets en bronze.

Un vase à anse de 0m06 de hauteur et de 0m10 d'ouverture (pl. XI *A*, n° 8) offre une particularité bizarre qui laisse quelque peu perplexe sur son emploi. A mi-hauteur exactement, ce vase déjà muni d'une anse très grande a été perforé d'un côté par l'extérieur et l'intérieur, avec un perçoir en silex, dans toute son épaisseur, et, dans la paroi opposée, un trou a été commencé à l'intérieur. Est-ce une simple expérience de perforation ou l'œuvre de quelque néolithique facétieux ?...

Parfois aussi la perforation a été obtenue par l'emploi de deux bâtonnets introduits dans la pâte du vase, mais on ne la trouve ordinairement que sur des vases à pâte assez fine et lustrée et de moyenne dimension (pl. XI *B*, n° 3).

Pour rendre plus facile la préhension des vases, on en étendit un peu la pâte pour former une oreillette sur le rebord (pl. XI *A*, n° 9); ou bien, on plaça un peu au-dessous sur la panse un appendice en forme de mamelon ou de bouton (pl. XI *B*, nos 4, 5). Les poteries de grande dimension portent un bourrelet circulaire très saillant qui, ajouté après coup, se décollait souvent, comme on le remarque sur de nombreux spécimens (pl. XIII *B*, n° 4).

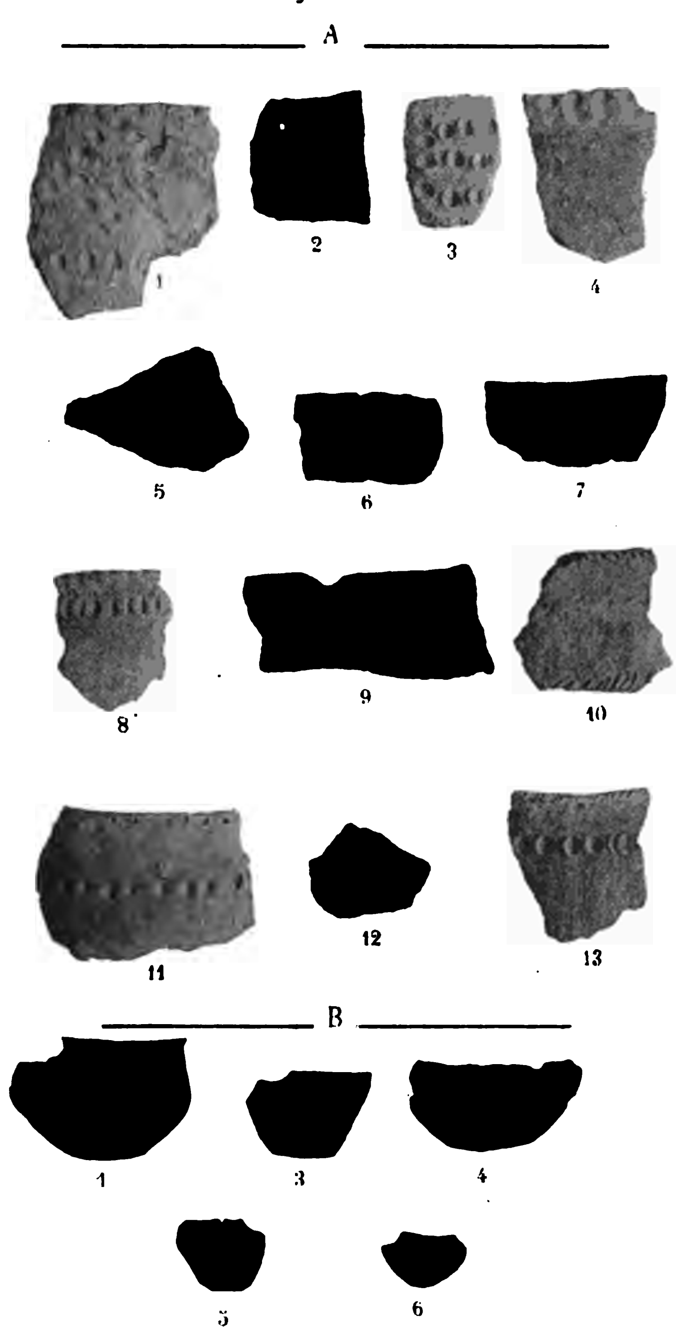
Les oreillettes et les mamelons étaient parfois ornementés de pression de doigts (pl. XI *B*, n° 7) et d'empreintes d'ongles, et percés verticalement de deux trous (pl. XI *B*, n° 8) et horizontalement d'un seul trou (pl. XI *B*, n° 9). En augmentant un peu les dimensions du trou percé dans le mamelon, nos potiers primitifs en arrivèrent bientôt à trouver l'anse. Ce ne fut d'abord qu'une ouverture pratiquée dans l'épaisseur de l'appendice ajouté au flanc du vase, suffisante pour y passer le lien qui servait à le suspendre, mais trop étroite encore pour y introduire les doigts (pl. XI *B*, n° 10). Mais quand on fut parvenu à assujettir d'une manière assez solide l'anse à la paroi du vase, on lui donna alors une plus grande dimension ; celle de l'anse des poteries d'Harrouard varie entre 0m04 et 0m06. Sur les petits vases l'anse part du rebord, et sur les plus grands on la trouve placée au milieu, de chaque côté, au-dessous du rebord (pl. XI *B*, nos 14, 15).

L'ornementation la plus commune sur les vases d'Harrouard et assurément la plus ancienne de la céramique néolithique est l'ornementation gravée en creux par les pressions de doigts, par l'empreinte de l'ongle et ensuite par l'emploi de l'ébauchoir, de la pointe et du poinçon.

Les pressions de doigts ou les empreintes d'ongles se retrouvent employées séparément (pl. XII *A*, nos 2, 6), ou simultanément (pl. XII *A*, n° 1). Tantôt un vase est orné de séries de pressions de doigts formant des ondulations continues sur le rebord, comme dans le n° 4 (pl. XII *A*) ; tantôt ce sont deux cordons en relief avec pressions de doigts assez régulièrement espacées (pl. XII *A*, n° 6), ou encore les pressions de doigts forment sur tout le pourtour du vase des dessins géométriques en creux comme dans le n° 1, pl. XII *A*. Ce décor, comme le suivant, n'existe que sur les vases de grande dimension.

L'ébauchoir en bois ou en os est venu en aide à la main pour tracer à l'extérieur de certains vases une ornementation formée de lignes en creux (pl. XIII *A*, nos 17, 18) alternant avec des pressions de doigts ou des empreintes d'ongles. On le retrouve également employé seul pour former des séries de hachures ressemblant à des empreintes d'ongles sur le bord de quelques vases de grande dimension. Le n° 9, pl. XII *A*, en donne un curieux exemple. Les coups sont, d'abord, très régulièrement espacés, puis, comme si la main de l'artisan s'était fatiguée, ils deviennent peu à peu

ABBÉ J. PHILIPPE.



IMP. LECERF, ROUEN

FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Poteries ornementées

fonds de
également
mais en no
uniquemen
Le grat
près identi
curseur, ju
très répand
Fort-Harr
et épais,
grossi et n
le concho



invariable
retouches
agricoles
Les dessin
spécimens
toute la
nos 26 et
amincir l
talon rev
nodule
quelque
l'objet re
faites sur
est une

gaux et irréguliers, pour cesser tout à fait, sans avoir fait le ir complet du vase.

Plusieurs fragments assez importants de vases à base étroite tent comme décor une série de sillons obliques très peu pro-ıds, formant ruban sur la panse, et quelques gorges également ı profondes sur le rebord. Cette ornementation très délicate et s habile n'a pu être obtenue qu'à l'aide d'un ébauchoir (pl. XII *B*, 7).

Les carrés, les triangles et les cercles en creux, employés seuls ou nbinés les uns avec les autres, (pl. XIII *A*, n° 5, 9, 12, 13, 14) rencontrent fréquemment sur les poteries à pâte fine et lustrée.

Avec l'extrémité d'un poinçon on formait des dessins en intillé combinés parfois d'une manière très complexe.

Un rebord de vase est orné, sur le dessus, de deux rangées de nts très régulièrement disposés, et, dans le même fond de ane, j'ai recueilli un second exemplaire de décor au poinçon. bord du vase est d'abord orné de pressions de doigt, puis une gée de dents de loup, au-dessous quelques pressions de doigt, enfin un enchevêtrement de lignes en pointillé semblant former dessin figuratif (pl. XIII *B*, n° 6). Malheureusement les 11 frag-nts du vase qui porte cette curieuse ornementation ne se cordent pas; mais il me paraît possible de le rapprocher des es à dessins figuratifs provenant des sources de la Volkoff et rits par M. Pérédolsky dans la *Revue de l'Ecole d'anthropologie*, i 1906.

J'ai reproduit (pl. XII *B*, n° 1, 3, 4 et 5) quelques spécimens vases les plus complets d'Harrouard, auxquels il ne manque une faible partie du rebord.

Mais, quel que soit l'instrument employé pour la décoration poteries, l'ébauchoir ou le poinçon, il est à remarquer que tes les combinaisons de dessins se ramènent à la dent de loup à la ligne brisée (pl. XIII *A*, n° 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 21, et pl. XIII *B*, n° 4). Un seul fragment (pl XIII *A*, n° 12) orné de cercles concentriques.

A l'aide de la pointe on traçait des dessins qui révèlent une grande sûreté de main. Un rebord de vase est orné de lignes ulaires très fines (pl. XIII *A*, n° 18). L'ornementation la plus e est celle d'un vase portant comme décor une bande de angles, alternant avec des dents de loup très finement gravés . XIII *A*, n° 5).

Huit fragments avec dessins en creux offrent une décoration semblable à celle des vases du dolmen de Kériaval, à Carnac. Le creux des losanges, des dents de loup et des lignes est rempli d'une matière calcaire blanche (pl. XIII *B*, nos 2, 3, 4, 5) ressortant d'une manière très visible encore sur le fond brun, rougeâtre, gris et noir de ces poteries (pl. XIII *A*, nos 2, 3, 16).

Je signalerai enfin un dernier procédé employé pour l'ornementation de deux vases et consistant à mélanger avec leur pâte des paillettes de mica qui en rendaient la surface très brillante.

Ossements et graines provenant des fonds de cabane

Les foyers préhistoriques du Fort-Harrouard ont donné quelques ossements humains, deux fragments de maxillaire et six fragments de crânes; mais les débris de cuisine amoncelés autour des foyers contenaient un très grand nombre d'ossements d'animaux; 565 seulement ont été examinés jusque-là par notre très sympathique président de la Société normande d'Etudes préhistoriques, M. R. Fortin. Malheureusement, ces ossements, recueillis aux niveaux supérieurs, ne peuvent en conséquence donner une idée exacte de la faune préhistorique contemporaine des fonds de cabane les plus anciens. Ils comprennent : des fragments de crâne et de mâchoires, des dents isolées, des vertèbres, des côtes, des axes osseux de cornes, des omoplates, humérus, radius, cubitus, métacarpiens, phalanges, fragments du bassin, fémurs, tibias, astragales, calcaneum, métatarsiens.

Ils se répartissent ainsi :

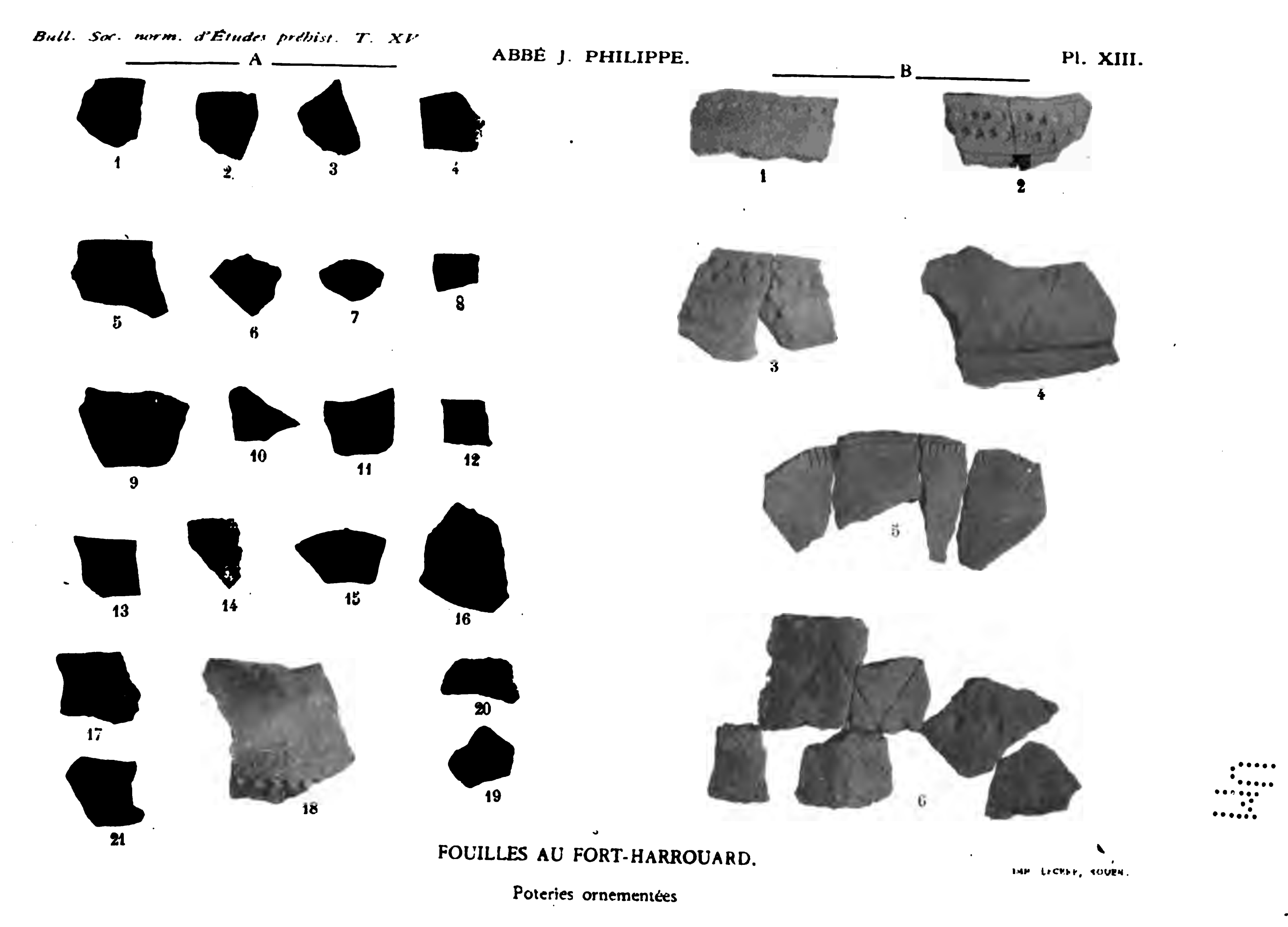
Canis familiaris, une moitié de mandibule inférieure. . .				1
Equus caballus, un seul astragale				1
Bos taurus	grande	moyenne	petite taille	322
Proportion	4	13	16	
Cervus elaphus				3
Sus scrofa.				130
Capra ou *ovis* (de petite taille).				108
				565

J'ajouterai à cette liste un crâne complet de *canis familiaris* trouvé dans un fond de cabane uniquement robenhausien, un maxillaire inférieur de gros poisson et deux vertèbres de poisson, trouvés dans des fonds de cabane différents.

En plus des ossements, un fond de cabane a fourni une

ABBÉ J. PHILIPPE.

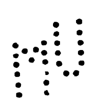
Pl. XIII.



FOUILLES AU FORT-HARROUARD.

Poteries ornementées

IMP. LECERF, ROUEN.



véritable réserve de blé calciné et d'une petite graine ressemblant à du mil, également calcinée. Cette réserve était placée dans une fosse creusée à $0^{m}22$ de profondeur, sur $0^{m}70$ de largeur et 1 mètre environ de longueur, au-dessous de l'aire de la cabane qui descendait elle-même à $1^{m}30$ du niveau du sol. Les deux graines n'étaient point mélangées; le blé s'était aggloméré, mais il n'avait subi aucune trituration avant d'être calciné, tandis que les autres graines agglomérées, d'une manière très compacte, pourraient avoir été écrasées. Le vase complet (pl. XII *B*, n° 1) a, été trouvé au milieu du blé; quelques objets en bronze ont été recueillis tout autour.

Sur le même versant Sud-Est de l'enceinte, je recueillais un peu plus loin, dans le fond de cabane le plus sûrement robenhausien du Fort-Harrouard, une pomme calcinée qu'un heureux hasard a brisée et dont les pépins bien conservés permirent de reconnaître immédiatement le fruit. Les noisettes, les prunelles, les fraises, les poires, les châtaignes d'eau, les faînes, le raisin entraient dans l'alimentation des tribus néolithiques. On a retrouvé des pépins de raisin à Wangen et à Haltnau. Le gland servait de nourriture aux animaux domestiques, et de nombreuses découvertes de grains et d'épis ont prouvé que la culture du blé remontait en Europe aux temps néolithiques.

Tels sont, brièvement relatés, les résultats de mes premières recherches au Fort-Harrouard, bien peu importantes en comparaison de celles qui restent à effectuer et qui peuvent rendre ce gisement comparable aux plus connus et aux plus riches.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. H. Barbier, mon collègue et ami de la Société normande d'Etudes préhistoriques, auteur des planches photographiques qui illustrent ce travail, et au propriétaire du Fort-Harrouard, M. C. Coffin, de Sorel, qui a autorisé mes recherches avec la plus grande bienveillance. Je lui suis redevable de ces jours incomparables de fouilles archéologiques qui nous révèlent la haute antiquité de nos ancêtres, le secret de leur vie, et nous les montrent, doués d'intelligence et de volonté dès leur origine, marchant, évoluant si l'on veut, vers un état toujours plus élevé de civilisation.

Breuilpont, avril 1908.

NOTES DESCRIPTIVES

POUR L'ÉTABLISSEMENT ET LA TENUE A JOUR DES CARTES PALETHNOLOGIQUES

Par P. J. CHÉDEVILLE

NOTA. — Les localités qui vont suivre se trouvant toutes sur la carte au 50/000e quart Evreux S. O., les titres de cette carte ne seront pas répétés (1).

LE VIEIL-EVREUX : *C.* Evreux-Sud.

Epoques gauloise et gallo-romaine : Le village du Vieil-Evreux a été reconstruit sur les ruines de l'ancien chef-lieu ou localité principale des *Gaulois Aulerci-Eburovices,* un des vingt-quatre peuples de la *Celtique*, désigné sous le nom de *Mediolanum* (2). Je partage l'avis des anciens auteurs à ce sujet. Les objets trouvés à Evreux dans les fouilles de ces temps derniers ne paraissent pas indiquer que le centre gaulois et même gallo-romain des Aulerci-Eburovices se trouvait à l'emplacement de cette ville ; c'était plutôt une résidence subalterne et peut-être un centre guerrier dépendant du Vieil-Evreux, qui devint, sous la Gaule-Franque, *Ebroïcas* (Evreux), chef-lieu du pagus. La localité principale des Aulerci-Eburovices avait une grande étendue, si l'on en juge par les restes de substructions que l'on voit un peu partout aux alentours du village et sur les terrains limitrophes des communes voisines.

On peut, pour s'en donner une idée, en circonscrire l'étendue, sur la carte, au moyen d'un trait rouge. Il suffit de mesurer à l'échelle sur celle-ci, en prenant comme centre la croix-chemin près de la vieille église, vers Saint-Aubin, au N. : 0m02, au S. : 0m01, à l'O. : 0m02 et à l'E. : 0m022.

Les objets trouvés sont pour la majeure partie au musée d'Evreux. Les plus importants sont un beau *Jupiter Stator*, un

---

(1) Voir P. Chédeville : *Note explicative sur la préparation et la tenue à jour des cartes palethnologiques*, Bull. Soc. norm. d'Etudes préhist., t. XIV, 1906, p. 61.

(2) Le nom *Mediolanum* a été souvent utilisé. (Voir les auteurs qui parlent de la vieille Gaule, notamment Hugues Longnon).

Hermaphrodite, un *Amour ailé*, un *Bacchus*, un *Sylvain*, des *Vierges anadyomènes*, des *Latones* et bien d'autres statuettes en bronze et en terre cuite, des monnaies gauloises et romaines, des fibules, des poteries, etc.

Mais ce sont surtout les constructions qui avaient leur importance pour l'époque. Les bains, dont on voit encore les restes, se trouvaient à l'Ouest. Tout à côté de ceux-ci, à gauche du chemin, on voit un champ rempli d'os et surtout de dents de cheval, appelé le *Champ-des-Os*. Le théâtre se trouvait à l'Est, à la sortie du village, à gauche du chemin, en allant du Haut-Cierrey, à 150 mètres de l'entrée de celui-ci. Le *Champ-des-Dés*, appelé ainsi à cause de la grande quantité de petits cubes en schiste noir ou en calcaire blanc, que l'on ramasse à la surface du sol après les labours et qui proviennent des bâtiments pavés en mozaïque, se trouve à 100 mètres au delà du théâtre, vers le Nord. Des voies ou chemins pavés allant dans plusieurs directions se rencontrent sous le soc de la charrue, ainsi qu'un aqueduc qui prenait l'eau de l'Iton vers Damville. Pour plus de détails il y a lieu de consulter les intéressants mémoires et dessins de *Rever* et *Bonnin* relatant les fouilles qui ont été faites et les objets qui ont été trouvés.

Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il reste encore des fouilles importantes à faire. Si les habitants du pays se sont montrés récalcitrants aux recherches pendant un moment, à la suite des belles trouvailles qui ont été faites dans leurs terres du Vieil-Evreux et en particulier de celle du Jupiter Stator, ils semblent être revenus depuis à d'autres sentiments.

Ils comprennent maintenant que les trouvailles sont bien aléatoires et que les dépenses qu'elles occasionnent sont de beaucoup supérieures à la valeur des objets trouvés ; car on ne trouve pas tous les jours un Jupiter Stator.

Plusieurs personnes m'ont dit qu'elles ne verraient pas d'inconvénient à ce que l'on fouillât leur terrain lorsqu'il est dépourvu de récoltes, pourvu que les fouilles fussent faites avec soin ; c'est-à-dire que la terre végétale fut bien remise à la surface. Je citerai notamment mon cousin, Albert Chédeville, de Cierrey, qui autoriserait un *chercheur scientifique* à fouiller sur ses terres. Il m'a même montré l'endroit où, en plantant des pommiers, il a trouvé trois vases entiers en terre grise de l'époque gallo-romaine, paraissant indiquer qu'il pourrait y avoir en cet endroit un cimetière gallo-romain.

EVREUX : Chef-lieu du département de l'Eure.

Coordonnées { $a = 20' - 29$
{ $o = 40' + 99,5$

Epoque gallo-romaine : Les vestiges les plus importants que l'on a découvert à Evreux sont : un cimetière gallo-romain qui se trouve dans la côte de Paris aux environs du pont sous le chemin de fer, un trésor romain découvert en faisant les fouilles pour édifier la Mairie actuelle et des restes de substructions que l'on attribue à un théâtre. Il a été aussi trouvé par-ci par-là, sans tenue d'ensemble, des monnaies, des tessons de poteries, des morceaux de tuiles, etc. Ce ne sont pas là des indications suffisantes pour classer comme emplacement de la capitale *(Civitas)* des Aulerci-Eburovices l'endroit où est édifiée une partie de la ville d'Evreux actuelle.

On est loin des belles choses que l'on a recueillies au Vieil-Evreux. Il suffit de parcourir le musée d'Evreux pour s'en convaincre, c'est-à-dire de comparer les objets trouvés au Vieil-Evreux avec ceux découverts à Evreux. Cette résidence devait plutôt être un centre romain que gaulois ou bien une localité subalterne, comme il en existait sur plusieurs points de la Gaule romaine, contigüe à un établissement romain important et où les Romains ont pu établir un centre guerrier.

ARNIÈRES : *C*. Evreux-Sud.

Coordonnées { $a = 40' + 47,5$
{ $o = 40' + 85,5$

Epoque gallo-romaine : D'après plusieurs auteurs, à l'emplacement indiqué s'élevait un *théâtre romain rustique dont on retrouve des débris dans la vallée voisine.*

Ce théâtre se trouvait à l'entrée du village, à l'Est, vers Evreux, à gauche du chemin de fer (voir Bonnin).

LES BAUX-SAINTE-CROIX : *T*. District des Ventes, *p*. 544, *C*. Evreux-Sud.

Coordonnées { $a = 40' + 30,5$
{ $o = 40' + 8,$

Epoque gallo-romaine : Des restes de substructions d'une villa gallo-romaine existent au bord de la forêt d'Evreux, non loin de la friche des Baux-Sainte-Croix, à 500 mètres de l'église, au Sud et à 50 mètres environ d'une mare appelée l'*Argilière*. On peut y accéder par un chemin tortueux qui part de la friche des Baux-

Sainte-Croix et qui est désigné sur le plan cadastral sous le nom de *Chemin du Clotel des terres des Ventes à la friche des Baux*.

Les pieds de murs maçonnés au mortier de ciment sont bien conservés. Ils ont été relevés par les géomètres qui ont fait le cadastre et par conséquent figurent sur celui-ci, sous le nom de « fouilles d'antiquités romaines. »

Gadebled et autres auteurs disent ceci :

« *Passage de l'ancienne voie romaine d'Evreux à Condé : on a* « *découvert en 1825 au fond d'une mare nommée l'Argilière,* un « grand nombre de figurines, Vénus anadyomènes, femmes allai- « tant un ou deux enfants, femmes à cheval, provenant proba- « blement d'un atelier de potier et destinées à être placées « comme idoles dans des Laraires antiques; on en voit plusieurs « au musée d'Evreux. »

Les figurines entières que l'on voit au musée d'Evreux proviennent probablement du temple ou Laraire qui existait dans la villa située près de la mare. Elles avaient dû être jetées dans celle-ci par les envahisseurs et dévastateurs de l'époque franque, pour les soustraire aux croyants Gallo-Romains. L'argile à silex rouge ou bigarée, dont est composé le fond de la mare et les terrains environnants, n'est pas de nature, une fois cuite, à donner la belle couleur blanche des Vénus anadyomènes. D'ailleurs on pense que les figurines que l'on trouve dans nos contrées proviennent presque toutes de l'Allier, où l'on a reconnu des ateliers dans plusieurs endroits.

LES VENTES : *H.* La Trigalle, *T.* de l'Hôtel-Dieu, *C.* Evreux-Sud.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 40' - 15, \\ o = 40' + 7{,}5 \end{cases}$$

Epoque des dolmens : Dolmen de la Trigalle. Sur la route d'Evreux aux Ventes, peu loin de l'entrée de la forêt, en arrivant au hameau de la Trigalle, on voit dans les champs, à 300 mètres à droite, un amas de grosses pierres siliceuses, désignées en géologie sous le nom de *poudingues*. Ce sont les restes d'un dolmen et probablement d'une allée-couverte détruite à une époque indéterminée. Ces poudingues diffèrent suivant la nature des terrains qui les ont formés. Dans la contrée d'Evreux et du pays d'Ouche, ils sont composés de rognons de silex et d'un ciment siliceux. On en voit aux angles et le long des murs de toutes les

fermes et de tous les villages disposés comme « heurts » ; aux Ventes surtout, ils abondent.

Nos ancêtres n'ont donc pas été embarrassés pour trouver les matériaux nécessaires à l'établissement de leurs monuments ; si les dolmens sont restés ou à peu près, les menhirs qui en étaient les témoins ont disparu, transformés probablement en « heurts ».

Le dolmen de la Trigalle paraît avoir été passé sous silence par les auteurs qui ont décrit ces monuments et par les amateurs qui ont compulsé ceux-ci ; car on ne voit nulle part de description de ce dolmen. Cette lacune est comblée maintenant par la publication faite dans le Bulletin de cette année par notre collègue, M. G. Poulain.

Il existe sur la commune des Ventes un autre dolmen appelé la *Pierre Courcoulée*. Il est probable que les deux ont été souvent confondus ; ce qui peut expliquer l'oubli de celui de la Trigalle. Je parlerai de la *Pierre Courcoulée*, lorsque je ferai la carte au 50/000e Evreux 47 N. O., où elle a été indiquée par le service de l'Etat-Major.

SAINT-GERMAIN-DE-FRESNAY : Briqueterie, *C*. Saint-André-de-l'Eure, *T*. des Carrières.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 20' + 65,5 \\ o = 40' + 10,5 \end{cases}$$

Epoque acheuléo-moustérienne : Limon des plateaux, épaisseur moyenne : 3 mètres. J'ai recueilli un coup de poing acheuléen et des éclats moustériens dans la briqueterie de Saint-Germain-de-Fresnay et j'ai su, par des ouvriers briquetiers, que d'autres coups de poing et éclats avaient été trouvés et donnés à des amateurs, dont ils n'ont pas conservé les noms. La présence de ces outils dénote à cet endroit une station paléolithique.

NOTA. — Les 12 notes qui vont suivre se trouvant toutes sur la commune de Caillouet-Orgeville, canton de Pacy-sur-Eure, nous ne répéterons plus ces désignations, mais seulement le nom du village, le triage et le ou les numéros de parcelles.

ORGEVILLE : *T*. des Bourgognes, *p*. 5 et 6 auprès de la fosse du Gros-Bouleau, *C*. Pacy-sur-Eure.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' - 25,5 \\ o = 40' + 90, \end{cases}$$

Epoque gallo-romaine : L'abbé Philippe, qui a commencé à

fouiller à cet endroit, sur les indications de M. Vallée qui avait remarqué de la terre noire en cultivant son champ, a trouvé des poteries en assez grande quantité et une pièce romaine bien conservée. J'ai continué les fouilles et elles m'ont permis de recueillir, au milieu des cendres et des charbons, des tessons de poteries gauloises et romaines, un morceau de verre irisé où l'anse est encore visible, des scories de fer et même de verre brûlé. Le sol, dans lequel la fouille a été faite, est composé de calcaires roulés. J'ai relevé cette fouille sur 20 mètres de longueur, 1^{m}20 de largeur moyenne et 0^{m}60 à 0^{m}80 de profondeur. De place en place se trouvaient de gros rognons de silex, de la craie et de gros blocs de calcaire de Brie. Sa forme allongée et peu large, l'absence de revêtements de cabane en argile et de tuiles à rebords porteraient à croire que l'on a affaire à un fond de cabane gauloise qui existait avant la conquête et qui a subsisté un peu après.

ORGEVILLE : *T.* La Gaude, *p.* 466, *C.* Pacy-sur-Eure.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' - 19, \\ o = 40' + 84, \end{cases}$$

Epoque gauloise ; fond de cabane : Il existe à cet endroit, dans un champ appartenant à mon cousin Louis Chédeville, un fond de cabane creusé de 2^{m}80 dans le calcaire roulé ou cron et qui, à première vue, paraît rectangulaire. L'abbé Philippe, qui en a fouillé une partie, sur les indications de mon cousin, a trouvé des morceaux de poteries grossières, des scories de fer, des os, du charbon, des silex taillés, des meulettes en grès pour écraser le grain, une fusaïole et une fibule en fer. La Société normande d'Etudes préhistoriques a visité ce fond de cabane lors d'une excursion à Orgeville, le 24 août 1904 (voir Bulletin de la Société, année 1904).

Des fouilles pourraient être continuées avec avantage ; elles permettraient de mieux juger la chose. Le propriétaire, très large d'idées, permettra au chercheur scientifique de fouiller son terrain, en dehors du temps des récoltes et sous réserve que la terre végétale sera bien remise en place.

ORGEVILLE : *T.* La Maison-Noury, *p.* 377, 378 et autres.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' - 25,5 \\ o = 40' + 80, \end{cases}$$

Epoque gallo-romaine : Des restes de substructions indiquent qu'il existait à cet endroit une Villa gallo-romaine. Les murs

maçonnés avec mortier de ciment sont encore visibles sur 0^m80 à 1 mètre de hauteur et 0^m75 à 1 mètre de largeur, au-dessous du sol. Comme partout des morceaux de tuiles à rebords *(Tegula)* et courbes *(Imbrex)* existent en grande quantité. Les tessons de poteries de toutes sortes, les morceaux d'enduits recouverts de peintures murales de toutes couleurs sont abondants.

Une fibule en bronze, une clé à quatre crans également en bronze, des Vénus anadyomènes et un morceau d'une Latone y ont été trouvés.

Ces substructions ont été découvertes par moi-même et fouillées sur l'instigation de Mme Chédeville qui en a fait une relation publiée dans le présent Bulletin.

N.-B. — M. de Vesly estime que la villa d'Orgeville est un *Fanum* comme il en a découvert aux environs de Rouen.

ORGEVILLE : *T.* Le Large, *p.* 110.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 51, \\ o = 40' + 82,5 \end{cases}$

Epoque gauloise; *Fonds de cabanes de forme circulaire*; Objets recueillis : Silex taillés et polis; nombreux éclats dont plusieurs, provenant du même morceau de silex carié, ont été trouvés dans un fond de cabane; meule ronde en calcaire *(lutétien supérieur)* dont l'utilisation, à cause de sa nature tendre, ne s'explique pas très bien; morceaux de poteries, de fibules en bronze; hache et couteau en fer; revêtements de cabanes, etc.

Ces fonds de cabane ont été découverts et fouillés par moi-même en 1896 et signalés à l'abbé Philippe qui en a continué les fouilles. Il restait encore plusieurs fonds de cabane à fouiller en 1906 (voir Bull. Soc. norm. d'Etud. préhist., 1902, 1904, 1905 p. 46).

ORGEVILLE : *T.* Orgeville, *p.* 372.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 48,5 \\ o = 40' + 79,5 \end{cases}$

Epoque franque : Des squelettes humains ont été trouvés en terre à 0^m50 de profondeur; quelques-uns dans de grosses pierres naturelles, c'est-à-dire étant à leur niveau géologique *(lutetien supérieur)* entaillées en forme de cercueils. Nous avons vu une forte mâchoire inférieure qui avait encore toutes ses dents, elle était suspendue au pied du lit d'un des ouvriers terrassiers qui

avait trouvé les squelettes et elle lui servait, disait-il, de miroir. Les ossements ont été portés au cimetière qui est à côté. Il n'a rien été remarqué par les ouvriers dans ces tombes ; du reste ils n'y ont pas fait attention. L'un d'eux cependant m'a dit récemment qu'il se rappelait avoir trouvé — il ne sait si c'est dans un tombeau — une cuiller et une fourchette d'une forme spéciale qu'il a données au propriétaire d'alors, M. le comte d'Ons-en-Bray, qui habitait au Buisson-de-Mai, commune de Saint-Aquilin-de-Pacy. Je ne serais pas surpris que le cimetière se continuât dans le coteau, au-dessous et même sur le plateau, le long du *chemin d'Orgeville à Evreux*, ainsi dénommé sur le plan terrier du XVI[e] siècle que je possède. Je considère ce chemin comme une voie gauloise qui passait par la Brosse, Cierrey et aboutissait au Vieil-Evreux (Voir pl. I qui en est un résumé).

ORGEVILLE : *T.* des Petites-Bornes, *p.* 487 et 488.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 18, \\ o = 40' + 88, \end{cases}$

Epoque incertaine : Mardelle (?)

Il existe, le long de la voie romaine au lieu dit les Petites-Bornes, un creux en forme de mardelle ayant 1 mètre de profondeur et 50 mètres de diamètre.

L'examen géologique du terrain ne m'a pas permis de penser que cette dépression était naturelle ; j'ai donc cru devoir y faire pratiquer une fouille et j'ai constaté qu'une excavation avait été pratiquée dans le calcaire grossier *(lutétien moyen)* composé, à la surface, de sable calcaire et, au-dessous, de calcaire roulé ou cron superposé à un banc de calcaire tabulaire.

Plusieurs fouilles, dont une au milieu, ont été faites sur ce banc jusqu'à $2^{m}60$ de profondeur ; l'excavation, avant qu'elle ne fut remblayée, avait donc, en y comprenant la dépression superficielle de 1 mètre, une profondeur totale de $3^{m}60$.

Sur le banc, on trouve une épaisseur de $0^{m}60$ de cailloux roulés calcaires, dont quelques-uns sont rougis et noircis par le feu ; au-dessus le reste du remplissage est en terre végétale, dans laquelle j'ai trouvé, épars dans la masse, des morceaux de terre cuite. Mon père a trouvé, en 1846, en cultivant la parcelle qui lui appartenait, une monnaie romaine en or.

Des trous ronds semblables et à peu près de même dimension existent :

1° Au lieu dit *Les Longs-Champs-de-la-Gaude.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 23{,}5 \\ o = 40' + 88, \end{cases}$

2° Au lieu dit *La Fosse-Richard.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 11, \\ o = 40' + 81{,}5 \end{cases}$

3° Sur la commune de Saint-Aquilin-de-Pacy, tout à côté de celui des Petites-Bornes, au-delà de la voie romaine.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 18{,}5 \\ o = 40' + 89{,}5 \end{cases}$

4° Sur la même commune au delà de la voie romaine, en face du trou de la Fosse-Richard.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 8, \\ o = 40' + 85, \end{cases}$

Ces trous, comme celui que nous avons décrit, ne paraissent pas être d'anciennes carrières. Du reste, ils ont été faits dans le calcaire roulé ou cron et non dans le calcaire en plaquettes. Tout au plus a-t-on pu extraire du cron pour faire la chaussée romaine; mais on est surpris de voir que, justement au fond, on a laissé un pavage de gros rognons calcaires qui auraient fait un excellent remblai. Je tâcherai de faire de nouvelles fouilles pour être mieux documenté.

ORGEVILLE : *T.* Les Thaurines, *p.* 258.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 39, \\ o = 40' + 64{,}5 \end{cases}$

Epoque gauloise : Hallstattien.

En enlevant de gros cailloux pour améliorer son champ, M. Ledoux a trouvé des morceaux de scories de fer deux fois gros comme la tête, dans lesquels on voit encore des morceaux de charbon de bois de la grosseur du doigt. Je les ai montrés à Munier-Chalmas, professeur de géologie à la Faculté des sciences, qui a été d'avis, comme moi, que ces scories devaient appartenir à l'époque Hallstattienne.

ORGEVILLE : *T.* La Côte-de-la-Roche, *p.* 314.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 36{,}8 \\ o = 40' + 63{,}5 \end{cases}$

Epoque actuelle : Il existe dans le deuxième versant de la côte

de la Roche, en partant de la station de Boisset (Eure), une grotte construite par moi, il y a 30 ans, comme rendez-vous de chasse. Des nomades y sont venus pendant un certain temps ; les murs sont noircis par la fumée et le sol est rempli de débris de toutes sortes. Dans un temps plus ou moins long, cette grotte pourra se trouver rebouchée ; la forme et la nature du terrain pourront faire croire à première vue à l'existence d'un abri-sous-roche.

ORGEVILLE : *T.* La Côte-de-la-Roche.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 10' - 32{,}8 \\ o = 40' + 55{,}5 \end{array} \right.$

Epoque des dolmens : Menhir.

Sur le flanc du coteau en friche rempli de génévriers, qui se trouve en sortant d'une tranchée à 500 mètres de la gare de Boisset (Eure), ligne de Paris à Cherbourg, on voit une pierre debout, posée suivant son lit de formation.

Je l'ai remarquée lorsque j'ai étudié la géologie des environs de Pacy-sur-Eure [1].

Cette pierre, que j'ai classée comme menhir, a $3^{m}50$ de hauteur, autant de largeur et 2 mètres d'épaisseur. Elle est en calcaire roulé du Lutétien supérieur, aggloméré.

Les fouilles que j'ai fait faire m'ont permis de voir qu'elle était calée par trois pierres plates d'environ $0^{m}50$ carré, irrégulières de forme. J'ai enlevé une des cales sans pour cela gêner l'équilibre de la pierre dressée ; les deux autres cales sont restées en place. J'en ai conclu que c'était un menhir et je l'ai indiqué comme tel sur ma carte palethnologique.

ORGEVILLE : *T.* Les Côtes-de-la-Roche.

Coordonnées $\left\{ \begin{array}{l} a = 10' - 32{,}5 \\ o = 40' + 55{,}8 \end{array} \right.$

Pierre légendaire : Grouet de Garguantua.

Au sommet du coteau, où se trouve le menhir dont il est question ci-dessus, on voit une grosse pierre qui est en calcaire roulé comme le menhir, mais qui est restée dans son lit de formation *(lutétien moyen)*. On désigne cette pierre légendaire sous le nom de *Grouet de Garguantua*. Je me rappelle avoir entendu mon père dire, relativement à l'origine de cette pierre, que Gar-

(1) Voir P. Chédeville : *Géologie et paléontologie de Pacy-sur-Eure,* Elbeuf, 1897.

guantua, lors d'une visite de ses terres, avait un pied sur le clocher de Plessis-Hébert et l'autre sur celui du Cormier, lorsqu'il sentit dans son sabot quelquechose qui lui gênait le talon ; en secouant sa chaussure, il en fit tomber un gravier ou grouet qui est devenu la *pierre légendaire* que j'ai indiquée sur ma carte.

ORGEVILLE : *T.* des Rondeaux et du Chêne-Percé, *p.* 606 et 626.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 24{,}5 \\ o = 40' + 76, \end{cases}$

Epoque acheuléo-moustérienne : J'ai trouvé un coup-de-poing moustérien entier dans la parcelle 606 et une pointe de coup-de-poing dans la parcelle 626. J'ai trouvé également des pointes moustériennes dans ces trièges aux alentours de ces parcelles ; tous ces objets sont patinés en rouge, le sous-sol étant composé de sables granitiques fortement chargés d'oxyde de fer.

ORGEVILLE :

Epoque néolithique : Il existe sur l'étendue de la commune, un peu partout mais particulièrement sur les terrains composés de calcaire grossier *(lutétien supérieur et moyen)*, des silex taillés de l'époque néolithique, robenhausienne et autres, assez abondants par endroits. On trouve des instruments de toutes sortes : pioches, perçoirs, percuteurs, nucléus, grattoirs, ciseaux et burins en assez grande quantité. J'y ai trouvé une dizaine de haches plus ou moins polies, entières et beaucoup d'autres cassées, une douzaine de pointes de flèches à pédoncule patinées en blanc, et une autre patinée en rouge, sur les sables granitiques du triège des Rondeaux dont il est parlé ci-dessus. Sur le calcaire grossier, qui est la nature géologique dominante du terrain, les silex sont patinés en blanc ; sur les sables granitiques, qui ont rempli les poches du calcaire grossier, les silex sont patinés en rouge (voir note sur la patine des silex : Bulletin de la Société linnéenne de Normandie, 4e série, t. IX, année 1895, page 148, et Bulletin Soc. norman. d'Etudes préhist. de cette année, p. 76).

Les trièges où les silex taillés sont le plus abondants sont les suivants : La Gaude, les Bourgognes, le Champ-Higou, la Fosse-du-Bouleau-Henry, les Côtes-de-la-Roche, les Thaurines, le Poirier-Malgrain, le Large (voir pl. I).

Aux abords d'Orgeville, sur la commune du Plessis, jusque vers Saint-Aquilin-de-Pacy et le Bosc-Roger, on rencontre, à la surface des terrains, des silex de l'époque néolithique en assez

grande quantité. Du reste, un peu partout sur les hauts plateaux de la vallée d'Eure, les silex taillés sont assez abondants, particulièrement sur les territoires où existent des terrains composés de calcaire grossier.

LE CORMIER : *T.* Ferme de la Brosse, *C.* de Pacy-sur-Eure.

Coordonnées $\begin{cases} a = 20' + 52, \\ o = 40' + 83, \end{cases}$

Epoque gallo-romaine : Villa ou ferme.

On remarque à la surface du sol, à l'endroit indiqué, peu loin de la ferme actuelle de la Brosse, des morceaux de tuiles à rebords et de tuiles courbes. Le propriétaire, en arrachant une haie, a trouvé une meule gallo-romaine en poudingue. Cette villa ou ferme romaine se trouve sur le passage d'une vieille voie gauloise d'Orgeville au Vieil-Evreux.

Des fouilles mériteraient d'être entreprises à cet endroit.

SAINT-AQUILIN-DE-PACY : *C.* Pacy-sur-Eure, *T.* de la Plante.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 1, \\ o = 40' + 87,5 \end{cases}$

Epoque gauloise : Un fond de cabane a été fouillé par l'abbé Philippe. Des morceaux de poteries, des silex taillés, des revêtements de cabane ont été trouvés. Un compte rendu en a été fait dans le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, année 1904.

Il y a lieu de remarquer que la cabane était enfoncée de $1^{m}50$ dans le sol composé de calcaire roulé ou cron qui, par sa nature, se tient de lui-même ; les revêtements qui ont été trouvés devaient provenir de la partie supérieure. Des recherches faites aux mêmes endroits pourraient encore amener d'autres découvertes.

SAINT-AQUILIN-DE-PACY : Emplacement du cimetière actuel. *C.* de Pacy-sur-Eure, *Evreux 47 N. O.*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 14,5 \\ o = 50' - 78,5 \end{cases}$

Epoque franque : Cimetière pour inhumation.

A l'emplacement du cimetière actuel, un peu sur le versant gauche, vers le Nord, se trouvent les restes d'un cimetière franc. Les fossoyeurs ont trouvé à diverses reprises des sarcophages en

pierre et en plâtre, des armes et des poteries. Je possède deux vases bien typiques de l'époque, qui m'ont été donnés par un de ces fossoyeurs qui m'a dit avoir vu, en faisant des tombes, plusieurs objets en bronze et en fer plus ou moins bien conservés auxquels il n'a pas fait attention. Des fouilles faites méthodiquement dans le coteau Nord, en dehors du cimetière, amèneraient probablement des découvertes plus complètes.

SAINT-AQUILIN-DE-PACY : *T.* de la Butte-de-la-Matrouée, *C.* Pacy-sur-Eure, *50e 47 N. O.*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' + 13, \\ o = 50' - 78, \end{cases}$$

Epoque incertaine, probablement gauloise : Butte de la Matrouée ou Mare-Trouée. Il existe sur la pointe du coteau de Saint-Aquilin-de-Pacy, au-dessus du cimetière, une butte bien visible sur la route, entre Pacy et Saint-Aquilin.

En 1891 j'ai fait fouiller cette butte de fortes dimensions, espérant avoir affaire à un tumulus. Une tranché a été pratiquée, en allant de l'Est à l'Ouest jusqu'au milieu, sans résultat.

Après avoir pris l'avis de notre regretté collègue et ami, Isambard, j'ai abandonné mes recherches. Comme rien n'indiquait que c'était un tumulus, notre collègue en avait conclu que cela pouvait bien être un poste gaulois d'observation ; sorte de télégraphe à distance, où de grands feux étaient allumés pour annoncer les évènements importants de l'époque ; c'est ainsi, par exemple, qu'en quarante-huit heures, toute la Gaule avait été prévenue de la défaite de Vercingétorix à Alésia *(Commentaires de César)*.

Au sommet de cette butte, on voit des charbons, et la terre est brûlée sur $0^{m}30$ d'épaisseur, ce qui témoigne en faveur de l'avis d'Isambard. L'étude de la butte de la Matrouée m'a permis de constater qu'elle était faite en craie tendre *(sénonien supérieur)* extraite tout à côté et transportée au moyen de bannettes utilisées communément par les terrassiers gaulois ; la forme en entonnoir du remblai en est une indication précise. Il commençaient le remblaiement par sa plus grande circonférence et renversaient en montant les bannettes toujours à l'intérieur, de sorte que les remblais rayonnent en inclinaison vers le centre, en forme de trémie, au lieu d'être de niveau comme ceux faits depuis que la brouette a remplacé la bannette.

PACY-SUR-EURE : *T.* La Sablonnière.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 83, \\ o = 50' - 22{,}5 \end{cases}$

Epoque acheuléo-moustérienne : Dans une briqueterie, encore en exploitation il y a dix ans, située vers la fin de la forêt de Pacy, à gauche de la route, en allant vers Vernon, j'ai trouvé des coups-de-poing acheuléens et des éclats moustériens à patine blanche recouverts par une couche de 1^m50 à 1^m70 de limon calcarifère, ce qui paraît indiquer qu'une station paléolithique existait en cet endroit.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* Les Hautes-Berges, *C.* de Vernon.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 4, \\ o = 50' - 5{,}5 \end{cases}$

Sur la pointe du coteau de Ménilles vers Cocherel, au bas duquel coule la rivière d'Eure, vers la limite de ces deux communes, au Nord-Est de Cocherel, existaient, en 1685, deux pierres debout qui dépassaient de 0^m40 le niveau du sol.

Le seigneur de Cocherel, ayant besoin de moellons pour réparer la bajoierie de la porte à bateau près de ses moulins, fit extraire ces pierres que des vignerons lui avaient signalées. Ces deux pierres, une fois dégagées de la terre qui les recouvrait depuis qu'elles avaient été mises à cet endroit, avaient 2 mètres de hauteur, 1 mètre de largeur et 0^m50 d'épaisseur. Trois autres pierres, dont deux de mêmes dimensions où à peu près, et une plus petite, se trouvaient au bout, posées à plat. On releva parmi ces pierres 20 squelettes couchés en long, les bras le long du corps. Ils avaient sous la tête des haches polies soit en silex de la contrée, soit en serpentine. On trouva également des éclats de diverses formes, comme il en existe sur le plateau tout à côté, des poinçons en silex et en os et trois vases ornementés avec l'ongle, ainsi qu'un polissoir en grès de 0^m80 sur 0^m60, etc. (1)

En 1885, le 11 juillet, juste 200 ans après les premières fouilles,

---

(1) Voir pour plus de détails : Le Brasseur, *Histoire civile et ecclésiastique du comté d'Evreux*, Paris, 1722, et la reproduction anglaise dont parle Féray dans celle qu'il a faite lui-même de la relation de Le Brasseur. Voir aussi une reproduction faite par M. Coutil dans le Bulletin de la Société normande d'Etudes préhistoriques, t. IV, année 1896, p. 71.

je suis allé avec mon ami le docteur Isambard et Féray, d'Evreux, reconnaître le *Tombeau de Cocherel* comme le désignait Le Brasseur. Les fouilles que nous avons pratiquées nous ont confirmé les dires de ce savant. Nous y avons trouvé des restes de squelettes, des morceaux de crânes épais et des dents peu usées. Nous avons recueilli également des morceaux de poteries en terre mal cuite, noircie à l'intérieur et rougeâtre à l'extérieur, ornementée au doigt, absolument semblable, comme ornementation, à celles que nous avons trouvées au camp d'Harrouard près de la forêt de Dreux. Je possède plusieurs morceaux de ces poteries. J'ai remis le fond d'un vase et des morceaux à Féray, qui les a reproduits dans son travail sur le tombeau de Cocherel.

Nous avons remarqué à la surface du sol un tas d'éclats de grès provenant du polissoir brisé il y avait 40 ans, en 1845, pour en faire des moellons à bâtir. (Renseignements fournis par un habitant de La Cailleterie, près Cocherel).

Observation. — D'après la description faite par Le Brasseur, que j'ai sommairement reproduite, tout paraît indiquer que le *Tombeau de Cocherel* était tout simplement une allée couverte ou dolmen ; que les pierres qui le composaient avaient été renversées au commencement de l'ère chrétienne, en exécution des arrêts des évêques ; qu'une partie de ces pierres avait été enlevée depuis pour bâtir, comme l'a fait le seigneur de Cocherel pour ce qu'il en restait. Ce dolmen, creusé dans la craie *(Sénonien supérieur)* dont est composée la colline, a été recouvert avec de la terre végétale comme généralement le sont ces allées couvertes.

Nous l'indiquons sur notre carte palethnologique comme dolmen.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* des Hautes-Berges.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' + 5, \\ o = 50' - 6, \end{cases}$

Epoque incertaine : Un peu au-delà du tombeau de Cocherel (dolmen), dont il a été parlé ci-dessus, en crête du versant entièrement planté de vignes au siècle dernier, on voit une dépression de terrain que les anciens vignerons de Ménilles appelaient *La Cave aux Anglais.*

Nous avons visité, en 1891, l'emplacement de cette cave avec MM. Misérey, entrepreneur de maçonnerie, et Pellaton, un de nos dévoués collaborateurs.

D'après cet entrepreneur, en 1888, avant l'effondrement de la cave, un de ses ouvriers, le nommé Quervel, de Ménilles, enfonça à l'endroit où se trouvait le souterrain, et sans rencontrer de résistance, une perche de 3 mètres de longueur.

M. Misérey profita de cette visite pour nous montrer, dans le coteau, un endroit tout près de la cave où, vers 1825, il a vu faire des fouilles par des personnes qui étaient vêtues de grandes blouses blanches et portaient des documents sur parchemins et qu'il a supposé être de nationalité anglaise. Au bout de quelques jours de recherches infructueuses, les fouilles furent abandonnées, ainsi que l'on peut s'en rendre compte par les déblais encore visibles en passant sur la route de Ménilles à Cocherel, vers la borne kil. 25 + 210. Ces travaux avaient été commencés trop bas, mais la direction était bonne, puisque le souterrain dénommé *Cave aux Anglais,* se trouve à environ 80 mètres plus haut.

J'ai cru devoir faire part de cette remarque en raison de sa relation avec la reproduction anglaise du tombeau de Cocherel, rappelée par Féret. Il a pu y avoir confusion entre cette reproduction et des documents concernant la bataille de Cocherel, où le Captal de Buc a été vaincu par Duguesclin ; document probablement amplifié, comme d'usage, et laissant supposer un trésor. Du reste, les habitants des pays voisins ont toujours eu l'idée d'un trésor sur le triège des Hautes-Berges, et, à plusieurs reprises, des recherches ont été faites, avec cette idée, à l'emplacement du dolmen.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* de la Côte-à-Brebis, *C.* Pacy-sur-Eure.

$$\text{Coordonnées} \left\{ \begin{array}{l} a = 10' + 3,5 \\ o = 50' - 10, \end{array} \right.$$

Epoque franque : En faisant la route de Louviers à Pacy, on a découvert des sépultures à 0m50 de profondeur, et dans l'une d'elles on a trouvé une épée. Ces renseignements m'ont été donnés par le cantonnier qui entretenait la route en 1880 ; il les tenait de son père.

J'ai vu dans une carrière, ouverte pour avoir de la craie, les tibias d'un squelette enterré à 0m50 de profondeur. Il doit y avoir d'autres sépultures aux abords. Il ne faut cependant pas prendre pour des sépultures les trous où l'on voit de l'argile parmi la craie, à 0m50 ou 0m60 de profondeur, ce qui les fait ressembler à des

tombes franques ; ce sont des emplacements de « pourvins » destinés à renouveler les ceps de vigne.

HOULBEC-COCHEREL : *H.* Cocherel, *T.* près du château vers Louviers, *C.* Vernon *(Eure).*

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 37, \\ o = 50' + 30, \end{cases}$

Epoque gallo-romaine : Villa.

Au-delà du château de Cocherel, le long de la rivière d'Eure, à 500 mètres environ vers Louviers, entre celle-là et la route, on voit, dans la colline et près de la rivière, des restes de murs maçonnés au mortier de ciment. Dans la colline en friche, les murs sont bien apparents ; au bas, dans le terrain qui se trouve presque de niveau avec la rivière, on voit les restes d'un hypocauste qui a déjà été fouillé à plusieurs reprises, notamment par M. l'abbé Brunet, curé d'Houlbec. On y a trouvé, comme partout, des tuiles à rebords et des tuiles courbes, des tuyaux de chaleur bien conservés, des tessons de poterie, etc. et surtout des huîtres en assez grande quantité. Cette villa accédait à la ville de Bar, dont il va être parlé, au moyen d'un pont sur la rivière.

Des fouilles méthodiques mériteraient d'être continuées; mais il paraît que le propriétaire se réserve exclusivement le droit de les faire...

JOUY-SUR-EURE : *T.* de la Ville-de-Bar, *C.* Evreux.

Coordonnées $\begin{cases} a = 10' - 40, \\ o = 50' + 27, \end{cases}$

Epoque gallo-romaine : Ancienne *ville de Bar.*

A 750 mètres de la station de Jouy-Cocherel, vers Rouen, on voit, de chaque côté du chemin de fer, des terrains noirs remplis de tuiles à rebords et de tuiles courbes, des tessons de poterie, etc. C'est à cet endroit qu'existait, d'après les vieux du pays, la *ville de Bar*, qui devait être gallo-romaine, si l'on en juge par les débris de cette époque, qui jonchent le sol, à défaut de débris moyennâgeux.

A première vue, ces débris permettent de supposer que la ville occupait une superficie de plus de 2000 mètres.

En prenant, sur le chemin de fer, le passage à niveau du chemin gallo-romain venant de Jouy et même du Vieil-Evreux et aboutissant actuellement à la rivière, l'emplacement s'étend à

gauche sur une largeur de 200 mètres, et à droite de 250 mètres, jusqu'à la rivière. En longueur il commence à 300 mètres vers Pacy-sur-Eure et finit à 200 mètres vers Louviers.

Le vieux chemin gallo-romain, venant du Vieil-Evreux et passant près de la villa dont il est parlé plus loin, traversait la rivière, à l'époque gallo-romaine, au moyen d'un pont qui accédait à la villa de Cocherel située en face, de l'autre côté de la rivière et dont j'ai parlé plus haut. En explorant la rivière avec un bateau, j'ai vu des débris qui permettent de faire cette supposition. Nulle part il n'est fait mention que des fouilles aient été pratiquées à l'emplacement de l'ancienne ville de Bar ; je pense qu'il serait intéressant d'en faire.

JOUY-SUR-EURE : *H.* La Cornouilleraie, *T.* Les Matis, *C.* Evreux-Nord.

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 20' + 41, \\ o = 50' - 23{,}5 \end{cases}$$

Epoque gallo-romaine : Des restes de substructions gallo-romaines, tuiles à rebord, morceaux de poteries, etc., sont visibles à la surface du sol. En labourant, le soc de la charrue rencontre des vieux pieds de murs, m'a dit le propriétaire. Je ne vois nulle part qu'il en ait été parlé. Des fouilles seraient intéressantes à faire en cet endroit.

JOUY-SUR-EURE : ? , *C.* Evreux-Nord.

Epoque du bronze : On a trouvé *dans une prairie une assez grande quantité d'objets en bronze en forme de bracelets et de parures militaires, tous déposés au musée d'Evreux* (voir Gadebled et autres auteurs). Je n'ai pu savoir, jusqu'à présent, l'endroit exact où ces objets ont été trouvés ; c'est probablement dans la vallée, aux abords de la ville de Bar, dont il est question plus haut.

CHAMBRAY-SUR-EURE : *T.* la Pierre-Fortière, *C.* de Vernon *(Eure).*

$$\text{Coordonnées} \begin{cases} a = 10' - 37, \\ o = 50' + 36{,}5 \end{cases}$$

Pierre légendaire : On voit émerger à plat, à la surface du sol, plusieurs pierres en calcaire grossier roulé *(lutétien moyen)* aggloméré.

Parmi ces pierres, il en existe une qui est plus apparente que les autres et que l'on nomme la Pierre-Fortière. Sa disposition

laisse voir en dessous comme deux piliers qui ont fait croire à Féray, d'Evreux, que c'était un dolmen. De concert avec lui, j'ai fait dégarnir le pourtour, en 1891 (1), et l'examen géologique m'a permis de voir que les semblants de piliers étaient non debout mais à plat, comme la pierre elle-même, suivant leur lit de formation. Comme de raison, il n'a rien été trouvé de l'époque des dolmens, simplement dans un angle quelques os d'un squelette, que leur couleur permet de considérer comme étant de sépulture relativement récente.

Féray n'en a pas moins continué à considérer cette pierre comme dolmen (voir les journaux locaux de cette époque), malgré mon avis et celui d'Isambard qui l'avait classée seulement comme pierre légendaire.

C'est ainsi qu'elle figure sur ma carte.

(A suivre).

(1) Voir le journal *La Vallée d'Eure* du 22 octobre 1891.

NÉCROLOGIE

M. CHASSANT

Quelques semaines s'étaient à peine écoulées depuis que la ville d'Evreux en fête avait célébré l'aube des cent ans du plus vénéré de ses fils d'adoption, lorsque, le samedi 7 septembre, une bien triste nouvelle se répandit en tous les points de la cité.

Légèrement indisposé la veille, M. Chassant, que soignait M. le docteur Régimbart, avait, tout à coup, vers 11 heures du soir, perdu l'usage de ses sens. Dans la matinée il venait d'expirer sans avoir repris connaissance.

Si rien autre chose que l'accomplissement presque complet d'un siècle d'existence ne faisait prévoir un dénouement si prompt, je puis certainement affirmer que la mort ne le surprit pas.

Combien de fois, dans les dernières années de sa vie, ne l'ai-je pas entendu répéter qu'il attendait sa fin sans crainte et sans effroi. « Ne sais-je pas, me disait-il, combien douce la mort doit être aux gens de mon âge. Je ne la désire pas, cependant. Qu'elle vienne le plus tard possible, si quelque insupportable infirmité ne me rend l'existence à charge. Car, ajoutait-il, parmi les documents et les livres qui m'entourent, je n'ai pas encore trouvé le temps de m'ennuyer. Le seul objet de mes peines c'est de voir tous les jours diminuer le cercle de mes amis ; de voir disparaître avant moi ceux que j'eusse dû précéder ».

Le mardi 10 septembre, à 10 heures 1/2, ont eu lieu, à la cathédrale, les obsèques du vénérable conservateur du Musée. A l'issue du service religieux, la dépouille mortelle de M. Chassant fut conduite, au milieu d'un cortège de notabilités et d'amis

moins nombreux qu'ils n'étaient à la fête du 4 août, à la concession pour vingt ans que lui avait votée le Conseil municipal.

Sur la tombe ouverte, M. Doucerain, adjoint au maire d'Evreux, au nom de la municipalité, et M. Béranger, représentant les élus de la ville, prirent successivement la parole. Ils rendirent justice à l'excellent fonctionnaire « à l'homme laborieux, simple et bon » que fut M. Chassant.

Deux autres discours furent prononcés. Se dispenser de les reproduire en entier serait commettre une faute impardonnable, car si l'un exprima, au nom de notre Compagnie, les sentiments affectueux que nous éprouvions tous pour le vénérable collègue disparu, dans l'autre, M. Anchel, archiviste en chef du département de l'Eure, sut, mieux que je ne saurais le faire, peindre avec une délicatesse, un tact, un art remarquables, la longue existence de probité, de conscience et d'honneur, qui fut celle de M. Chassant, et donner, avec une compétence que personne ne peut lui contester, la très impartiale appréciation de ses principaux ouvrages et de ses travaux.

M. Anchel s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Au nom de la Société des Amis des Arts du département « de l'Eure, je viens adresser à M. Alphonse Chassant, qui fut « son président honoraire, un dernier et douloureux adieu.

« Il y a un mois à peine, nous avions vu M. Chassant, au « milieu de ses amis, si alerte et si finement spirituel que les « craintes inspirées par son âge vénérable semblaient devoir être « écartées, et nous ne soupçonnions pas qu'une fin prochaine « l'enlèverait à l'affection des siens et à l'estime publique.

« L'estime publique, il la méritait assurément, car sa longue « carrière fut respectable entre toutes.

« Représentez-vous, en effet, Messieurs, les premières étapes de « cette vie maintenant terminée. Vers 1830, Alphonse Chassant, « jeune ouvrier lithographe en quête de travail, vient à Evreux ; « actif, intelligent, il lui aurait été sans doute facile d'acquérir « l'aisance de la vie qui limite les vœux de tant de personnes. « Mais son ambition est plus noble et plus rare. Toute sa force « il l'emploie à satisfaire son désir de s'instruire, et il se tourne « vers des études pénibles qui, il le sait, ne lui vaudront jamais « aucun profit matériel. Il s'instruit lui-même, il devient bientôt

« un maître, et avec ce même désintéressement qui lui avait « ouvert sa voie, il prodigue pour les autres sa science acquise. « Il publie ses ouvrages restés classiques, son *Dictionnaire des* « *Abreviations*, sa *Paléographie des Chartes et des Manuscrits*, son « *Dictionnaire de Sigillographie*, dont l'objet est avant tout d'épar- « gner à ceux qui s'engageront dans le même chemin que lui les « difficultés du début.

« Et pendant plus de soixante-dix ans il poursuit son travail, « abordant tous les sujets, étudiant les anciens textes, les monu- « ments, les artistes, ressuscitant le passé du pays où il s'est fixé, « mettant au service de tous son immense érudition, soit autrefois « quand il collaborait avec Mgr Devoucoux, un de ces rares pré- « lats qui se soient intéressés à la beauté des édifices où l'on prie, « soit hier encore quand il était appelé à prendre place dans le « Comité départemental d'Etudes historiques sur la Révolution, « ou quand il donnait à la Société des Amis des Arts son dernier « ouvrage.

« Ses travaux avaient été appréciés, sa valeur reconnue. En « 1851, à la suite d'un concours, il fut couronné par la Société « libre de l'Eure, et en 1880 nommé Chevalier de la Légion « d'honneur. Il restait cependant le savant modeste que vous « avez connu, ennemi du bruit, fidèle à sa pensée désintéressée « malgré les besognes ingrates qu'il devait accepter, malgré les « sacrifices qu'il dut s'imposer, lui qui se vit contraint de se « séparer de ses collections et de ses livres.

« Mais les plus pénibles des épreuves de sa vie ne parvinrent « pas à altérer la fermeté de son caractère. Dans une circons- « tance mémorable, il montra, vous le savez, toute l'énergie et « la sincérité de ses convictions. Ses ouvrages sont une autre « preuve de sa droiture d'esprit. En effet, cet art de l'histoire « qu'il professait avec tant d'éclat présente ce danger de n'être « soumis à aucune règle, ou plutôt d'avoir une loi unique : le « respect de la vérité. Seul vis-à-vis de sa conscience, l'historien « doit tout subordonner à la recherche de cette vérité qui ne « veut pas être influencée par des sentiments personnels. Or, « jamais cette loi si élevée ne fut transgressée par Alphonse « Chassant. Son œuvre en fait foi. Il nous a laissé ainsi, je ne « dis pas seulement un modèle de probité scientifique, mais « encore un exemple qui ne s'oubliera pas de vie honnête et « sage, dans toute la rigoureuse précision des mots.

« Et c'est parce que nous avons perdu en lui un savant et un « honnête homme que devant sa tombe nous avons le cœur « serré. Mais les sentiments mêmes d'où naissent nos regrets « sont le témoignage de l'estime et du respect qu'une ville « entière accordait à celui qui n'est plus. Je désire qu'ils puissent « être une consolation pour cette famille qui sut entourer son « chef de soins si touchants. Qu'ils soient aussi un adoucissement « à l'amertume de ces adieux funèbres adressés à Alphonse « Chassant par tous ses élèves et par tous ses amis. »

C'est, ensuite, en ces termes que notre président, M. Desloges, parle en notre nom :

« Messieurs,

« Au nom de la Société normande d'Etudes préhistoriques, « j'ai le pénible devoir de venir sur cette tombe encore ouverte « apporter le suprême et dernier adieu à celui qui fut M. Alphonse « Chassant.

« Le dimanche 4 août dernier, dans une manifestation d'har- « monieuses sympathies, nous célébrions avec bonheur son entrée « dans sa centième année. Sa robuste vieillesse et la plénitude « des hautes facultés dont il disposait toujours faisaient espérer « que nous pourrions renouveler avec plus d'éclat cette manifes- « tation l'an prochain. Espoir déçu ! L'inexorable loi de la nature « est venue subitement renverser ce projet et remplir nos cœurs « de tristesse, de deuil et de regrets. M. Chassant n'est plus.

« Devant cet insoluble problème que la mort jette comme « un défi à la face de l'humaine lignée, devant cet inconnu « commençant au seuil de la tombe, aujourd'hui pour le grand « vieillard que nous avons tous aimé, demain, peut-être, pour « l'un de nous, Messieurs, ne convient-il pas, quelles que soient « nos opinions religieuses ou politiques, de nous recueillir, de « nous incliner ?

« D'autres voix plus autorisées que la mienne vous ont dit « ce que fut le savant, mais je ne saurais négliger de proclamer « ici qu'auprès de M. Chassant nous trouvâmes toujours la plus « grande aménité, une main généreusement tendue sachant « guider nos pas vers l'étude des choses du passé qu'il aima tant « lui-même.

« Et si, pour un instant, il nous était donné de pouvoir « évoquer sa présence, respectueusement nous lui dirions :

« Reposez en paix, ô bon vieillard ; l'œuvre que vous avez « créée ne périra pas ; la vérité que vous avez fait jaillir de vos « laborieuses recherches ne descendra pas avec vous dans la « tombe. Elle sera pour notre génération un patrimoine d'amé- « liorations intellectuelles dont, nous jouirons comme par droit « de succession, et elle restera comme un monument en l'honneur « de notre département.

« Et pour nous, vos élèves, vos admirateurs, elle sera la « source vivifiante où nous retremperons notre âme pour mar- « cher dans la voie que vous avez si noblement tracée, en gardant « profondément gravés dans nos cœurs le culte de votre mémoire, « le souvenir de vos bontés.

« Adieu, Monsieur Chassant, adieu ! »

Avant qu'on ne se séparât, un autre membre de notre Compagnie, M. Léon Coutil, conservateur du Musée des Andelys, au nom de ses collègues des Musées de Louviers et de Bernay, et en son nom personnel, adresse quelques paroles émues à la mémoire de celui dont la carrière fut si noblement remplie, dit-il, qu'elle peut servir d'exemple à tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et de l'apprécier.

Puis, attristés au moins autant que si nous venions de mettre au tombeau un ami jeune encore, à quelques-uns de ceux connaissant déjà depuis de longues années celui qui venait de s'endormir « dans la grande nuit » nous rentrâmes en ville nous entretenant des rares et grandes qualités que tous à l'envi nous nous plaisions à lui reconnaître.

G. MOREL.

BIBLIOGRAPHIE

PRINCIPAUX OUVRAGES D'ALPHONSE CHASSANT

1835. — *Essai sur la Paléographie française ou Introduction à la lecture des écritures usitées dans les Chartes et autres titres du VIe au XVIIe siècles*, grand in-8°, avec frontispice dessiné et lithographié par l'auteur.

1837. — *Puy de Musique érigé à Evreux, en l'honneur de Madame Sainte-Cécile.*

1838. — *Oraysons très dévotes et bien composées en l'honneur de la Royne de Paradis,* XIIIe et XVe siècles.

» *L'Advocate Notre-Dame ou la vierge Marie plaidant contre le Diable,* poëme en langue franco-normande du XIVe siècle.

1839. — *Paléographie des Chartes et des Manuscrits du XIe au XVIIe siècles.*

» *Notice historique sur Navarre,* avec pièces justificatives insérées dans l'appendice de l'Esquisse de D'Avannes.

1842. — *Des joyeuses coutumes, anciennement observées aux entrées et réceptions des baillis gouverneurs et autres personnages de distinction dans la ville d'Evreux,* XVe, XVIe et XVIIe siècles.

1844. — *Notice historique sur la Tour de l'Horloge d'Evreux.*

1846. — *Dictionnaire des abréviations latines et françaises, usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les Manuscrits et les Chartes du Moyen Age.*

Cet ouvrage eut 8 éditions successives.

» *La chapelle du château de Bayeux,* poëme en langue franco-normande, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux.

» *Histoire des évêques d'Evreux, documents et armoiries.*

1855. — *La Muse normande de Louis Petit de Rouen,* en patois normand (1658), d'après un manuscrit de la bibliothèque de Léopold Marcel, de Louviers, avec glossaire.

1857. — *Vocabulaire latin-français du XIIIe siècle,* d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux.

» *Les Nobles et les Vilains du temps passé,* ou recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires.

1858. — *Nobiliana,* curiosités nobiliaires et héraldiques.

1860. — *Dictionnaire de Sigillographie pratique.*

1875. — *Notice historique sur Louviers et contribution au cartulaire de la ville.*

1878. — *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques.*

1890. — *Les violoneux et joueux d'instruments à Evreux au temps passé.*

1891. — *Lord Clarendon.*

» *Henriette de Banaste, duchesse de Bouillon, comtesse d'Evreux.*

» *Un Questeur romain à Mediolanum* (Evreux).

1892. — *Le chevalier Sixe,* peintre du duc de Bouillon, comte d'Evreux, XVIIIe siècle

1898. — *Le chevalier Sixe* (nouvelles recherches).

M. L'ABBÉ LECOQ

Un des plus anciens préhistoriens de Normandie, M. le docteur Lecoq, curé de Guiseniers (Eure), est décédé dans cette localité à l'âge de 84 ans.

Dès 1865, alors que bien peu de personnes s'occupaient de rechercher des instruments en silex, il faisait déjà recueillir des haches polies aux ouvriers agricoles. Sa belle collection fut remarquée à l'Exposition universelle de 1889; elle renfermait, en effet, la plus belle partie du mobilier funéraire du dolmen de Léry, composé de gaînes pour haches, poinçons, pendeloques en schiste et en calcaire, hache percée, deux vases, une sorte de peigne en os (pour le tissage ?); on y voyait la plus grande pioche en silex, actuellement connue et mesurant environ $0^{m}35$, un bracelet en bronze dit réniforme, quelques objets gallo-romains et mérovingiens.

Cette collection dont la plupart des échantillons avaient été recueillis dans les environs des Andelys n'avait pas malheureusement d'étiquettes de provenance ; nous en connaissions un grand nombre que nous avions notées sur la photographie de ses panneaux; il nous avait promis sa collection pour le musée que nous avons fondé aux Andelys, mais quelques mois avant sa mort, les évènements politiques modifièrent sa décision. Cette collection a quitté le département de l'Eure et par son déplacement, elle a perdu la plus grande partie de son intérêt.

Le docteur Lecoq avait une clientèle médicale très nombreuse et son nom était connu de fort loin; il soignait les cancers par des emplâtres et réussissait très bien au début de la maladie; on vint le consulter jusqu'à sa mort. Les indigents et la commune perdent en lui un bienfaiteur et un dévoué pasteur.

L. COUTIL.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1907

RECETTES

Cotisations 1906 . . . . Fr.	40 »»	
» 1907	848 »»	
» 1908	34 20	922 20
Remboursement de corrections d'auteurs . . . . Fr.		7 90
Souscription du Conseil général de l'Eure		100 »»
Remboursement de frais d'encaissement		8 30
Intérêts de la Caisse d'épargne		7 27
Vente d'une brochure		3 75
		1.049 42
En caisse au 1er janvier 1907		904 32
		1.953,74

DÉPENSES

Bulletin 1905 (facture Izambert) . . . Fr.	824	
» » (facture Lecerf, planches). .	116 40	
» » (facture Marteau).	8 40	948 80
Bulletin 1906 (facture Izambert)	320 75	
» » (facture Lecerf).	81 50	
» » (facture Marteau).	98 15	500 40
Facture Izambert, exercice 1906. . . . . Fr.		145 40
Factures Izambert, exercice 1907.		98 90
Frais de recouvrements, ports de lettres et divers. .		65 60
		1.759,10
Espèces en caisse. . . . . Fr.	30 85	
Espèces à la Caisse d'épargne.	163 79	194 64
		1.953,74

Rouen, le 31 décembre 1907.

Le Trésorier,
Louis DEGLATIGNY.

Le Président,
A. DESLOGES.

PROPOSITION DE BUDGET POUR 1908

RECETTES

Cotisations . . . . Fr.	860 »»	
Subvention du Conseil général de l'Eure . .	100 »»	960 »»

DÉPENSES

Bulletin 1907. . . . . Fr.	775 »»	
Papeterie, convocations, imprimés.	150 »»	
Dépenses imprévues.	35 »»	960 »»

DÉTAIL DU BULLETIN 1907

13 feuilles, 208 pages. . . . . Fr.	585 »»
5 planches hors texte	100 »»
Illustrations dans le texte	90 »»
	775 »»

LISTE DES OUVRAGES

REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ NORMANDE D'ETUDES PRÉHISTORIQUES

DANS LE COURANT DE L'ANNÉE 1907

DONS

APEL. — Notes et documents pour la restitution du plan de la « Juliobona » des Romains. (Don de l'auteur).

BABEAU et A. DUBUS. — Etude sur les limons des plateaux aux environs du Havre, par rapport aux industries préhistoriques qu'on y rencontre. (Don des auteurs).

Hubert BOURGIN. — I. L'industrie de la boucherie dans le département de l'Oise au XIX[e] siècle.

Albert CAHEN. — Quelques mots sur le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Monaco, 1906. (Don de l'auteur).

P. CHÉDEVILLE. — Note sur la découverte d'un menhir à Trie-Château (Oise) et sur la nature des pierres qui ont servi à l'édifier. (Don de l'auteur).

P. CHÉDEVILLE. — Préhistoire et protohistoire. Note explicative sur la préparation et la tenue à jour des cartes palethnologiques. (Don de l'auteur).

A. DUBUS. — Les industries recueillies dans le quaternaire supérieur aux environs du Havre. (Don de l'auteur).

A. DUBUS. — De la durée du séjour dans les stations paléolithiques et néolithiques en raison de l'utilisation du silex dans les industries primitives, d'après les instruments recueillis principalement aux environs du Havre. (Don de l'auteur).

A. DUBUS. — A propos des haches néolithiques de grande dimension. (Don de l'auteur).

R. FORTIN. — Notes de géologie normande. XI. Ossements de *Bos primigenius* Boj. des graviers quaternaires de la Seine. (Don de l'auteur).

Ad. GUEBHARD. — Notes présentées au II[e] Congrès préhistorique de France (Vannes 1906). Le vrai problème des enceintes préhistoriques. — Deux mots à propos du castelar de Mont-

Bastide (A.-M.). — Première révision de l'Inventaire des enceintes préhistoriques du département du Var. (Don de l'auteur).

Ad. GUEBHARD. — Rapport préparatoire sur la question des camps retranchés pour la XI° section (Anthropologie) du XXXVI° Congrès (Reims 1907) de l'Association française pour l'avancement des sciences. (Don de l'auteur).

Victor MEUNIER. — Les ancêtres d'Adam. Histoire de l'homme fossile (Edition A. Thieullen). (Don de A. Thieullen).

Doct^r G. PENNETIER. — Un débat scientifique. Pouchet et Pasteur (1858-1868). (Don de l'auteur).

Georges POULAIN. — Compte rendu des fouilles de Métreville (Eure). (Don de l'auteur).

A. THIEULLEN. — Etudes préhistoriques. Le criterium. Présentation et controverses. Dernier chapitre. (Don de l'auteur).

Société préhistorique de France. Séances des 22 novembre, 27 décembre 1906 et 24 janvier 1907. 2°, 3° et 4° rapports de la Commission d'étude des enceintes. (Don de Adr. Guebhard).

Société préhistorique de France. Séances des 28 février, 28 mars, 25 avril et 23 mai 1907. 5°, 6°, 7° et 8° rapports mensuels de la Commission d'étude des enceintes préhistoriques et fortifications anhistoriques. (Don de Adr. Guebhard).

L'Ecole d'Anthropologie de Paris.

L'Ame normande, 3° année, n° 2, février 1907.

La Revue provinciale, 1re année, n° 1, 1er mars 1906.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANCE

Actes du Muséum d'hist. nat. de Rouen, t. x. Accroissements des collections (1898-1905). Collection ethnographique (2° partie du catalogue). Documents, manuscrits et publications (1828-1905) relatifs au Muséum.

Actes du Muséum d'hist. nat. de Rouen, t. XI. Un débat scientifique. Pouchet et Pasteur (1858-1868) par Georges Pennetier.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, ann. 1907, 2° livr.

Bulletin de la Soc. d'étud. hist. et scient. de l'Oise, t. IIe, 1906.
Bulletin de la Soc. des Amis des sc. nat. de Rouen, 40e et 41e ann., 1904, 1905.
Bulletin de la Soc. géol. de Normandie, t. XXVI, ann. 1906.
Bulletin de la Soc. polymath. du Morbihan, ann. 1904, 1905, 1906.
Bulletin et Mémoires de la Soc. archéol. et hist. de la Charente, ann. 1904-1905, 1905-1906, 1906-1907; 7e sér., t. V à VII.
Bulletins et Mémoires de la Soc. d'anthropologie de Paris. Ve sér., t. VII, fasc. 4, 5-6, 1906; t. VIII, 1907.
Notices, Mémoires et Documents publiés par la Soc. d'agricult., d'archéol. et d'hist. nat. du départ. de la Manche, 24e et 25e vol., 1905, 1906.
Recueil des travaux de la Soc. libre d'agricult., sc., arts et bell.-lettr. de l'Eure. VIe sér., t. III et IV, 1905, 1906.
Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris, 17e ann., fasc. 3 à 12, 1907.

ETRANGER

Annales de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. XXI, 1907.
Annuaire de la Soc. d'archéol. de Bruxelles, t. XVIII et XIX, 1907, 1908.
Bulletin de la Soc. belge de géol., de paléontol. et d'hydrolog., 20e année, 1906, t. XX, fasc. V (final). — 21e ann., t. XXI. Mémoires, 1907. — Tables générales des matières des tomes I à XX.
Bullettino di paletnologia italiana. Ser. IV, t. II, 32e ann., 1906, fasc. 10-12, frontispizio, indici e bibliografia. — T. III, 33e ann., 1907, fasc. 1-5, 6-9, 11-12.
Antiquarisk Tidskrift för Sverige, 1905. Del. 18.
Fornvännen meddelanden from K. Vitterhets historie och antikvitets Akademien, 1906.

LISTE DES SOCIÉTÉS
ET INSTITUTIONS CORRESPONDANTES

France

Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure.
Hâvre. — Société Géologique de Normandie.
Paris. — Académie des Sciences.
— Ecole d'Anthropologie.
— Société d'Anthropologie.
Rouen. — Société des Amis des Sciences naturelles.
— Muséum d'histoire naturelle.
— Bibliothèque municipale.
Ruffec. — Société archéologique et historique de la Charente.
Saint-Germain-en-Laye. — Musée des antiquités nationales.
Saint-Lô. — Société d'Agriculture, Archéologie et Histoire naturelle du département de la Manche.
Vannes. — Société polymathique du Morbihan.

Etranger

Belgique. — Bruxelles. — Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie.
Belgique. — Bruxelles. — Société d'Archéologie.
Italie. — Rome. — Musei preistorico-etnografico e Kircheriano; professeur Luigi Pigorini, directeur, Collegio Romano.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

A fin Décembre 1907

MEMBRES D'HONNEUR

MM. CARTAILHAC, correspondant de l'Institut, rédacteur de la revue *L'Anthropologie*, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Toulouse.

GAUDRY (Albert), membre de l'Institut, Paris.

HAMY (E.-T.), membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum, directeur du Musée d'Ethnographie du Trocadéro, Paris.

REINACH (S.), membre de l'Institut, conservateur du Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, Paris.

BUREAU

MM. DESLOGES (A.), Président ;
ROMAIN (G.), DUBUS (A.), Vice-Présidents ;
FORTIN (R.), Secrétaire ;
LAMBERT, Archiviste ;
DEGLATIGNY (L.), Trésorier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PHILIPPE (l'Abbé) ;
VESLY (L. de) ;
MM. CHÉDEVILLE (P.) ;
MOREL (G.).

COMITÉ DE PUBLICITÉ

MM. CHÉDEVILLE (P.) ;
COUTIL (L.) ;
DEGLATIGNY (L.) ;
FORTIN (R.) ;
MM. LE MARCHAND (A.) ;
ROMAIN (G.) ;
VESLY (L. de).

MEMBRES

MM. ALBINET (A.), propriétaire à Menneval, près Bernay (Eure).

AMAURY (Ernest), « Messageries de l'Arsenal », 2, rue Saint-Paul, Paris (IVe).

ANGÉRARD, avocat, président de la Société d'Etudes diverses, rue de l'Hôtel-de-Ville, Louviers (Eure).

APEL, ✠, chef de section à la construction des chemins de fer de l'Ouest, 77, rue Colbert, à Colombes (Seine).

AULT DU MESNIL (D'), conservateur du musée Boucher de Perthes, à Abbeville (Somme).

BACHELAY (E.), agriculteur, Ménerval, par Haussez (Seine-Inférieure).

BARBIER (Henri), pharmacien, Pacy-sur-Eure (Eure).

BAUDON (D^{r}), député de l'Oise, 40, rue Vaneau, Paris (VIIe).

BÉNARD (Paul), banquier, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure),

BIGOT (A.), professeur agrégé à la Faculté des sciences, 28, rue de Geôle, Caen.

BONIFACE (Charles), négociant, 38, rue de Grammont, Rouen.

BOULE (M.), professeur de paléontologie au Muséum, 3, place Valhubert, Paris (V^{e}).

BOURY (Comte Ch. de), député, conseiller général, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

BRASSEUR (A.), sous-ingénieur des ponts et chaussées, Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).

BROCHARD, vétérinaire, Laigle (Orne).

BROGNARD, pharmacien, Lillebonne (Seine-Inférieure).

BRUNON (D^{r}), directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, 1, rue de l'Hôpital, Rouen.

CAHEN (Albert), 67, boulevard François-Ier, Le Havre.

CARREY (D.), géomètre à Saint-Paul-sur-Risle (Eure).

CARTAILHAC (E.), correspondant de l'Institut, 5, rue de la Chaîne, Toulouse.

CHARVILHAT (D^{r}), 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

CHAUVET, notaire, président de la Société archéologique et historique de la Charente, Ruffec (Charente).

MM. Chédeville (P.), I. P., inspecteur de la voie à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, Gisors (Eure).

Chédeville (Mme P.), Gisors (Eure),

Costa (Comte Olivier) de Beauregard, château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Coutil (L.), membre du Comité des Travaux historiques et de la Commission des monuments mégalithiques, Les Andelys (Eure).

Deglatigny (L.), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, 11, rue Blaise-Pascal, Rouen.

Delieuvin, instituteur en retraite, à La Vieille-Lyre (Eure).

Deslandres (E.), entrepreneur de transports, Verneuil (Eure).

Desloges (Amand), publiciste, à Rugles (Eure).

Dobigny, Les Andelys (Eure).

Dollfus (G.-F.), ancien président de la Société géologique de France, 45, rue de Chabrol, Paris (xe).

Dubus (A.), économe de l'Hospice, 55 *bis*, rue Gustave-Flaubert, Le Havre.

Duclos, instituteur à Campigny, près Pont-Audemer (Eure).

Dufour (Dr L.), 76, rue de Mer, Fécamp (Seine-Inférieure).

Fortin (R.), vice-président de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 24, rue du Pré, Rouen.

Foucault (Eug.), archéologue, 50, rue de Messei, Flers (Orne).

Foucher, 17 et 19, rue de la Véga, Paris (xiie).

Fouju (G.), membre de la Société d'Anthropologie, correspondant du Comité des Monuments mégalithiques, 33, rue de Rivoli, Paris (ive).

Fouquet (C.), député, 161, boulevard Haussmann, Paris, et château du Chamblac (Eure).

Fréchon (G.), artiste-peintre, 7, rue Coquerel, Mont-aux-Malades, près Rouen.

Frétigny (Abbé), curé d'Ezy (Eure).

Fuzier, instituteur, Harquency, près Les Andelys (Eure).

Gadeau de Kerville (H.), I. P., , homme de science, 7, rue du Passage-Dupont, Rouen.

Gallerand (E.), instituteur en congé, propriétaire à Angerville-la-Campagne, par Evreux (Eure).

MM. GALLIAC (Jules), commissaire de police, 24, rue Beaunier, Paris (XIVe).

GALLOT (G.), vétérinaire, Bolbec (Seine-Inférieure).

GAUDRY (Alb.), membre de l'Institut, 7 *bis*, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).

GIRAUX (L.), 9 *bis*, avenue Victor-Hugo, Saint-Mandé (Seine).

GOSSELIN (Jules), 4, rue Saint-Laurent, Bolbec (Seine-Inférieure).

GOUJON (P.), avocat, Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure).

GUEVEL, pharmacien, Houdan (Seine-et-Oise).

HAMY (Dr E.-T.), membre de l'Institut, 40, rue de Lubeck, Paris (XVIe).

HAREL (Edmond), horloger, Longueville (Seine-Inférieure).

HAZARD (Raoul), Ezy (Eure).

HÉLIE (D^{r}), Pont-l'Evêque (Calvados).

HESS (Georges), négociant, 7 *bis*, rue du Champ-de-Foire, Le Havre.

HOMMEY (Dr J.), médecin de l'Hôpital, Sées (Orne).

IZAMBERT (Mme Vve E.), imprimeur, Louviers.

JOIN-LAMBERT, conseiller général, château de Livet, par Pont-Authou (Eure), et 144, avenue des Champs-Elysées, Paris (VIIIe).

LACROIX, dessinateur à la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, rue de la République, à Lillebonne (Seine-Inférieure).

LAMBERT (A.), bibliothécaire de la ville, 25, rue du Buisson, Evreux.

LE BRETON (G.), correspondant de l'Institut, 25 B, rue Thiers, Rouen.

LECŒUR (C.), manufacturier, Evreux.

LE MARCHAND (Augustin), ingénieur-constructeur, aux Chartreux, Petit-Quevilly (Seine-Inférieure).

LEMEILLEUR (G.), 1 *bis*, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, Paris (XVIIe).

LERENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, Bernay.

LEROY (J.), quartier de la Fontaine-Mallu, à Saint-Paul-sur-Risle, par Pont-Audemer (Eure).

LE VERDIER (P.), avocat, 47, boulevard Cauchoise (Rouen).

LHONORÉ, agréé, avenue Gambetta, Fécamp (Seine-Inf^{re}).

MM. LOISEL (R.), architecte, rue du Fardeau, 19, Rouen.
LOIZIEL, avocat, 24, rue Joséphine, Evreux.
MARTEL, instituteur aux Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
MARTIN (J.) fils, fabricant de meubles, Londinières (Seine-Inférieure).
MENUT (H.), président de la Société artistique et industrielle, 5, rue Christine, Cherbourg (Manche).
MICHEL, avoué, Les Andelys (Eure).
MICHEL, agent-voyer, Evrecy (Calvados).
MIGUET, à Chaise-Dieu-du-Theil, par Bourth (Eure), et 1, boulevard Henri-IV, Paris (IVe).
MOREL (Gaston), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, 55, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
MORTILLET (A. de), professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 10 *bis*, avenue Reille, Paris (XIVe).
MOUCHEL (J.-O.), industriel, château de Bois-Thorel, près Laigle (Orne).
MULOT (J.-B.), propriétaire à Celloville, canton de Boos, près Rouen.
OTT (Doctr), conservateur du Musée, Lillebonne (Seine-Inférieure).
OURSEL (Dr), maire d'Evreux.
PASSY (L.), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, 81, rue Taitbout, Paris (IXe) et Gisors (Eure).
PHILIPPE (Abbé J.), curé de Breuilpont (Eure).
PINCHON (Dr), médecin aide-major de 1re classe à l'Hôpital de Lalla-Marnia, département d'Oran (Algérie).
PLAISANCE, conseiller d'arrondissement, Saint-André (Eure).
POULAIN (G.), Saint-Pierre-d'Autils, près Vernon (Eure).
QUENOUILLE (L.), 27, place de la Rougemare, Rouen.
QUESNÉ (V.), château de Montaure (Eure), et 20, rue Thiers, Rouen.
REGNIER (L.), rue du Meilet, Evreux.
REINACH (S.), membre de l'Institut, 4, rue de Traktir, Paris (XVIe).
ROMAIN (G.), correspondant de l'Ecole d'Anthropologie, 26, rue du Gymnase, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure).
ROUSSEL (G.), Les Grandes-Ventes (Seine-Inférieure).
ROUSSEL (J.), instituteur, Glisolles (Eure).

MM. ROUXEL (G.), 58, quai Alexandre-III, Cherbourg (Manche).
SAUVAGE (René), 38, rue des Chanoines, Caen.
SOCLET (A.), président de la Société géologique de Normandie, 7, rue Michel-Yvon, Le Havre (Seine-Inf^{re}).
SOREL, pharmacien, Fécamp (Seine-Inférieure).
TOUFLET (A.), pharmacien, Rugles (Eure).
VALETTE (L.), agent-voyer d'arrondissement, Pont-l'Evêque (Calvados).
VÉDIE (G.), 21, place du Marché-Neuf, Evreux.
VESLY (L. de), professeur au Lycée, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, rue des Arsins, Rouen.

NOTA. — *Les membres dont les noms, titres, professions ou domiciles seraient inexactement ou incomplètement indiqués, sont priés de bien vouloir adresser les rectifications à M. CH. BONIFACE, secrétaire-adjoint, 38, rue de Grammont, à Rouen.*

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES

PLANCHES HORS TEXTE

DESSINS ET FIGURES DANS LE TEXTE

TABLE

DES COMMUNICATIONS ET MÉMOIRES

PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES

